

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 16/04/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250415-141340-DE-1-1

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril  
2025  
D-2025/109**

**Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

### **Excusés :**

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Convention territoriale formant la déclinaison bordelaise du contrat de ville métropolitain 2024-2030.**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Concernant 70 000 habitants vivant dans 12 communes dont Bordeaux, le contrat de ville métropolitain renouvelé l'an dernier pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029 a été adopté en conseil municipal de Bordeaux le 5 mars 2024, puis en conseil métropolitain le 12 avril 2024, pour une signature officielle le 22 avril 2024 avec l'ensemble des partenaires dont la Métropole, l'Etat, la Ville de Bordeaux et les 11 autres communes concernées. Ce contrat est bâti sur 5 grands axes, déclinés en 18 orientations stratégiques ayant chacune des indicateurs d'évaluation.

Bordeaux, avec ses 6 quartiers prioritaires totalisant 23 000 habitants, représente un tiers de la population concernée par ce contrat de ville métropolitain.

Ainsi à Bordeaux, près de 9% des habitantes et habitants vivent dans un quartier frappé par des inégalités socio-spatiales très fortes, avec un taux de pauvreté de plus de 40%, alors que d'autres quartiers de la ville, au contraire, concentrent les revenus aisés. Avec un rapport de 4,4 entre le revenu minimum des 10 % les plus aisés et celui maximum des 10 % les plus modestes, notre ville fait partie des plus inégalitaires de France d'après l'Observatoire des inégalités.

La Ville de Bordeaux ne se résout pas au constat implacable de cette réalité historique objective et porte avec ambition une politique de la ville qui s'est retrouvée dans les 5 grands axes du contrat de ville métropolitain et que je vous propose de décliner aujourd'hui, au plus près des réalités bordelaises, à travers une convention territoriale communale.

Cette convention est conçue comme le document directeur de la politique de la ville municipale jusqu'en 2030. C'est un véritable projet de territoire, incluant des ambitions transversales reflétant une vision affirmée de la politique de la ville, des aspirations communes des 6 Quartiers Politique de la Ville (QPV) bordelais et des réponses propres à la dynamique de chacun des quartiers.

Elle a été élaborée en articulant les orientations du contrat de ville métropolitain, et leurs critères d'évaluation avec toutes les facettes de notre projet municipal et les priorités des habitantes et habitants, des associations et des partenaires institutionnels des quartiers.

Cette convention est celle d'une ville qui a l'ambition de changer la vie de ses habitantes et habitants, à commencer par celles et ceux de ses quartiers prioritaires. Je vous propose une politique de justice sociale qui repose sur deux ambitions très fortes : la participation citoyenne d'une part, et la mobilisation du droit commun d'autre part.

Tout d'abord, la convention porte une démarche ambitieuse de participation citoyenne.

Dans sa conception-même, la convention a fait l'objet d'une concertation inédite des habitants des quartiers prioritaires.

Courant 2024, la Ville a déployé une démarche d'"aller-vers" dans chacun des quartiers concernés : stands dans l'espace public, présence et passage de questionnaires lors de temps forts festifs, tournée du parlement citoyen pour aborder les questions de jeunesse et de discriminations, puis porte-à-porte pour aller à la rencontre des habitants habituellement peu mobilisés dans les instances de concertation classiques.

Chaque quartier a donc bénéficié d'au moins 3 temps de concertation, conduits par des équipes constituées d'élus, de techniciens mais aussi de membres de conseils citoyens, et de partenaires associatifs ou institutionnels de terrain.

La dernière étape de porte-à-porte a été riche en rencontres et appréciée par les habitants comme par les équipes. Ce temps important aura marqué positivement la démarche d'écriture, incitant à son renouvellement pour le suivi de la convention (bilan intermédiaire en 2027 puis bilan final et renouvellement).

Cette ambition de participation citoyenne se déploiera aussi dans le suivi et la mise en œuvre de la convention et la place des habitants est renforcée dans les instances de gouvernance mise en place.

La seconde ambition de la convention est le développement et la forte affirmation d'une dynamique transversale entre les politiques publiques de la ville et de ses partenaires pour mobiliser le service public de droit commun.

Les moyens de la politique de la ville ne sont pas destinés à répondre seuls aux besoins des quartiers prioritaires. La convention constitue un projet directeur de territoire pour les services de droit commun et les partenaires intervenant sur les quartiers, dans un objectif de justice sociale et d'équité territoriale.

Dans cette logique, la Ville de Bordeaux a mobilisé ses élus et services thématiques mais aussi le réseau des partenaires impliqués dans les QPV, institutionnels, bailleurs, associations réunies et habitants.

Ainsi, pour la concertation de la convention territoriale, la ville a ainsi organisé : Des concertations thématiques et territoriales dans chaque QPV,

Des ateliers thématiques inter-quartiers sur la santé, l'accès aux droits et l'emploi.

Une conférence thématique sur la jeunesse : « Accueillir les adolescents aujourd'hui ».

La mobilisation du droit commun articulée avec les objectifs de la convention s'est aussi déclinée en concertation par la refonte d'outils contractuels :

Réécriture et extension de la cité éducative à tous les QPV de Bordeaux,

Réécriture des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie des bailleurs sociaux en QPV (15 conventions renouvelées avec les 8 bailleurs concernés).

Au-delà de l'implication de l'équipe municipale et des services la démarche entraîne aussi le droit commun de nos partenaires car elle articule la convention territoriale avec les politiques thématiques partenariales.

Ainsi, la convention s'articule avec l'ensemble des déclinaisons thématiques et territoriale du projet de mandature Bordeaux Respire et mobilise notamment Bordeaux Terres de Solidarités, le Contrat Local de Santé, le Projet Educatif de Territoire, la politique petite enfance et famille, la politique seniors, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Convention Territoriale Globale avec la CAF, la convention territoriale d'exercice concertée des compétences...

Grâce à cela, la Ville et ses partenaires travaillent le renforcement des services publics dans les QPV dans une logique d'universalisme proportionné. Mobiliser plus de moyens pour celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés est le principe fondateur de la politique de la ville que la Ville de Bordeaux souhaite défendre.

Pour animer et entretenir cette dynamique, les instances de la gouvernance de la convention territoriale prévoient un pilotage stratégique, un suivi global et la tenue de groupes projets thématiques.

En tant que projet directeur transversal, la convention territoriale prévoit une gouvernance dont le rythme et les instances permettront de suivre et animer la mise en œuvre des projets dans les QPV bordelais. Le comité de pilotage de la convention bordelaise fera le lien avec le comité de pilotage du contrat de ville métropolitain.

Le schéma de gouvernance prévoit un cycle annuel de travail, instances de pilotage et de suivi partagés avec les habitants, les associations, les partenaires, les services et les élus de la ville (Cf. schéma inclus dans la convention annexée à la présente délibération).

La concertation, la transversalité et le travail partenarial ont permis de concevoir une convention territoriale adossée aux piliers du contrat de ville métropolitain et inscrite en prolongation du projet municipal.

Cette articulation a amené une reformulation des 5 axes du contrat de ville en 4 axes pour la convention bordelaise, déclinant 17 objectifs et près de 100 enjeux prioritaires.

Le premier axe de la convention est le plus nourri, incluant près de la moitié des enjeux. Il présente en effet les objectifs de solidarités visant la lutte contre les inégalités socio-spatiales.

Les axes de la convention bordelaise sont :

Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants, notamment des femmes ;

Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants ;

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier ;

Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants sur leur territoire et leur parcours.

Cette approche thématique est un marqueur fort de la convention, elle définit des objectifs pour l'ensemble des QPV qui partagent des problématiques communes. C'est aussi un levier pour la mobilisation du droit commun.

Pour autant, la politique de la ville étant avant tout une politique territoriale, les objectifs et les enjeux sont déclinés à l'échelle de chaque QPV bordelais.

Dans l'approche par quartier, il ne s'agit pas de reprendre l'exhaustivité des objectifs et des enjeux simultanément mais bien de souligner, selon les contraintes et les opportunités de chaque QPV, des enjeux locaux et des projets à soutenir ou développer.

Ainsi, en complément des axes thématiques, la convention propose 6 « fiches quartiers ».

*In fine*, la convention territoriale bordelaise porte l'ambition de la Ville de Bordeaux de lutter avec détermination contre les inégalités sociales et territoriales.

Elle incarne un projet directeur ancré dans le projet municipal, mobilisant le droit commun partenarial et toutes les forces vives des QPV bordelais pour améliorer les conditions de vie des 23 000 habitantes et habitants concernés.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la présente convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre
- Mandater les services municipaux afin d'assurer le suivi et l'évaluation de cette convention, en lien avec les partenaires concernés.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Fannie LE BOULANGER**



Ville de  
**BORDEAUX**

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

# CONVENTION TERRITORIALE de BORDEAUX

Convention territoriale formant la  
déclinaison bordelaise du contrat de  
ville métropolitain 2024-2030

# quartiers2030

**Domofrance**   
Groupe ActionLogement

ICF HABITAT  
ATLANTIQUE

**SNCF**  
IMMOBILIER

 **Gironde  
Habitat**  
Des territoires à vivre

 **mésolia**

**C**  
inCité

  **GROUPE  
vilogia**

**cdc** habitat | 

**aquitanis**  


**3F** **Clairsienne**   
Groupe ActionLogement

*Conclue entre :*

*L'État, représenté par le préfet de la Gironde, Monsieur Etienne GUYOT,*

*La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC,*

*Bordeaux Métropole représenté par son vice-président à la politique de la ville,  
Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU,*

*Aquitanis, représenté par son Directeur Général, Jean-Luc GORCE,*

*CDC Habitat, représenté par son Directeur, Monsieur Jérôme FARCOT,*

*Clairsienne, représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Baptiste DESSANLIS,*

*Domofrance, représenté par son Directeur Général, Monsieur Francis STEPHAN,*

*Gironde Habitat, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sigrid MONNIER,*

*ICF Habitat, représenté par sa Directrice, Annick IZIER,*

*Incité Bordeaux, représenté par son Directeur Général, Monsieur Quentin  
BERTRAND,*

*Mésolia, représenté par son Directeur, Monsieur Emmanuel PICARD,*

*Vilogia, représenté par son Directeur, Monsieur Franck HANART,*

• Sommaire

<b>1 Le cadre de la politique de la ville et la volonté de rédaction d'une convention territoriale municipale pour Bordeaux</b> .....	<b>8</b>
<b>1.1 Les ambitions de la politique de la Ville et le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et la circulaire du 31 août 2023</b> .....	<b>8</b>
<b>1.2 Le territoire de Bordeaux et les quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux</b> .....	<b>9</b>
1.3 Un contexte métropolitain de renouvellement du contrat de ville .....	13
1.3.1 Des engagements forts à l'échelle des quartiers prioritaires pour 2024-2030 .....	13
1.3.2 Un rôle important attribué aux communes dans le cadre de la gouvernance du contrat de ville métropolitain .....	14
1.4 La convention territoriale, les ambitions portées par la ville de Bordeaux et ses partenaires pour les quartiers .....	14
1.4.1 Une démarche ambitieuse de participation citoyenne .....	14
1.4.2 Une dynamique transversale entre les politiques publiques de la ville et de ses partenaires pour mobiliser le droit commun .....	17
1.5 Une convention territoriale adossée aux piliers du contrat de ville métropolitain et inscrite en prolongement du projet municipal.....	19
<b>2 Un projet directeur piloté, suivi et animé</b> .....	<b>21</b>
2.1 Rappel du schéma de gouvernance du contrat de ville métropolitain et du lien avec les communes.....	21
2.2 La gouvernance de la convention territoriale.....	22
<b>3 Les axes de la convention territoriale et leur déclinaison en objectifs</b> ... <b>24</b>	
3.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants, notamment des femmes .....	27
3.1.1 Soutenir l'accueil et le développement du jeune enfant .....	27
3.1.2 Favoriser l'épanouissement de l'enfant et sa réussite éducative.....	28
3.1.3 Soutenir les familles et la parentalité.....	30
3.1.4 Mieux accompagner la jeunesse des quartiers .....	31
3.1.5 Accompagner le vieillissement dans les QPV .....	32
3.1.6 Renforcer l'accès aux droits pour tous.....	33
3.1.7 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé .....	35
3.1.8 Garantir un accès aux pratiques sportives et culturelles pour favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitantes et des habitants .....	35
3.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants .....	39

3.2.1 Repérer et accompagner vers l'insertion et l'emploi .....	40
3.2.2 Accompagner l'entrepreneuriat et notamment des femmes .....	41
3.2.3 Encourager le développement économique, notamment en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire .....	42
3.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier .....	43
3.3.1 Favoriser des quartiers respectueux de l'environnement et adaptés à la transition écologique.....	43
3.3.2 Faire des projets urbains des projets humains, garantir une qualité de logement.....	44
3.3.3 Favoriser la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers .....	46
3.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants sur leur territoire et leur parcours .....	48
3.4.1 Lutter contre toutes formes de discriminations, en particulier ethniques et religieuses, et favoriser l'égalité, notamment entre femmes et hommes.....	48
3.4.2 Renforcer la participation des habitantes et des habitants pour en faire des acteurs de leur territoire et de la politique de la ville .....	50
3.4.3 Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République comme socle du vivre ensemble et de l'émancipation .....	51
<b>4 Les objectifs et enjeux à l'échelle des quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux .....</b>	<b>52</b>
4.1 Les Aubiers - Le lac .....	53
4.1.1 Portrait de quartier.....	53
4.1.2 Enjeux prioritaires du quartier .....	58
4.2 Bacalan .....	61
4.2.1 Portrait de quartier .....	61
4.2.2 Enjeux prioritaires du quartier .....	64
4.3 La Benauges .....	67
4.3.1 Portrait de quartier .....	67
4.3.2 Enjeux prioritaires du quartier .....	73
4.4 Carle Vernet.....	75
4.4.1 Portrait de quartier.....	75
4.4.2 Enjeux prioritaires du quartier .....	80
4.5 Grand Parc .....	83
4.5.1 Portrait de quartier .....	83
4.5.2 Enjeux prioritaires du quartier .....	88
4.6 Marne-Capucins .....	91

4.6.1	Portrait de quartier.....	91
4.6.2	Enjeux prioritaires du quartier.....	96

## **Editorial**

Nous avons conçu la convention territoriale de Bordeaux comme notre document directeur, c'est-à-dire le texte de référence pour la mise en œuvre de la politique de la ville jusqu'à 2030. C'est un véritable projet de territoire, incluant des ambitions communes aux 6 Quartiers Politique de la Ville (QPV) bordelais, mais aussi des réponses propres à la dynamique de chacun de nos quartiers.

Les 23 000 habitants de ces quartiers ont en effet été placés au cœur de l'élaboration du document par des consultations sur l'espace public, des opérations de porte-à-porte, des échanges avec les représentants des habitants... Nous avons tenu à donner la parole à celles et ceux qui font la force de nos quartiers et en portent les initiatives : habitants, associations, bailleurs, commerçants, institutions partenaires.

Les quartiers populaires sont des lieux d'inégalités socio-spatiales, c'est-à-dire des zones où le droit commun peine à s'appliquer et où de nombreux services sont moins accessibles qu'ailleurs, qu'il s'agisse de santé, de sécurité, de culture, d'éducation, par exemple.

Notre responsabilité, avant même de déployer des financements et actions spécifiques - par ailleurs essentielles - est de réparer cette inégalité.

C'est pourquoi nous avons pris le parti de remettre au cœur de notre dispositif de la politique de la ville, l'ensemble du service public de droit commun : le CCAS, qui va porter une Maison France Service à la Benaugue ; la police municipale, dont la nouvelle organisation permet de réintroduire l'îlotage, c'est-à-dire la présence d'une police de proximité dans tous les quartiers ; les équipes de médiation, notamment scolaire et sociale ; le développement des fermes urbaines, pour un travail global sur l'alimentation...

Bien entendu, la convention territoriale vise également à flécher au mieux les financements dédiés, spécifiques à la politique de la ville.

Notre objectif, pour chacun de ces quartiers, est de répondre au mieux aux besoins des habitants, en soutenant les associations qui interviennent chaque jour pour leur faciliter la vie ou en améliorant ce qu'on appelle la « gestion urbaine de proximité », un ensemble d'actions locales qui contribue à améliorer l'image d'un quartier et son attractivité.

Avec mon adjointe à la Politique de la Ville, Fannie Le Boulanger, et toute l'équipe municipale, nous remercions l'ensemble des partenaires et des habitants qui ont participé à ce travail, et vous donnons rendez-vous pour la mise en œuvre dans chacun des quartiers.

Pierre Hurmic  
Maire de Bordeaux



## Introduction

“Quartier riche, quartier pauvre, votre Ville est-elle particulièrement inégalitaire ?” est le titre d’un article de Romain Imbach et Iris Deroeux publié dans le monde du 26 novembre 2024. Cet article s’appuie sur une enquête de l’INSEE dans les grandes Villes et métropoles de France. Aux côtés de Paris, Lyon, Toulouse, Nice et Fort de France, Bordeaux est classée dans la catégorie de villes avec un niveau de vie médian plus élevé que la moyenne de France, avec une population des quartiers riches, tout comme leur surface associée, nettement plus importante que celle des quartiers pauvres.

Pourtant, le taux de pauvreté de Bordeaux atteint 17% soit quasiment 2,6 points de plus que celui de la France métropolitaine. Les 6 quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Bordeaux présentent des taux de pauvreté très au-dessus de celui de l’ensemble de la Ville entre 36 et 51 %. Le revenu médian du quartier des Aubiers est inférieur à celui des QPV français.

Ainsi, les inégalités socio-spatiales constituent aussi le reflet d’une diversité qui doit être mobilisée dans une solidarité territoriale. Il est donc déterminant que la politique de solidarités de la Ville de Bordeaux, déclinée dans le schéma local “Bordeaux Terre de Solidarités”, s’appuie sur des objectifs d’équité territoriale et de justice sociale.

L’élaboration d’une convention territoriale bordelaise articulant les grandes orientations du contrat de Ville Métropolitain, les axes de Bordeaux terre de solidarités avec les priorités des habitants et des acteurs associatifs et institutionnels des quartiers, permet de poser les bases de cette politique de solidarité territoriale.

Cette convention est basée sur une ambition municipale forte pour les quartiers prioritaires.

Les habitants y sont considérés comme des partenaires à part entière. Leur contribution au contenu de la convention a été recherchée à travers l’ensemble des dispositifs de la politique de démocratie permanente de la Ville de Bordeaux, mais aussi en déployant des actions spécifiques d’aller-vers dont un porte-à-porte dans les 6 quartiers et des stands sur l’espace public. Une dynamique a été créée et sera entretenue tout au long du déploiement de la convention. En effet, la conception de la participation citoyenne ne se limite pas à la co-construction des objectifs de la politique publique sur les quartiers, elle constitue un levier dans la mise en œuvre du projet, elle nourrit la gouvernance, le suivi et l’animation de la convention.

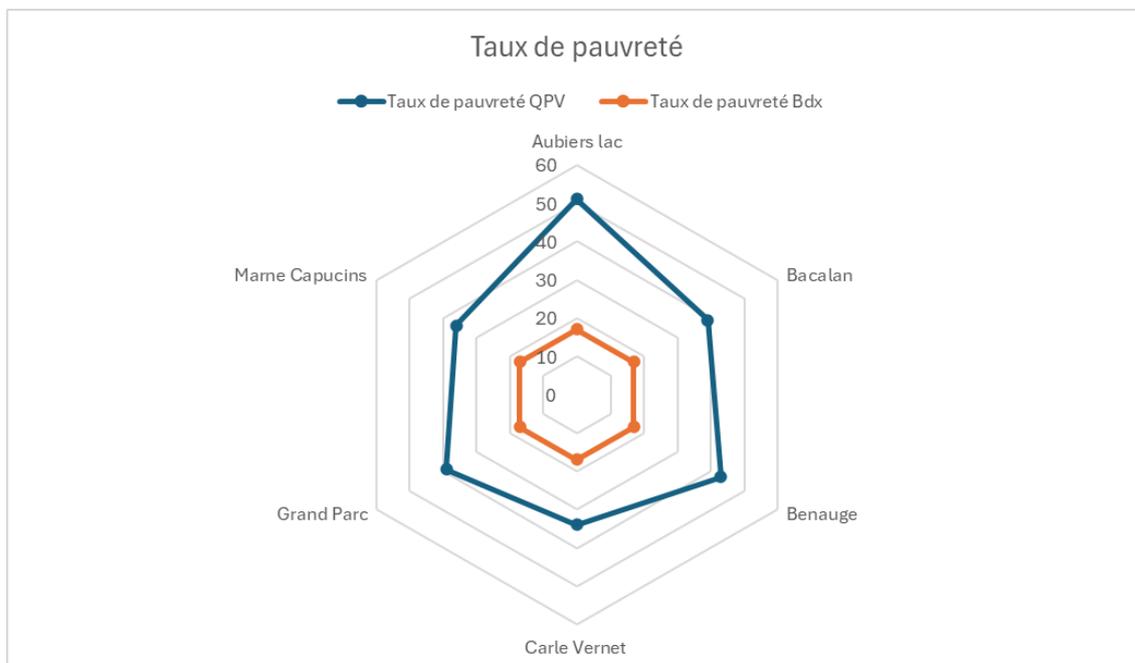
Les moyens de la politique de la ville ne sont pas destinés à répondre seuls aux besoins des quartiers prioritaires. La convention territoriale constitue un projet directeur pour les services de droit commun et les partenaires intervenant sur les différents champs thématiques couverts par le contrat de ville dans un objectif de justice sociale et d’équité territoriale.

Cette convention est articulée autour de 4 parties :

La première partie expose le contexte national, Métropolitain et communal de la politique de la ville et les articulations proposées dans cette convention Bordelaises ainsi que la démarche d’élaboration de la nouvelle convention territoriale. La deuxième partie décrit la gouvernance pour faire vivre les engagements de cette convention. Les troisième et quatrième détaillent les grands axes transversaux de la

politique de la Ville Bordelaise et les enjeux prioritaires à l'échelle de la Ville de Bordeaux et de ses 6 quartiers prioritaires.

Le taux de pauvreté des quartiers prioritaires bordelais comparé à la moyenne de la ville :



## 1 Le cadre de la politique de la ville et la volonté de rédaction d'une convention territoriale municipale pour Bordeaux

### 1.1 Les ambitions de la politique de la Ville et le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et la circulaire du 31 août 2023

Portée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, la politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers politique de la ville (QPV). Ces quartiers se caractérisent par un « *écart de développement économique et social défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent* ».

Conduite par l'Etat et les collectivités locales, la politique de la ville est une politique de solidarité à la fois nationale et très locale, adaptée aux plus fines réalités des QPV.

**Elle doit permettre la réduction des écarts de développement entre les QPV et leurs territoires d'inclusion.**

Elle est donc une politique avant tout territoriale, basée sur la définition de quartiers prioritaires. En fonction des besoins identifiés sur ces quartiers, elle mobilise les leviers nécessaires pour agir en faveur d'une plus grande justice sociale et territoriale.

L'objectif est de réduire les écarts entre les QPV et les autres quartiers de la ville, d'assurer une égalité des chances par une équité de traitement.

Il s'agit de faire plus pour les habitants des quartiers qui concentrent le plus de difficultés.

Pour atteindre ces objectifs, la loi Lamy identifie plusieurs leviers :

- La **mobilisation renforcée des politiques publiques dites « de droit commun »** sur ces secteurs fragilisés ;
- La mise en œuvre de **programmes** ou de **dispositifs spécifiques** permettant de faire levier pour initier ou accompagner les transformations souhaitées au sein des quartiers sur différents domaines : le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et l'insertion, la santé, l'éducation, etc. Ces dispositifs se déploient sur les quartiers dans le cadre d'appels à projets, d'appel à manifestation d'intérêt ou encore dans le cadre de conventionnements pluriannuels ;
- **L'association des habitants** à la mise en œuvre de la politique de la Ville et le soutien à la participation citoyenne.

L'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, **le contrat de ville**.

Tel que défini à l'échelon national ([Le contrat de ville | collectivites-locales.gouv.fr](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/)), le contrat de ville est conclu à l'échelle intercommunale et repose sur trois piliers :

- ② “ la **cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;

- ② le **renouvellement urbain** et le **cadre de vie** : le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et l'accèsion à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers ;
- ② le **développement économique** et l'**emploi** : le contrat de ville mobilise les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers ”.

Le contrat de ville précédent, dont celui métropolitain, a été signé en 2014 pour une durée de six ans. Il a ensuite été prolongé à plusieurs reprises, pour prendre fin au 31 décembre 2023.

## **1.2 Le territoire de Bordeaux et les quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux**

En 2023, l'Etat a lancé à l'échelle nationale la démarche de renouvellement du contrat de ville au travers du projet « Engagements Quartiers 2030 », pour signature des nouveaux contrats de ville au premier semestre 2024.

La première étape a consisté en la redéfinition de la géographie prioritaire (décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023).

La politique de la ville étant une politique territoriale, la redéfinition des périmètres des QPV par l'Etat était une question décisive autour de laquelle une discussion locale avec les villes concernées a pu s'opérer. La logique existante pour le précédent contrat d'un carroyage des territoires par carrés de 200m de côté a été maintenue mais l'identification des nouveaux quartiers prioritaires (QPV) se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian local, mesuré à l'échelle de la métropole. Un seuil minimum de 1 000 habitants est aussi nécessaire pour être reconnu comme quartier prioritaire.

Avec cette méthode de mesure menée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), quatre des six QPV de Bordeaux sont restés quasiment à l'identique : Bacalan, Aubiers-Lac, Carle Vernet et Benauges.

La redéfinition de la géographie prioritaire a permis de redélimiter légèrement ces quartiers, sans changer le nombre d'habitants concernés, afin d'y intégrer des équipements (écoles, crèches, centres sociaux, etc.), ce qui peut leur permettre de bénéficier de certains dispositifs liés à la Politique de la Ville (effectifs réduits en classe, Programme de Réussite Educative, aides financières spécifiques, avantages fiscaux, etc.).

Les quartiers Carle Vernet et Benauges constituent la partie bordelaise de QPV intercommunaux :

- Benauges est la partie bordelaise du QPV « Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange-Beausite » des communes de Bordeaux et Cenon.
- Carle Vernet est la partie bordelaise du QPV « Carle Vernet - Terres neuves » des communes de Bordeaux et Bègles.

L'analyse par carroyage a conduit à deux changements majeurs de périmètres :

- Le quasi-doublement du QPV du Grand Parc en superficie qui devient le plus grand QPV de Bordeaux, passant de 4 280 habitants à 9 200 habitants.

- La forte réduction de l'ancien QPV « Saint Michel » passant de 11 500 à 3600 habitants et ayant entraîné son changement dénomination, de « Saint-Michel » en « Marne-Capucins ».

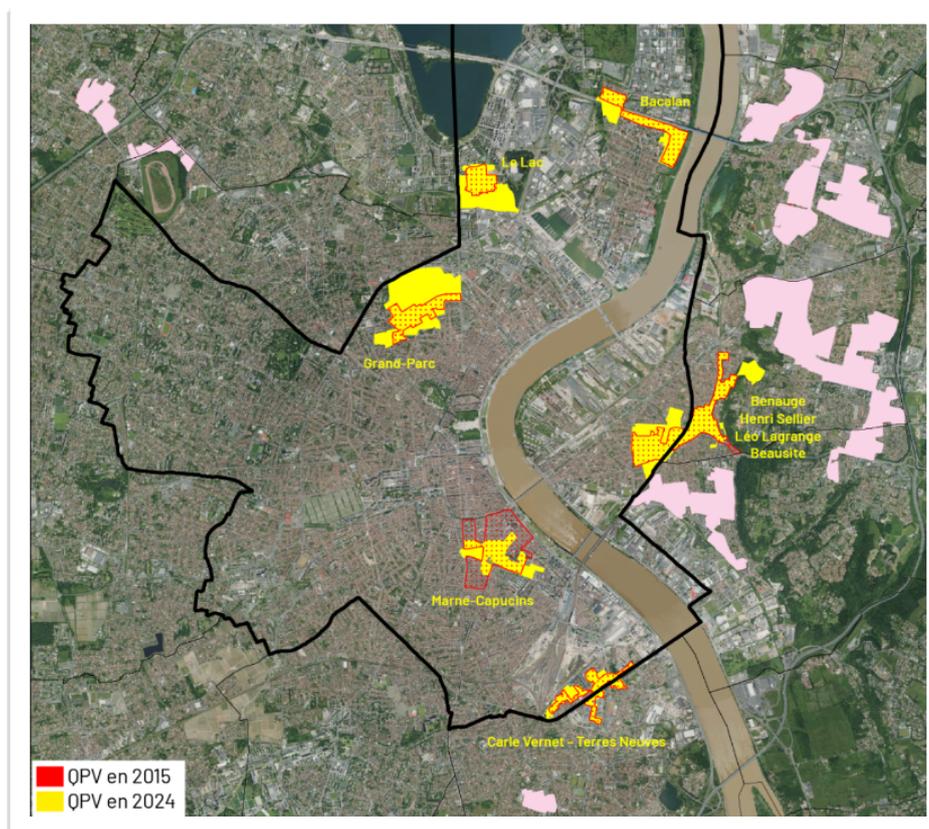
Selon le critère national de pauvreté, le QPV Saint Michel, s'étant gentrifié, devait initialement totalement sortir de la géographie prioritaire. Grâce à la mobilisation des habitants, des associations et de la ville, en accord et dialogue avec la préfecture de Gironde, l'Etat a maintenu un QPV resserré sur le secteur des Capucins, d'où le nouveau nom.

En effet, le secteur de Saint Michel a certes évolué en moyenne, mais c'est le quartier où les écarts de richesse sont les plus grands entre les 10% les plus pauvres et les 10 % les plus riches. Le premier décile, c'est-à-dire les 10% les plus pauvres de ce nouveau périmètre, est le décile le plus pauvre de tous les QPV de Bordeaux.

Ainsi, les 6 quartiers retenus dans la géographie prioritaires 2024 - 2030 sont (source : SIG Ville 2024, Insee RGP) :

- **Grand Parc - 9 200 habitants**
- **Aubiers-Lac - 3 300 habitants**
- **Marne-Capucins - 3 600 habitants**
- **Benauges - 3 850 habitants à Bordeaux / 4 397 habitants sur les communes de Bordeaux et de Cenon**
- **Bacalan - 1 600 habitants**
- **Carle-Vernet - 1 830 habitants à Bordeaux / 2 350 habitants sur les communes de Bordeaux et Bègles**

La carte comparative entre anciens et nouveaux QPV :



Source : Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine

Par ailleurs, la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 en date du 31 août 2023 donnait la possibilité d'identifier des "poches de pauvreté" (territoire vulnérable en situation de décrochage et/ou ayant auparavant relevé de la géographie prioritaire).

Sans bénéficier de droit de tous les dispositifs dédiés, les poches de pauvreté peuvent être éligibles à certains : elles pourront par exemple se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits Politique de la Ville de l'Etat ou répondre à des appels à projet spécifiques.

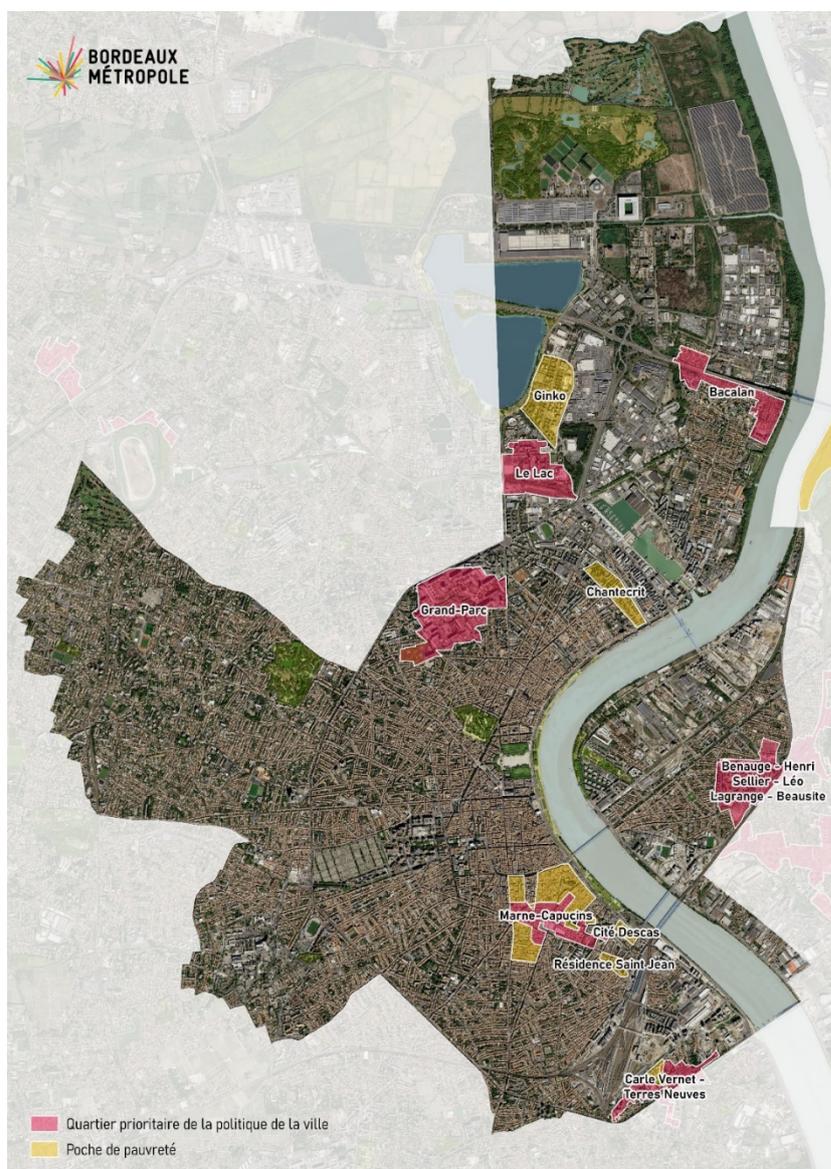
La ville de Bordeaux s'est saisie de cette possibilité pour poursuivre une intervention renforcée sur des quartiers en fragilité. Ainsi, des secteurs ont été définis en se basant notamment sur des cartographies de concentrations de publics précaires sur toute la métropole.

Ce diagnostic statistique a été enrichi par la connaissance locale de difficultés et de dynamiques de quartier.

Les poches de pauvreté ainsi retenues sont :

1. Carle Vernet : résidence Richelieu
2. Saint Jean : résidence Saint Jean et Cité Descas,
3. Saint Michel : Le périmètre du précédent QPV Saint Michel augmenté sur le secteur Somme-Yser
4. Chartrons Nord : Quartier Chantecrit
5. Lac : Quartier Ginko.

La carte des QPV et des poches de pauvreté :



Source : Bordeaux Métropole

Chaque QPV fait l'objet d'une présentation dans les parties relatives à la déclinaison par quartier du projet directeur de la convention territoriale, rendant ainsi compte de leurs spécificités.

## **1.3 Un contexte métropolitain de renouvellement du contrat de ville**

### **1.3.1 Des engagements forts à l'échelle des quartiers prioritaires pour 2024-2030**

Au regard du diagnostic partagé et de la démarche de concertation menée avec l'ensemble des villes concernées, le nouveau contrat de ville métropolitain, validé par les signataires, s'est construit sur les 5 grandes priorités et les 18 objectifs suivants pour la période de 2024 à 2030 :

#### **1 Cap sur l'emploi et le développement économique**

- Mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi des jeunes et des femmes grâce à un maillage précis des quartiers et au développement de nouvelles opportunités.
- Encourager le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes.

#### **2 L'émancipation des quartiers**

- Accompagner vers la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage scolaire.
- Développer une stratégie jeunesse.
- Réduire les inégalités en matière de santé.
- Renforcer l'accès aux droits sociaux.
- Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs.

#### **3 Anticiper les transitions dans les quartiers**

- Accompagner vers la transition écologique.
- Accompagner vers la transition démographique.
- Accompagner la transition numérique.
- Accompagner vers la transition démocratique.

#### **4 Des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs**

- Du projet urbain au projet humain.
- Accompagner la politique de mixité sociale.
- Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social.

#### **5 Des quartiers de la République : égalité femmes-hommes, mixité et laïcité**

- Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social.
- Faire de l'égalité femme/homme une thématique forte du contrat de ville.
- Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la laïcité.

A ces axes et objectifs s'ajoutent 3 priorités transversales :

- ☐ L'égalité femme homme ;
- ☐ Les jeunes ;

2 La diversité.

Ces engagements stratégiques du contrat de ville métropolitain ont été adoptés par le conseil municipal de Bordeaux le 5 mars 2024.

Le contrat de ville Métropolitain a été approuvé lors du conseil de Bordeaux Métropole du 12 avril 2024 et officiellement signé par l'ensemble des parties le 22 avril 2024.

### *1.3.2 Un rôle important attribué aux communes dans le cadre de la gouvernance du contrat de ville métropolitain*

Le schéma de gouvernance du contrat de ville métropolitain renouvelé confirme la place centrale des communes dans le pilotage de la politique de la ville, dans une logique de subsidiarité, et l'accompagnement des projets portés par les associations dans les quartiers.

Néanmoins, afin de garantir un pilotage intégré et cohérent du contrat de ville métropolitain, un comité de pilotage sera réuni au niveau métropolitain, sous la coprésidence de la préfecture de la Gironde et de Bordeaux Métropole, au côté des communes et principaux acteurs locaux (cf. § 2.1 sur la gouvernance métropolitaine).

## **1.4 La convention territoriale, les ambitions portées par la ville de Bordeaux et ses partenaires pour les quartiers**

Dans le cadre du contrat de ville métropolitain, la Ville de Bordeaux a décidé d'élaborer sa propre convention territoriale. Cette convention précise les objectifs de la politique de la ville pour ses 6 quartiers prioritaires. Pour répondre aux enjeux de ces quartiers, les habitants, les différents partenaires associatifs et institutionnels du territoire ainsi que les services de la Ville, du CCAS et les élus Municipaux ont été concertés.

Les partenaires associés à la démarche du contrat de ville métropolitain le sont également pleinement dans l'élaboration et la mise en place de la convention territoriale : Etat, Bordeaux Métropole, bailleurs, associations, habitants, Département, CAF, Région, ARS, etc.

### *1.4.1 Une démarche ambitieuse de participation citoyenne*

La participation citoyenne est au cœur du projet municipal de la ville de Bordeaux, mais c'est aussi un trait constitutif de la politique de la ville.

L'enjeu est donc d'inscrire cette participation à la fois dans la concertation et dans la mise en œuvre du projet directeur. Cette démarche s'appuie sur la politique municipale de démocratie permanente et ses dispositifs (accompagnement des initiatives citoyennes, budget participatif, droit d'interpellation, parlement mobile).

## **A / La participation citoyenne dans l'élaboration de la convention territoriale**

La ville a souhaité construire sa politique publique en direction des quartiers avec une démarche ambitieuse de participation citoyenne pour concerter et mobiliser les premiers concernés. En 2023, la ville de Bordeaux avait déjà mobilisé les conseils citoyens de ses QPV pour l'élaboration du contrat de ville métropolitain en allant au-devant des habitants des QPV.

Pour l'écriture de la convention bordelaise, la ville a décidé d'aller plus loin et de recueillir la parole de celles et ceux qu'on ne voit pas habituellement dans les réunions publiques et qu'on n'entend pas, notamment en organisant un porte-à-porte.

La ville a ainsi souhaité rencontrer toutes celles et ceux qui font l'identité des quartiers, même celles et ceux que l'on appelle parfois "les invisibles", pour diverses raisons, de santé, de mobilité réduite, d'isolement social, de précarité, de maîtrise de la langue, de quotidiens de parents surchargés, de renoncement à croire que sa parole peut être entendue...

Dans une logique d'aller vers, les élus, les services municipaux, appuyés des conseils citoyens et des partenaires de quartier, se sont mobilisés pour mettre en place un important travail de recueil de la parole citoyenne des habitantes et habitants des quartiers.

De plus, la Ville a mobilisé sa démarche annuelle de consultation des habitants via le *parlement mobile*, outil emblématique de l'aller-vers les habitants, qui est déployé chaque année par la Mission Démocratie Permanente dans les 8 quartiers administratifs de Bordeaux, pour engager des échanges autour de thématiques déterminées en amont.

Ainsi, en 2024, le parlement mobile a fait escale en priorité en cœur des QPV à la rencontre des habitants. Les quartiers de Bastide, Bordeaux Sud, Bordeaux Maritime et Chartrons-Grand Parc -Jardin Public ont chacun consacré leur journée de parlement mobile à un QPV.

Les thèmes soumis au débat en 2024 au sein du parlement étaient "la lutte contre les discriminations" et la "politique jeunesse". Ce sont deux thèmes forts pour les quartiers prioritaires et les échanges de la Tournée de la Démocratie Permanente ont nourri la construction de la convention.

En plus de ces outils, l'aller-vers s'est traduit par la mise en place de stands dans l'espace public, la présence lors d'événements de quartier et la réalisation d'un porte-à-porte dans les 6 quartiers prioritaires :

- Des stands dans l'espace public et équipes mobiles  
du 24 mai au 13 juin 2024 : une première série de présence des équipes dans les quartiers, avec des stands dans des lieux de passages, à des horaires adéquats ou lors de fêtes de quartiers.
  
- du 25 juin au 17 juillet 2024 : une deuxième série de présence dans l'espace public et lors des festivités de quartier pour aller au-devant des personnes présentes au sein des quartiers dans des temps informels.
  
- Un porte-à-porte du 10 septembre au 30 septembre 2024 : déploiement dans chaque quartier d'une démarche de porte-à-porte appuyée par un stand ressource dans l'espace public. Les synthèses des deux premiers temps de stands ont permis de réaliser des questionnaires comme support au porte-à-porte. Cela a permis d'approfondir les premiers éléments récoltés dans chaque quartier.

- Un “forum des quartiers prioritaires” pour restituer la concertation (200 participants) organisé le 26 novembre 2024 : tous les habitants rencontrés qui le souhaitent, ainsi que toutes les associations des quartiers, ont été invités à l’hôtel de ville. Accueillis par Monsieur le Maire, et l’équipe municipale, ils ont pu découvrir la synthèse de la concertation et les grands axes de la convention territoriale.

Quelques chiffres clés rendent compte de l’ambition municipale déployée pour consulter et concerter les citoyens et habitants des quartiers prioritaires.

- **880** questionnaires remplis au total avec 3 passages dans les 6 quartiers prioritaires.
- **150** personnes mobilisées pour accompagner cette concertation (partenaires, élus, agents, etc.).
- **285** verbatims récoltés dans le cadre de la Tournée de la démocratie permanente au Grand Parc, Aubiers, Marne-Capucins et à la Benauge.

La dynamique créée a permis une mobilisation habitante qui sera entretenue dans le cadre de la gouvernance de la convention.

## **B / Participation des habitantes et des habitants à l’animation de la convention territoriale : une ambition forte portée dans la durée**

Rappel du cadre réglementaire concernant la place des habitants dans le contrat de ville :

*« La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit le principe de co-construction au cœur d’une approche renouvelée de la politique de la ville. Les conseils citoyens, créés par les articles 1 et 7 de la loi, doivent ainsi permettre aux habitants des quartiers prioritaires d’être plus étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre des décisions les concernant. L’article 7 de la loi définit le conseil citoyen comme une instance qui associe les habitants des quartiers prioritaires à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des contrats de ville et plus largement à toutes les instances de pilotage des contrats y compris celles relatives au renouvellement urbain ».*

Dans le cadre de l’animation de cette convention territoriale, l’ambition de la Ville de Bordeaux est de mettre en place les conditions permettant aux habitants des QPV de prendre part à cette gouvernance.

Cela se déclinera selon plusieurs modalités :

- ☐ Par le biais des Conseils Citoyens, dans la continuité de ceux déjà existants : à partir de leur bilan, des actions seront déployées pour renforcer leur pouvoir d’agir et leur capacité de proposition.
- ☐ Au-delà des Conseils Citoyens, les habitants seront associés aux instances de gouvernance comme les forums de quartier et inter-quartiers selon des modalités à coconstruire et à expérimenter.
- ☐ Une autre modalité de participation consistera à soutenir les initiatives citoyennes dans l’animation des projets de quartier.

- ☐ Afin d'associer le plus grand nombre d'habitants un porte-à-porte sera réalisé à mi-parcours pour vérifier que les actions sont adaptées aux besoins et réajuster les objectifs opérationnels.

Un travail conjoint avec la Mission démocratie permanente de la ville permettra une évaluation en continu de l'efficacité de ces modalités de participation et l'élaboration de nouvelles si cela s'avère pertinent.

#### *1.4.2 Une dynamique transversale entre les politiques publiques de la ville et de ses partenaires pour mobiliser le droit commun*

Les moyens spécifiques de la politique de la Ville n'ont ni la vocation, ni la dimension pour se substituer à l'action publique de droit commun. A travers sa convention territoriale, la Ville de Bordeaux propose un projet directeur pour les services de droit commun et les partenaires intervenant sur les différents champs thématiques couverts par le contrat de ville. Par droit commun il est entendu l'ensemble des politiques publiques qui agissent sur toutes les thématiques : action sociale, éducation, sport, culture, emploi, etc...

#### **A / Une démarche renforcée de concertation des partenaires institutionnels et associatifs pour élaborer un projet directeur et mobiliser le droit commun**

L'impératif de justice sociale et la dimension d'équité territoriale irrigant l'ensemble du projet municipal de la ville de Bordeaux, la méthodologie de renouvellement de la convention territoriale s'est déclinée en différents temps forts de mobilisation.

Ainsi, les services de la ville et les élus en charge de piloter les politiques publiques thématiques de droit commun mobilisables en faveur des quartiers ont été associés dès le lancement de la démarche.

Par cette mobilisation interne (entretiens, groupes de travail, temps de travail individuels et collectifs associant élus, services municipaux, et plénière conclusive entre délégations, etc.), la ville de Bordeaux a créé une dynamique transversale de mobilisation prioritaire du droit commun en faveur des QPV qui sera entretenue via les instances de gouvernance et de suivi de la convention.

De même, l'ambition de concertation a été déclinée auprès des partenaires intervenant au côté de la Ville dans les quartiers prioritaires bordelais. Ces partenaires institutionnels et associatifs, qui agissent chaque jour sur le terrain, avec une connaissance fine des quartiers, ont été mobilisés dès le début de la démarche.

Des concertations à la fois thématiques et territoriales ont été organisées dans chacun des quartiers prioritaires avec l'ensemble des réseaux partenariaux institutionnels ou associatifs.

Ces temps par quartier ont été complétés par des ateliers "inter quartiers" pour travailler plus particulièrement sur des thématiques ciblées : Emploi / Formation, Santé, Accès aux droits.

La thématique de la Jeunesse a quant à elle fait l'objet d'une conférence en présence de la sociologue Joëlle Bordet le 3 octobre 2024, sur le thème "Accueillir les adolescents aujourd'hui". Cette rencontre, réunissant une centaine de partenaires, a généré de nombreux échanges.

Deux autres démarches de dialogue partenarial ont aussi nourri l'élaboration de la convention :

- Avec les partenaires du Groupement d'intérêt public (GIP) Réussite Educative de Bordeaux : la préfecture, l'Education Nationale, la CAF, le Département et la ville : le renouvellement et l'extension de la convention de la Cité Educative de Bordeaux, étendant à tous les 6 QPV la démarche "cité éducative", outil majeur pour les 0-25 ans et leurs familles au service de notre convention territoriale.
- Avec la préfecture et 8 bailleurs sociaux : la réécriture de toutes les conventions d'utilisation de l'abattement sur la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) redéfinissant les axes de gestion et d'amélioration du cadre de vie des habitants. ce travail s'est fait sur la base de diagnostics de quartiers inter-partenaires et en présence des conseils citoyens. Elle a permis de réaffirmer le partenariat fort avec les bailleurs, en renforçant nos instances de gouvernance. Ainsi l'approche inter bailleurs par quartier puis à l'échelle globale assure des décisions partagées au bénéfice des quartiers prioritaires.

Enfin, le forum des quartiers prioritaires du 26 novembre 2024 visant à rendre compte de la concertation citoyenne et des perspectives de la convention territoriale a aussi pu rassembler un grand nombre d'acteurs institutionnels et associatifs.

## **B / Un projet directeur à la mise en œuvre partagée**

La poursuite de cette ambition et l'animation dans la durée de cette dynamique transversale entre les politiques publiques est un parti-pris affirmé par la Ville, tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre de sa convention territoriale.

Les quartiers prioritaires concentrent les difficultés rencontrées par leurs habitants. Ils sont aussi des territoires de non-recours important et la présence en proximité de services publics, d'équipements et d'un réseau d'acteurs associatifs est un facteur déterminant pour répondre aux besoins. La mobilité est moins évidente que dans d'autres quartiers et les leviers d'actions oscillent entre un renfort de l'offre de proximité pour aller au-devant des habitants les plus en demande et l'accompagnement vers les autres ressources du territoire.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des services publics, des politiques publiques thématiques et transversales, obligatoires et volontaristes doivent être mobilisés dans une logique d'équité sociale et territoriale.

Cette mobilisation du droit commun de manière prioritaire dans les quartiers est une condition pour l'atteinte des objectifs de la politique de la ville.

Autrement dit, l'enjeu de la politique de la ville est avant tout de veiller à la prise en compte des enjeux propres aux quartiers cumulant certaines fragilités dans la mise en œuvre des politiques publiques couvrant le territoire bordelais. Une fois mobilisées, les politiques thématiques pourront être complétées par les interventions spécifiques de la politique de la ville grâce à ses moyens dédiés.

C'est pourquoi les actions peuvent relever directement des différentes directions de droit commun de la ville ou d'autres partenaires identifiés. Dans cet objectif de mobilisation prioritaire du droit commun, la convention territoriale s'articule et se nourrit des différentes démarches partenariales à l'œuvre sur le territoire pour soutenir le déploiement de politiques publiques, ainsi par exemple pour la convention territoriale globale (CTG), le contrat local de santé (CLS), le projet alimentaire territorial (PAT), le projet éducatif de territoire (PEDT), etc.... Le projet directeur mentionne explicitement ces démarches.

Dans son format, la convention territoriale se veut être un cap lisible pour l'ensemble des parties prenantes associées dans son élaboration autant que dans son pilotage, son suivi et son élaboration. Chacun doit pouvoir y trouver un document ressource au regard de son identité d'habitant ou de ses missions en tant que services et partenaires.

Les modalités d'association des acteurs au fil de la démarche de suivi et animation de la convention territoriale sont précisées dans la partie relative à la gouvernance pour que le projet directeur de la politique de la Ville Bordelaise soit approprié par les directions et partenaires.

**L'enjeu demeure de mobiliser l'action municipale et celle des partenaires dans toutes ses dimensions et ses outils partenariaux au bénéfice des QPV. Cette mobilisation du droit commun très présente dans la concertation et l'écriture de cette convention s'entretient et se rythme par des rencontres régulières. Elle permet de pérenniser la dynamique d'intervention dans ces quartiers et d'inscrire dans les politiques publiques de droit commun les besoins spécifiques des quartiers prioritaires.**

Afin de garantir l'articulation avec le droit commun, les équipes coordinatrices de la convention territoriale participeront aux instances de déploiement des autres politiques municipales. En complément, les instances de gouvernance de la convention territoriale de Bordeaux associeront les pilotes des feuilles de routes contributrices en particulier :

- Des politiques municipales thématiques comme : Bordeaux Terres de Solidarité, culture, éducation sport, petite enfance, enfance, jeunesse, seniors, animation de la vie sociale etc.
- Des démarches de conventionnement avec les partenaires formalisant des feuilles de route partenariales : Convention Territoriale Globale, Projet Educatif de Territoire, Contrat local de santé, Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance etc.

### **1.5 Une convention territoriale adossée aux piliers du contrat de ville métropolitain et inscrite en prolongement du projet municipal**

Dans le cadre du contrat de ville métropolitain, la convention bordelaise fixe des axes stratégiques inscrits pleinement dans son projet municipal et adaptés aux enjeux et spécificités des 6 QPV bordelais.

Ainsi les 5 axes du contrat de ville métropolitain se retrouvent en 4 axes pour la convention territoriale de Bordeaux. :

1/ Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitants.

2 / Renforcer le dynamisme des quartiers et favoriser le parcours d'insertion des habitants.

3 / Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier.

4 / Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours.

L'ambition de la Ville est de structurer son intervention dans les quartiers prioritaires autour du "renfort des solidarités en faveur des quartiers" comme premier levier de la politique de la Ville dans un objectif d'équité sociale et territoriale. Ce parti pris est affirmé en positionnant l'axe 2 du contrat de Ville Métropolitain " Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitants" en axe 1 de la Convention territoriale Bordelaise.

Au-delà de la notion d'émancipation, la ville souhaite mettre en avant l'enjeu pour les acteurs du contrat de ville de donner aux habitants des quartiers les moyens de bien vivre et d'exercer leur autonomie, par une politique résolument solidaire.

L'axe relatif aux transitions dans leur pluralité est pensé dans une logique d'irrigation des autres axes pour favoriser la transversalité et la lisibilité des différentes notions (transitions démographique et numérique dans l'axe relatif à la réduction des inégalités sociales, transition écologique dans l'axe relatif aux cadres et conditions de vie sur le quartier, transition démocratique dans l'axe relatif au pouvoir d'agir des habitants).



## 2 Un projet directeur piloté, suivi et animé

### 2.1 Rappel du schéma de gouvernance du contrat de ville métropolitain et du lien avec les communes

La gouvernance du contrat de ville métropolitain, telle que formalisée dans le contrat de ville signé, se structure de la manière suivante :

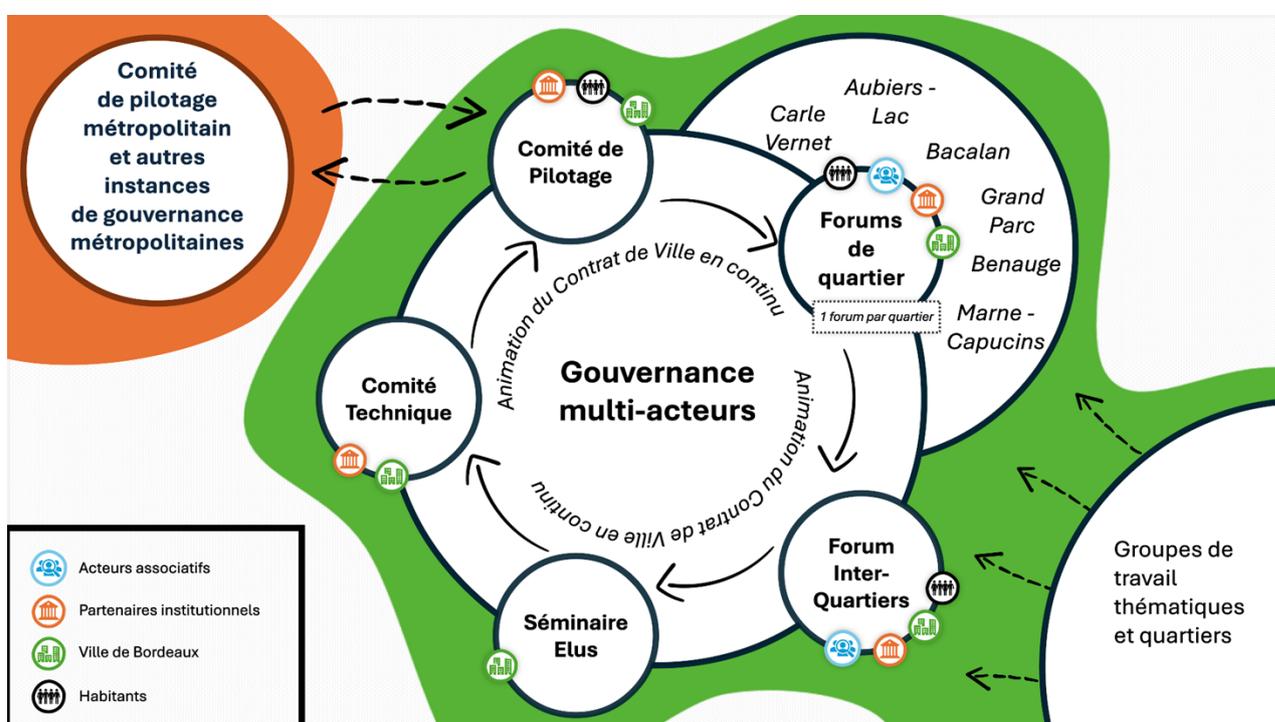
- **Comité de pilotage :**
  - Finalités : pilotage et validation des enjeux territoriaux, des orientations stratégiques et des feuilles de route, suivi de l'évaluation du contrat de ville, validation du contrat de ville.
  - Composition : pilotage conjoint entre Bordeaux Métropole et l'Etat, maires des communes disposant de QPV, Conseil régional, Conseil départemental, représentants des organismes HLM, bailleurs sociaux, Banque des territoires, CAF, France Travail, représentants des conseils citoyens.
  
- **Comité technique :**
  - Finalités : préparation des décisions du comité de pilotage, suivi des décisions de celui-ci, organisation des ateliers de travail, synthèse des propositions d'enjeux et d'orientations.
  - Composition : coanimation entre Bordeaux Métropole et l'Etat, techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.
  
- **Ateliers et groupes de travail :**
  - Des groupes de travail, pilotés par la métropole et réunissant les partenaires signataires sont mis en œuvre autour des différentes thématiques travaillées dans le contrat de ville « Engagements 2030 » :
    - Qualité de vie et tranquillité,
    - Observation/ évaluation,
    - Emploi,
    - Réussite éducative,
    - Droit commun.
  
- **Réunion annuelle de valorisation :**
  - Finalités : mise en avant des bonnes pratiques, échanges autour des sujets d'actualités.
  - Composition : ensemble des acteurs des territoires.
  - Fréquence : annuelle.
  
- **Réunion politique semestrielle**
  - Finalités : échanges autour des sujets d'actualités, des difficultés et de l'avancée du projet directeur du contrat de ville.
  - Composition : élus des communes de la métropole en charge de la politique de la ville et préfecture.
  - Fréquence : semestrielle.

La ville de Bordeaux participera activement aux instances de pilotage et de suivi du contrat de ville métropolitain. Les deux schémas de gouvernance s'articulent et sont

complémentaires. La temporalité et la fréquence de réunion des instances au niveau métropolitain et au niveau communal devront être corrélées pour garantir le recueil des indicateurs pour le suivi du contrat de ville métropolitain, et la ville participera à l'évaluation du contrat de ville, dont la première évaluation intermédiaire est prévue en 2027.

## 2.2 La gouvernance de la convention territoriale

Le schéma de gouvernance de la convention territoriale :



La gouvernance stratégique de la convention territoriale de Bordeaux se formalisera par la tenue annuelle d'un Comité de Pilotage :

- **Comité de pilotage de la convention territoriale**

Finalités : pilotage et validation des enjeux, des orientations stratégiques et des projets directeurs, suivi de la mise en œuvre et évaluation en continu de la convention territoriale, validation de la convention territoriale, veille à l'articulation avec le contrat de ville métropolitain et la mobilisation du projet municipal et des politiques de droit commun portées par les partenaires, l'association des habitants au pilotage de la convention.

Composition : présidence par le Monsieur le Maire et l'adjointe en charge de la politique de la ville, élus pilotes des principales politiques publiques contributrices,

Bordeaux Métropole, Etat, bailleurs, un représentant par conseil citoyen, éventuellement d'autres partenaires associés.

Les représentants des communes des QPV intercommunaux seront invités à participer aux travaux de ce comité de pilotage.

- Fréquence : annuelle

### **Comité technique**

Finalités : préparation des décisions du comité de pilotage, suivi des décisions de celui-ci, organisation des ateliers de travail, synthèse des propositions d'enjeux et d'orientations.

Composition : techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Ces comités (technique et de pilotage) seront nourris de la production de plusieurs instances de travail, qui se réuniront tout au long de l'année et qui pourront dialoguer les unes avec les autres.

#### **☐ Des « forums de quartier » soit un par quartier**

Finalité : point d'étape de la déclinaison par quartier et actualisation des enjeux et perspectives.

Composition : les partenaires locaux de chaque QPV = Adjointe en charge de la politique de la ville, maire-adjoint du quartier concerné, et autres élus selon les thématiques à l'ordre du jour, associations et acteurs locaux, conseils citoyens, partenaires institutionnels, collectifs d'habitants ou habitants particuliers souhaitant participer.

Fréquence : annuelle.

#### **☐ Un forum inter quartier / plénière de la convention**

Finalité : réunir les acteurs des 6 QPV pour avoir une vision globale et actualiser les enjeux inter-quartiers, générer des échanges d'expériences entre QPV.

Composition : équipe municipale présidée par Monsieur le Maire, partenaires des quartiers, signataires, représentants des conseils citoyens et habitants volontaires (collectifs, habitants concertés...).

Fréquence : annuelle.

#### **☐ Un « Séminaire élus »**

Finalités : suivi et pilotage d'un projet directeur thématique et territorial, bilan/perspective annuel des engagements pris par les politiques de "droit commun" municipales contribuant à la convention territoriale. Mobilisation des partenariats thématiques de droit commun pour leur contribution au bénéfice des QPV.

Composition : équipe municipale, présidée par l'Adjointe en charge de la politique de la ville

Fréquence : annuelle.

Ces modalités de gouvernance s'articuleront avec d'autres instances thématiques animées par la Ville, spécifiques à la Politique de la Ville (Copil TFPB, Copil Cité Educative, groupes de travail thématiques et/ou quartiers ou de droit commun).



### 3 Les axes de la convention territoriale et leur déclinaison en objectifs

#### *Explication préalable*

La présente convention vise à formaliser la stratégie bordelaise en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle est structurée en axes reprenant et adaptant les piliers du contrat de ville métropolitain, lesquels sont déclinés en objectifs et enjeux prioritaires. Ce projet pluriannuel vise à intégrer pleinement toutes les directions municipales et les partenaires pour favoriser l'articulation avec le droit commun et inversement la prise en compte des spécificités des quartiers prioritaires dans les politiques sectorielles à destination de l'ensemble des Bordelais.

Comme indiqué plus haut, la Ville de Bordeaux s'est saisie de l'opportunité d'identifier des territoires non éligibles au statut de quartier prioritaire mais dont la fragilité est reconnue par l'Etat sous le statut de "poches de pauvreté".

C'est l'affirmation d'une vigilance à avoir sur ces territoires fragiles et la volonté de mobiliser la ville et ses partenaires, en ingénierie et en financements (droit commun et politique de la ville), selon des problématiques et des publics cibles qui seront à identifier, mais qui connaissent globalement les mêmes enjeux que ceux des QPV.

Comme défini précédemment, la politique de la ville ne peut pas reposer uniquement sur ses moyens spécifiques. C'est dans la complémentarité des moyens dédiés avec la mobilisation de toutes les politiques publiques portées par la ville et ses partenaires que les objectifs seront pleinement travaillés.

Ainsi, la convention territoriale mobilise la Métropole, l'Etat dans toutes ses dimensions et agences, la Région, le Département, la CAF, etc. Elle a un rôle de levier des politiques de droit commun en s'articulant avec les interventions développées dans le cadre des conventions ou contrats partenariaux tels que la Convention Territoriale Globale avec la CAF, le Contrat Local de Santé avec l'ARS, le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, etc...

Les axes sont déclinés en objectifs qui précisent un domaine d'action, une population ou une thématique qui compose l'axe de la convention.

Ces objectifs sont déclinés en enjeux prioritaires qui définissent des champs à travailler durant la période de la convention.

Il ne s'agit pas de définir un projet directeur précis mais bien de signifier dans cette convention, les enjeux prioritaires qui réunissent les signataires dans leur projet commun pour les QPV bordelais.

L'enjeu prioritaire formule donc un objectif opérationnel pour l'ensemble des quartiers et dont le pilotage opérationnel peut relever de plusieurs acteurs.

## ***Le soutien aux associations des quartiers : Une approche transversale irriguant les 4 axes thématiques.***

La ville de Bordeaux compte plus de 8000 associations. L'histoire partenariale dans les QPV de Bordeaux place les associations au premier rang des partenaires de terrain. En complément des actions institutionnelles, les associations représentent souvent le premier interlocuteur de proximité. Elles sont porteuses de projets et d'innovations pour répondre aux besoins des habitants et des propositions adaptées à chaque quartier sont coconstruites avec elles.

La ville reconnaît le rôle clé des associations, des centaines de bénévoles et salariés, qui se mobilisent au quotidien pour la cohésion et le lien social des quartiers, en complémentarité indispensable avec les services publics.

Avant de développer les axes de la convention dans une approche thématique il est apparu nécessaire de rappeler un objectif et trois enjeux dédiés aux réalités associatives.

### **Objectif : Soutenir et conforter le réseau associatif intervenant au sein des QPV de Bordeaux**

Au-delà de leur participation à la gouvernance, la ville souhaite soutenir les associations structurantes au sein des QPV. Pour apporter ce soutien, la ville développe une approche construite sur la confiance, le soutien a priori, via des subventions de fonctionnement renforcées. Ce renfort ne se fait pas que d'un point de vue financier, il se travaille aussi par la mise en place progressive de conventions pluriannuelles d'objectifs. Ceci doit amener plus de perspective et de stabilité aux associations tout en clarifiant les objectifs partagés avec la ville et qui sont financés à ce titre.

Parmi les acteurs associatifs des QPV, la Ville porte une attention particulière aux structures agréées Centre Social (CS) et Espace de Vie Sociale (EVS) par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde.

Ces lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, œuvrent pour l'inclusion sociale, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale mais aussi la participation des habitants et le développement de la citoyenneté.

Rôle pivot dans les quartiers prioritaires, les centres sociaux se distinguent par leur mission capitale dans le soutien des parents, des familles, mais ils sont aussi des lieux ressources, au-delà des habitants, pour les plus petites associations.

Leurs actions généralistes sont complétées par des associations structurantes thématiques qui agissent auprès des habitants : accès aux droits, jeunesse, parentalité, sport, culture, etc. Les thèmes sont nombreux, comme les enjeux des QPV. Ces associations doivent être soutenues dans l'exercice de leurs missions fondamentales, de manière adaptée à leurs besoins.

En complément du soutien individuel et de l'accompagnement proposé à chaque association, il est nécessaire d'animer le réseau au sein de chaque quartier comme en inter quartier. L'échange d'expériences, les coopérations territoriales et thématiques nourrissent les enjeux et enrichissent les propositions pour les habitants.

Ainsi les enjeux pour les associations des quartiers prioritaires sont :

- **Renforcer et soutenir les structures d'animation de la vie sociale locale intervenant au sein ou à proximité de quartiers.**
- **Renforcer et soutenir les associations structurantes œuvrant sur les QPV ou auprès de leurs habitantes et habitants.**
- **Proposer des conventionnements pluriannuels**
- **Animer le réseau associatif des quartiers prioritaires, accompagner et/ou impulser des dynamiques de projet, assurer une veille territoriale.**
- **Apporter des éléments de débat et de réflexion ; nourrir le réseau associatif en faisant connaître des initiatives et projets extérieurs à Bordeaux**

### **3.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants, notamment des femmes**

L'accès aux services publics de droit commun est une condition essentielle de l'accès de toutes et tous à un quotidien digne et apaisé : la vie familiale, sociale et professionnelle passe ainsi par l'accès aux services de la petite enfance (mode d'accueil, soutien à la parentalité, etc.) et à la santé, l'accès aux dispositifs de réussite scolaire, l'accès à la culture, aux vacances, aux loisirs et au sport, etc.

La solidarité doit également se déployer envers les séniors des quartiers politique de la ville, statistiquement plus fréquemment sujets à l'isolement et à la solitude<sup>[1]</sup>.

Il conviendra de veiller à l'accès aux droits et aux services permettant l'épanouissement des publics et de prévenir les ruptures de parcours. Une attention sera apportée à la diversité des publics : réponse aux besoins des jeunes, offre à destination des séniors, prise en compte du public des femmes.

L'articulation des axes de la convention territoriale avec les démarches partenariales pouvant accélérer certaines de ces ambitions sera primordiale, en particulier avec la Cité Educative et le Contrat Local de Santé municipal. Loin de constituer une démarche municipale isolée, la convention territoriale s'articule et prend en compte les missions des partenaires institutionnels signataires du contrat de ville.

Concernant l'articulation avec la Cité Educative, quelques points de vigilance sont à mentionner :

- La Cité Educative fait l'objet d'une gouvernance spécifique mais doit s'articuler avec le pilotage global de la convention territoriale, autant qu'avec les démarches « de droit commun » (convention territoriale globale, projet éducatif de territoire, etc.).
- La présente convention ne vise à pas à faire mention intégralement de la feuille de route de la Cité Educative mais fait mention d'objectifs opérationnels conjoints.
- La Cité Educative fait partie intégrante du pilier éducatif du contrat de ville sans s'y restreindre. En effet, les actions de la cité éducative ne se substituent pas à l'intervention des dispositifs de droit commun en matière de réussite éducative, de parentalité et d'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Les enjeux de cet axe mobiliseront le droit commun de la Ville de Bordeaux et de son CCAS en lien avec la CAF, le Département, l'Etat notamment via l'Education nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Agence Régionale de Santé ou encore la Direction Régionale des Affaires Culturelles...

Les actions qui découleront de ces enjeux s'articuleront avec différents dispositifs tels que la Cité Educative, la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance, le Contrat Local de Santé...

### 3.1.1 Soutenir l'accueil et le développement du jeune enfant

La petite enfance est une période clé dans les déterminants de développement de l'enfant. Une politique d'accueil du jeune enfant ambitieuse, renforcée en QPV est un levier majeur pour agir en faveur des enfants et de leur famille. L'accès à une offre d'accueil du jeune enfant répond à différents enjeux articulés et renforcés en quartier prioritaire : l'accompagnement du parcours d'insertion sociale et professionnelle de parents et notamment monoparents, le soutien à la parentalité des familles et leur conciliation vie professionnelle et vie familiale et enfin le soutien au bien-être et développement du jeune enfant dans un contexte permettant la socialisation précoce.

L'enjeu prioritaire est :

***Soutenir et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins d'accueil, accompagner le parcours social des parents et favoriser le développement du jeune enfant.***

### 3.1.2 Favoriser l'épanouissement de l'enfant et sa réussite éducative

Une forte corrélation entre les milieux sociaux et la réussite scolaire est soulignée à l'échelle nationale. Ainsi, l'observatoire de la Cité Educative a étudié la cartographie des écoles accueillant des familles précaires. Toutes les écoles accueillant plus de 40 % de familles précaires sont en QPV. La seule exception est l'école Vaclav Havel se trouvant à Ginko, intégré comme poche de pauvreté. Les quartiers prioritaires sont aussi les quartiers ayant un niveau de réussite éducative plus bas qu'ailleurs. Les taux de réussite au brevet des collèges des QPV sont tous inférieurs aux taux des autres collèges de Bordeaux. Au-delà de 15 ans, le taux de décrochage est beaucoup plus fort en QPV que sur le reste de la ville. Le décrochage est plus précoce sur le quartier du Grand Parc mais il est plus massif pour le quartier Aubiers Lac : 64 % des 18-25 ans y ont quitté le système scolaire soit 30 points de plus que la moyenne bordelaise.

Selon l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV), plus d'un quart des jeunes de QPV sortent du système éducatif sans diplôme, soit deux fois plus que l'ensemble de la cohorte. Les trois-quarts des jeunes de QPV sortis de l'enseignement secondaire s'étaient engagés dans la voie professionnelle à l'issue de la troisième. 45% des jeunes de QPV sont sortis de formation initiale avec au mieux un diplôme du secondaire (CAP-BEP ou baccalauréat), contre 36% pour leurs voisins.

La réussite éducative dépasse largement le seul cadre scolaire, la ville porte donc un projet d'épanouissement des enfants et mobilise pour cela son droit commun et celui de ses partenaires.

Cette approche globale se déploie sur plusieurs plans.

Tout d'abord il s'agit de soutenir les parents dans leur présence et leur relation aux établissements scolaires pour favoriser une démarche d'alliance éducative où chacun joue un rôle complémentaire.

Pour les enfants, l'objectif est de mieux soutenir le parcours, dès l'entrée dans la scolarité avec la volonté d'expérimenter des solutions innovantes pour les toutes petites sections de maternelle qui sont le premier contact des familles avec l'univers scolaire.

Tout au long de leur parcours, la réussite scolaire des enfants doit être un combat quotidien et prioritaire mobilisant l'ensemble des forces éducatives, s'adaptant, de manière fine, aux situations à travers des cellules de concertation partenariale, des actions individuelles et collectives.

Le soutien à la réussite scolaire doit aussi s'articuler avec un engagement fort en faveur des choix d'orientation. Cet accompagnement doit fournir un soutien individualisé et adapté à chaque situation pour susciter la réflexion du jeune, en lien avec sa famille, sur les choix en matière de scolarité et d'orientation, en particulier dans un contexte de fort déterminisme social et d'accès inégal aux informations relatives au système scolaire et à l'enseignement supérieur.

Cela se prolonge avec le renfort et le soutien d'une offre d'accueil péri et extrascolaire de qualité, accessible au plus grand nombre. Ces temps peuvent servir de base à du soutien scolaire mais il constitue surtout un temps d'épanouissement et de sociabilisation pour les enfants.

Pour s'épanouir, un enfant a besoin de jouer, de découvrir, d'expérimenter, de rêver... il a le droit à des loisirs de qualité, et doit pouvoir partir lors de sorties ou de séjours, en famille ou encadré par des animateurs. L'accès et la découverte de différentes pratiques sportives et culturelles est capital.

L'enfant a besoin d'un environnement de qualité pour soutenir son éveil et son épanouissement, il a besoin de jouer dehors dans des espaces publics naturels et ludiques adaptés à son âge, c'est pourquoi l'offre en aires de jeux et espaces verts doit faire l'objet d'une particulière mobilisation.

L'épanouissement de l'enfant nécessite son bien-être global. Le harcèlement scolaire, récemment mis en lumière comme phénomène parfois massif, est le symptôme de relations dégradées entre jeunes marquées par des rapports de force et il accroît le mal-être. Chacun doit s'engager à ce que les enfants et jeunes puissent, dans leur établissement scolaire ou au sein des associations, bénéficier d'un espace apaisé favorisant leur écoute attentive. L'accueil de leur parole en tant que personnes, avec une écoute attentive à leur bien-être, contribue à leur épanouissement personnel, facteur et accélérateur d'un parcours individuel réussi.

Pour tous ces enjeux, la ville mobilise ses partenaires au travers des ressources de droit commun et déploie des réponses adaptées aux QPV au travers notamment de la Cité Educative.

Ainsi les enjeux prioritaires de cet objectif sont :

***Renforcer la mobilisation des parents dans le parcours éducatif de l'enfant et l'ouverture des écoles aux parents.***

- **Développer des projets innovants sur les toutes petites sections et la qualité d'accueil en maternelle.**
- **Renforcer l'accès aux accueils périscolaire et extrascolaire.**
- **Renforcer l'accès aux loisirs, aux sorties et aux séjours.**
- **Renforcer les aires de jeux, le jouer dans la nature, la découverte et l'accès à une diversité de pratiques culturelles et sportives.**
- **Favoriser un climat scolaire favorable au parcours scolaire de l'enfant et du jeune et à son épanouissement.**
- **Renforcer les actions de soutien individuelles et collectives de réussite éducative.**
- **Accompagner le parcours scolaire et l'orientation des enfants et des jeunes.**

### 3.1.3 Soutenir les familles et la parentalité

Les QPV ont une proportion de familles monoparentales plus élevée que le reste du territoire et cela se conjugue avec une précarité sociale et économique plus forte. A Bordeaux, le taux de pauvreté moyen des QPV est ainsi de 40 % alors que le taux de l'ensemble de la ville est de 17 %.

Le pourcentage de familles monoparentales dans les QPV est aussi très au-dessus de la moyenne bordelaise. Il est de 33,8% pour les QPV contre 18,9 % pour tout Bordeaux. Ces fragilités familiales potentielles s'articulent avec une surreprésentation de femmes parmi les monoparents et de manière plus marquée à Bordeaux (79% des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfants à Bordeaux) qu'à l'échelle nationale (74%).

Les questions de parentalité concernent de nombreux sujets. L'accompagnement de la parentalité doit être considéré dans ses différentes dimensions et prendre en compte les besoins évolutifs selon l'âge des enfants (périnatalité, enfance et jeunesse des enfants) et le parcours de vie des parents (insertion et travail, handicap et santé, parcours résidentiel, etc.). Les besoins identifiés reflètent la diversité culturelle et sociale des QPV. Chacun doit pouvoir contribuer à une veille spécifique sur les besoins familiaux, à un repérage des difficultés autant qu'à une posture d'accueil, d'écoute et de valorisation des compétences parentales.

Le soutien des familles peut prendre plusieurs formes selon la thématique abordée : lien social, soutien parental, départ en vacances, aides aux démarches et lutte contre le non-recours...

Par exemple, selon l'observatoire des inégalités, 60 % des Français font leurs valises au moins une fois par an. Le taux de départ en vacances monte à 76 % chez les plus aisés, mais il est seulement de 42 % des plus modestes. Ainsi, en QPV, de nombreuses familles ne partent pas ou très peu.

L'ouverture de nouveaux horizons et le dépaysement, même local, sont des facteurs d'épanouissement.

Si les QPV concentrent les difficultés, ils sont aussi de formidables territoires d'entraide et de solidarités locales. Ceci permet de développer des actions d'entraide de pairs à pairs.

En proximité, l'accent sera mis sur le lien parents enfants par le renforcement des activités partagées.

Car ces temps, dans un cadre neutre et accueillant hors du domicile, sont des moments précieux pour les enfants et leurs parents. Ils renforcent les liens intrafamiliaux et suscitent aussi une sociabilisation des enfants, des entraides entre parents et cela lutte contre l'isolement.

Enfin, la ville et ses partenaires sont pleinement mobilisés sur la lutte contre les violences intrafamiliales, sur l'ensemble du territoire y compris les QPV. Le principal objectif est de renforcer les dispositifs de veille et de former un maximum de partenaires à l'accueil de la parole de l'enfant pour mieux repérer et agir avec les ressources de droit commun.

La prise en compte renforcée de ces accompagnements à la parentalité a donc permis de définir les enjeux suivants :

- **Renforcer et faire connaître l'offre de lieux d'accueil enfant parent (LAEP) et les propositions d'activités parents-enfants.**
- **Mieux accompagner les futurs parents et les parents de tous petits.**
- **Créer des groupes de futurs parents / parents pairs à pairs dès la grossesse, premiers mois du bébé.**
- **Renforcer les cafés parents.**
- **Mettre en place l'école des parents.**
- **Favoriser les départs en vacances des familles, les sorties familiales (également présent dans accès aux droits).**
- **Soutenir les familles monoparentales : développer des solutions concrètes.**
- **Accompagner et former les équipes (agents, animateurs) au repérage des fragilités familiales et à l'accompagnement des familles.**
- **Mieux repérer et prendre en charge les situations de violences intrafamiliales.**
- **Adapter et renforcer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité en prenant en compte les besoins spécifiques des familles (handicap, interculturalité, etc.).**

### 3.1.4 Mieux accompagner la jeunesse des quartiers

Les QPV de Bordeaux sont des quartiers jeunes mais cette jeunesse éprouve plus de difficultés que le reste de la jeunesse bordelaise : plus pauvre, plus souvent dans une famille monoparentale, moins de réussite scolaire et moins diplômée, elle a également un taux de chômage très au-dessus de la moyenne. Elle évolue aussi dans des quartiers où les phénomènes de délinquance, même s'ils sont dus à une minorité, sont plus accrus que dans le reste de la ville.

La jeunesse des QPV pourrait être résumée à ses fragilités mais elle a aussi un grand potentiel et elle est porteuse de solutions. Quoi qu'il advienne le monde de demain lui appartient.

Ainsi, la ville et ses partenaires se mobilisent pour conforter toutes les initiatives de soutien de la jeunesse dans son parcours vers l'autonomie.

Cette mobilisation se fera notamment sur l'accès aux loisirs et aux sorties, sur la valorisation des talents et le déploiement de dispositifs de concertation dédiés.

Une attention sera portée sur la médiation par et pour les jeunes, que ce soit dans la vie réelle ou sur les réseaux sociaux. Une médiation adaptée, notamment pour les adolescents, a déjà prouvé son efficacité en direct ou par le biais de la médiation entre pairs

Enfin, la prévention de la délinquance est une des grandes priorités. Il s'agit d'un enjeu important qui doit être travaillé au plus tôt dans le parcours de vie des jeunes concernés. Au-delà des effets délétères des comportements délinquants pour ceux qui les subissent, la délinquance juvénile est souvent à la fois le symptôme d'un mal-être des jeunes dans un environnement socio-familial dégradé et un facteur de complexification de leurs parcours sociaux, soulevant le besoin d'une approche préventive graduelle à la fois précoce et ciblée.

Ainsi, les enjeux prioritaires pour les actions jeunesse en QPV sont :

- **Favoriser un droit aux sorties et vacances pour les enfants et jeunes du territoire.**
- **Structurer les dispositifs de concertation des jeunes pour favoriser leur place dans le débat public et les initiatives locales.**
- **Renforcer les actions de médiation, d'échanges entre jeunes et élus et d'accueil informel de jeunes.**
- **Valoriser les talents des jeunes.**
- **Déployer des actions de prévention de la délinquance à destination de jeunes connaissant des problématiques prioritaires.**

### 3.1.5 Accompagner le vieillissement dans les QPV

Les quartiers prioritaires ne sont pas que des quartiers de jeunes, ils vieillissent et l'accompagnement du parcours de perte d'autonomie est un sujet important. La part des plus de 60 % est passé de 12% en 1990 à 17 % en 2020. Dans un premier temps, les habitants vieillissants doivent être accompagnés en termes de prévention (motricité, mémoire, soutien aux aidants) ; ils doivent également dans un second temps être accompagnés dans la perte d'autonomie en elle-même (accompagnement du parcours résidentiel, accès aux soins, vieillissement à domicile et intervention domiciliaire, etc.). Ces enjeux du vieillissement sont d'autant plus accrus en QPV car ils se conjuguent souvent avec une précarité, un non-recours. Un enjeu demeure particulier dans l'accompagnement du parcours de vie des personnes âgées étrangères en QPV, notamment issues des communautés de travailleurs étrangers arrivés en France pour des raisons économiques (24,3% des personnes de nationalité étrangère parmi les 60-74 ans, 19,3% parmi les plus de 75 ans en QPV).

L'enjeu est également à l'adaptation des quartiers au regard du vieillissement des habitants dans une volonté inclusive des espaces : adaptation des espaces urbains, adaptation des logements et accès à des services de proximité (offre de santé, structures spécifiques, commerces, etc.). L'identification des besoins et la mise en place des solutions se feront avant tout avec le regard des personnes concernées.

En complément, la dimension lien social et lien intergénérationnel est prioritaire. Outre les bienfaits sociaux de cohésion, cela participe à la prévention de la dégradation psychique et physique des séniors en favorisant leur bien-être et à un développement social local avec la place d'acteurs des habitants. La logique de veille sociale coordonnée dans le repérage des séniors isolés vulnérables devra également être favorisée.

Parmi les personnes âgées accompagnées, une attention particulière sera apportée aux femmes seules isolées dont le nombre augmente plus que celui des hommes âgés en QPV.

En conséquence, les enjeux prioritaires pour accompagner le vieillissement en QPV sont :

- **Accompagner et prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en QPV.**
- **Renforcer les actions d'accès aux droits des personnes âgées.**
- **Renforcer le lien social, notamment le lien intergénérationnel et lutter contre l'isolement.**
- **Soutenir particulièrement les femmes âgées isolées dans leur quotidien.**
- **Adapter les quartiers prioritaires aux enjeux du vieillissement en concertation avec les personnes concernées.**

### 3.1.6 Renforcer l'accès aux droits pour tous

De manière corrélée à un plus fort taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires (42,3% de taux de pauvreté dans les QPV en 2020 à l'échelle nationale, contre 14,4% pour l'ensemble du territoire), la proportion de ménages allocataires couverts par différents droits sociaux est plus importante qu'ailleurs. Ainsi 24,7% des foyers allocataires perçoivent le RSA contre 12,9% pour la France hexagonale, 67,2% perçoivent une aide au logement contre 43,2%, 11,7% perçoivent l'AAH contre 8,8%.

Source : [onpv-dossier-cohesion-sociale-2023.original.pdf](https://onpv-dossier-cohesion-sociale-2023.original.pdf)

Au regard de ces situations sociales cumulatives et concentrées, dans un écosystème complexe de l'action sociale et sanitaire nationale et locale, tous les acteurs concernés doivent contribuer à une veille sociale, s'engager dans une coordination et accélérer les parcours d'accompagnement des difficultés au plus tôt.

La question du non-recours est primordiale pour lutter contre les inégalités. Une approche locale, de médiation et d'accompagnement aux démarches est nécessaire pour une part importante des habitants des QPV.

La vigilance de tous les acteurs dans la proposition d'un service d'accompagnement de proximité dans les démarches d'accès aux droits et d'accompagnement social, doit être une priorité partagée par les partenaires. Les freins sont variés et peuvent être nombreux : non maîtrise du français, illettrisme, illectronisme, manque d'information ou mauvaise orientation...

Avec la dématérialisation de toutes les démarches, la lutte contre la fracture numérique est un enjeu prioritaire pour diminuer le non-recours, notamment pour les seniors. L'enjeu de l'inclusion numérique interroge aussi bien l'accès aux droits que la maîtrise de l'usage des outils et l'accès à ces outils. Pour rappel, l'illectronisme est une partie connexe de la définition de l'illettrisme.

Les demandes d'aides à l'accès aux droits ne s'expriment pas toujours auprès des structures dédiées mais de plus en plus souvent auprès des acteurs de proximité auxquels les publics font confiance. Tout l'enjeu est donc de bien accueillir et surtout de bien orienter les habitants en fonction de la demande exprimée. Pour cela, une bonne interconnaissance et une bonne communication inter partenaires est à conforter.

Dans ce contexte, les structures agréées d'animation de la vie sociale locale jouent un rôle essentiel. Leur mission de premier accueil induit un rôle d'écoute, d'orientation et d'accompagnement. La Ville doit donc pouvoir garantir ce rôle pivot des Centres Sociaux et Espaces de vie sociale tout en préservant l'animation de la vie sociale globale.

Au-delà des difficultés administratives pour accéder à ses droits, la précarité alimentaire persiste et s'accroît, en particulier dans les quartiers prioritaires. La question de l'accès à une alimentation reste primordiale et doit être travaillée avec d'autres enjeux comme l'accès à une alimentation de qualité, le développement de circuits courts, le soutien à une offre commerciale de proximité, etc. L'enjeu est de soutenir les acteurs locaux qui interviennent en proximité sur la précarité alimentaire en QPV.

Enfin, dans une logique d'inclusion de tous dans les offres de services, la ville et ses partenaires sera vigilante à garantir l'accès des publics en situation de handicap. Les études attestent d'une plus forte présence d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans les quartiers prioritaires, (5,2% des résidents de QPV âgés entre 15-59 ans et 3,2% au sein des unités urbaines englobantes (Source : ONPV, 2017 - Cafdata et Insee 2010). La conjugaison des situations de handicap avec les vulnérabilités socio-économiques amène à se mobiliser pour un accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de l'inclusion en milieu ordinaire quel que soit l'âge (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, seniors).

Pour répondre à ces problématiques, les enjeux identifiés sont :

- **Développer une veille sociale coordonnée pour repérer les fragilités des publics isolés, notamment seniors.**
- **Accompagner plus spécifiquement les seniors pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser leur bien-vieillir sur le quartier.**
- **Soutenir les structures de l'animation de la vie sociale (Centres Sociaux, Espaces de Vie sociale) dans leur mission de premier accueil et dans l'intervention faite en matière d'accès aux droits des habitants.**
- **Renforcer le maillage des quartiers en équipements, professionnels et permanences pour l'accompagnement social des publics et l'accès aux droits.**
- **Renforcer l'interconnaissance et la coopération des partenaires locaux pour une meilleure orientation des personnes.**
- **Renforcer le soutien aux acteurs luttant contre la précarité alimentaire.**
- **Développer les actions d'accompagnement dans l'usage des outils numériques.**
- **Garantir une inclusion dans les services de droit commun pour l'accueil des situations de handicap et besoins spécifiques des publics, en particulier au sein des services éducatifs, sociaux et familiaux.**

### *3.1.7 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé*

Selon l'observatoire des Cités Educatives, 18 % des habitants des QPV de Bordeaux bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire. C'est 11 points de plus que la moyenne bordelaise.

Les inégalités sociales de santé agissent dès l'enfance. Les bilans de santé réalisés auprès des élèves bordelais par les équipes municipales de santé scolaire montrent que les enfants scolarisés dans des écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire sont plus touchés que les autres par les troubles du langage et de l'apprentissage,

le surpoids et l'obésité ou encore par la maladie carieuse. Les bilans de santé scolaire effectués sur toutes les écoles de Bordeaux soulignent de plus fortes proportions de troubles du développement sur les écoles du Gand Parc (entre 40% et 50%), du Sud de Bordeaux et de la Benaugue (entre 25 et 40%). [Source : Observatoire Cité éducative, 2023].

Ces inégalités demeurent à l'âge adulte. L'accès à la prévention et aux soins est moins satisfaisant dans les Quartiers de la Politique de la Ville. A titre d'exemple, le taux de participation aux dépistages organisés du cancer y est beaucoup plus bas, et des disparités territoriales dans le recours aux soins spécifiques comme les soins gynécologiques ou dentaires sont également constatées en défaveur des quartiers populaires.

Le maintien et l'accessibilité d'une offre de soins de premier recours pour les habitants des QPV sera un enjeu fort pour les années à venir.

Ces quartiers, moins attractifs, sont bien moins dotés en professionnels de santé que les autres secteurs : la densité de médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes est inférieure à celle qui est observée ailleurs. Ils sont tout autant concernés par les départs à la retraite de nombreux médecins, qui ne sont pas remplacés, ce qui dégrade les indicateurs de démographie médicale.

En 2024, un tiers des médecins généralistes exerçant sur la commune de Bordeaux était âgé de 60 ans et plus.

Les interventions visant à soutenir l'installation de professionnels et l'exercice coordonné relèvent plus des compétences de l'ARS et de la CPAM et peuvent se travailler dans le cadre du Contrat local de santé. D'autres types de leviers seront activés dans le cadre de la Politique de la Ville, et des Ateliers Santé Ville (ASV) en particulier, afin de lever les obstacles que les habitants rencontrent dans l'accès aux soins et aux droits.

L'accès aux soins de santé mentale constitue un sujet de préoccupation majeur. De nombreuses études ont montré une nette dégradation de l'état de santé mentale de la population française au cours des dernières années, en particulier des plus jeunes. Cette fragilité psychique accrue touche l'ensemble de la population mais les habitants des quartiers prioritaires sont particulièrement concernés.

Si, dans ce domaine également, l'action sur l'offre de soins relève avant tout des compétences de l'Etat, il s'agira surtout pour la Ville de soutenir et outiller les professionnels de première ligne qui repèrent les difficultés et situations problématiques afin d'orienter les habitants vers les services spécialisés adaptés.

En matière de prévention, les programmes de développement des compétences psycho-sociales ont montré des effets probants sur l'amélioration du bien-être individuel et social, ainsi que sur la prévention de la violence et des conduites addictives. Il conviendra de les développer.

Les difficultés d'accès à des professionnels de santé ainsi que l'éloignement de certains publics des démarches de prévention et de soins invitent à renforcer les actions permettant de se rapprocher de ces publics et d'offrir des services en proximité.

Afin de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé, il faudra veiller à l'accessibilité de l'information et des services permettant à chacun d'être acteur de sa santé.

Les enjeux visant la promotion de la santé des habitants des QPV bordelais seront en priorité de :

- **Renforcer les actions permettant d'aller vers les publics pour améliorer la prévention et les dépistages.**
- **Soutenir une offre coordonnée de soins de proximité et sensible aux enjeux des quartiers prioritaires.**
- **Soutenir les actions de médiation en santé.**
- **Favoriser l'accès à une alimentation saine en lien avec la lutte contre la précarité alimentaire.**
- **Soutenir les acteurs de proximité dans le repérage, le soutien et l'orientation des personnes souffrant de troubles psychiques.**
- **Mener des actions de sensibilisation aux comportements et environnements favorables à la santé.**

### *3.1.8 Garantir un accès aux pratiques sportives et culturelles pour favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitantes et des habitants*

#### **A / Culture :**

La ville de Bordeaux déploie une politique culturelle ambitieuse basée sur une reconnaissance des droits culturels et qui place l'éducation artistique et culturelle au cœur des enjeux de développement de l'enfant. Ainsi, des actions petite-enfance jusqu'aux écoles 100 % " EAC", la ville met en œuvre un projet directeur qui s'adresse à tous et en particulier aux QPV. Plus que le manque de ressources, le fait d'avoir ou non eu des habitudes culturelles dans son enfance est un déterminant pour le maintien de ces usages dans sa vie d'adulte.

Les droits culturels visent à garantir la liberté de chacun à vivre son identité culturelle, comprise comme " l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seul ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnu dans sa dignité". Dans des quartiers riches d'une multiculturalité plus présente qu'ailleurs, la valorisation et l'enrichissement mutuel interculturel doivent être confortés.

il s'agit donc de soutenir l'accès à une pratique culturelle de proximité. Afin de pouvoir proposer aux habitants des quartiers une offre culturelle diversifiée, gage d'une ouverture à des disciplines variées, et accessible financièrement, il convient de soutenir le tissu associatif et les équipements culturels des QPV ou y intervenant.

Les bibliothèques de quartier de Bordeaux étant historiquement implantées en QPV, elles ont un lien avec les habitants et offrent un panel de services qui vient leur faciliter la vie.

Le contrat territorial de lecture porte l'ambition d'un rôle très large pour les équipements de lecture publique. Outre la large offre culturelle habituelle des bibliothèques, le contrat territorial les engage dans un rôle de vie du territoire avec

des services d'accès aux droits, d'accompagnement numérique, de soutien aux études, à la parentalité ou à la recherche d'emploi, ...

À l'échelle nationale, les équipements de lecture publique se positionnent comme des services ressources et intégrateurs de missions plurielles. Le déploiement d'une programmation culturelle adaptée et locale devra s'appuyer sur ces équipements.

En complément, en ce sens, il conviendra de soutenir la médiation développée et mise en œuvre par les lieux culturels ou les acteurs associatifs pour aller vers les QPV et permettre aussi l'accès l'offre culturelle du reste de la ville. Il s'agit ici de permettre aux publics de dépasser les frontières de leur quartier pour s'autoriser à fréquenter des lieux de culture variés.

Pour tous ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Placer l'éveil et l'éducation culturelle et artistique au cœur des projets petite enfance, enfance et jeunesse.**
- **Soutenir les activités culturelles en QPV, renforcer l'accès aux pratiques culturelles dès le plus jeune âge.**
- **Renforcer le maillage des quartiers en équipements culturels ressources et polyvalents, veiller à leur bonne accessibilité et visibilité.**
- **Déployer une programmation culturelle dans les QPV en s'appuyant notamment sur les services de lecture publique.**
- **Valoriser et renforcer les actions de soutien des droits culturels.**
- **Renforcer l'accès à l'offre culturelle hors QPV via la médiation notamment.**
- **Mettre en œuvre les ambitions du contrat territorial de lecture notamment sur les aspects accès à la lecture, écrivain public, soutien à l'apprentissage du français, etc.**

## **B / Sport**

Selon l'observatoire national de la politique de la ville, en 2021, à l'échelle nationale, 3,8% des licences sportives étaient localisées en quartier prioritaire, contre une proportion d'habitants en quartier prioritaire s'élevant à 8% de la population nationale. Les habitants des QPV pratiquent relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération que le reste de la population française. Aussi, les QPV accueillent une moindre diversité d'associations sportives qu'à l'échelle nationale et une surreprésentation de certains sports (ainsi, deux fois plus de licenciés auprès de la fédération française de football qu'au niveau national, deux fois moins de licenciés auprès de la fédération française de tennis).

Il demeure alors indispensable de soutenir l'accès à une pratique sportive de proximité. Afin de pouvoir proposer aux habitants des quartiers une offre sportive

diversifiée et accessible financièrement, il convient de soutenir le tissu associatif, dont le rôle d'interface n'est plus à démontrer. Il s'agit de consolider les actions locales de découverte, d'initiation et d'éducation à la pratique sportive, afin de favoriser au plus tôt l'accès à des parcours et des pratiques contribuant à l'émancipation et à l'épanouissement des publics.

La pratique de l'exercice physique, adapté si besoin, permet de lutter contre la sédentarité et contribue pleinement à la prévention de maladies. Ainsi, l'activité physique régulière étant source de bienfaits importants pour la santé, physique et mentale, notre volonté est de promouvoir, de soutenir et de développer les activités qui sont proposées par les associations dans les quartiers.

Le sport est vecteur de valeurs fortes d'intégration, de tolérance et de respect. Pour faire vivre ces valeurs, il faut pouvoir se reposer, au sein des clubs, sur des éducateurs diplômés et formés à la lutte contre toutes les discriminations. Une attention particulière est portée sur la mixité dans le sport.

L'accès et l'accessibilité aux pratiques sportives sur le territoire s'incarnent, évidemment, dans le maillage du territoire en équipements sportifs. Au-delà de la proximité physique, il s'agit de veiller à leur accessibilité financière et logistique pour tout public. La ville de Bordeaux possède de grandes infrastructures sportives qui rayonnent au-delà de son territoire. Quelques équipements de QPV ont cette vocation : les piscines du Grand Parc et de Galin, le gymnase Jean Dauguet de la Benauge et son club phare de handball, la piste de BMX des Aubiers à l'origine d'une médaille d'or aux JO 2024 avec Joris Daudet. Lorsque les QPV sont moins équipés, il existe néanmoins d'autres espaces pouvant accueillir des manifestations sportives : valoriser le quartier et ses talents par l'accueil de manifestations participe du travail à faire sur l'image des quartiers prioritaires et sur les relations inter-quartiers.

Enfin, la pratique sportive peut être un bon vecteur de motivation pour des jeunes ou moins jeunes en insertion. Le domaine d'activité qu'il représente peut aussi être source de formation et d'insertion. Il existe déjà des actions d'insertion par le sport, il s'agit donc d'essayer les bonnes pratiques pour développer les opportunités.

Au-delà de la présente convention territoriale, la délégation aux Sports de la Ville de Bordeaux est engagée auprès des quartiers prioritaires par le biais de l'ambition n°5 de sa feuille de route :

- création du dispositif "Quartiers des Sports" (2021) ;
- accroissement du nombre de sites sportifs maintenus ouverts durant la période estivale pour permettre l'animation sportive de proximité ;
- renforcement de la présence et de l'action des associations et clubs sportifs au sein des quartiers prioritaires de la Ville ;
- priorisation des interventions dans les quartiers prioritaires dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et de travaux ;
- encouragement et la pérennisation des projets sportifs innovants au cœur des quartiers prioritaires, dans le cadre d'une action publique concertée ;
- accompagnement des associations d'inclusion sociale par le sport, dans leur structuration et le portage de leurs actions.

Pour répondre à l'ensemble de ces sujets les enjeux prioritaires définis sont :

- **Renforcer la découverte et l'accès aux pratiques sportives dès le plus jeune âge et auprès des publics éloignés du sport.**
- **Promouvoir des pratiques sportives diversifiées et soutenir la mixité, lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès aux sports.**
- **Renforcer les équipements sportifs sur le territoire et veiller à leur bonne accessibilité et visibilité.**
- **Développer les actions d'insertion et de formation par le sport.**
- **Promouvoir les pratiques sportives adaptées dans une logique de « sport santé ».**
- **Soutenir l'organisation d'évènements sportifs dans les quartiers.**

### **3.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants**

Ce deuxième axe vise à travailler le parcours d'insertion sociale et professionnelle en prenant en compte plusieurs enjeux d'accompagnement global des publics et d'adaptation de l'accompagnement aux spécificités des habitants des quartiers : accompagnement de proximité, prise en compte de l'ensemble des freins, lutte contre la discrimination à l'emploi, prise en compte des enjeux propres aux quartiers prioritaires, etc.

Du fait du cumul de difficultés économiques et parfois sociales, les habitantes et habitants des quartiers sont confrontés à des freins à l'emploi, souvent cumulés. Ces freins peuvent être renforcés par des situations de discrimination (discriminations à l'adresse, discriminations raciales...) que les études nationales menées à ce sujet ont bien mis en évidence. A ce titre, deux enjeux ressortent pour la convention territoriale :

- ☒ Veiller à la bonne inclusion des habitantes et habitants des quartiers dans les dynamiques de développement de l'emploi et à leur accès à l'offre existante sur le territoire pour accéder à des emplois durables et de qualité ;
- ☒ Permettre à chaque personne de construire son parcours vers l'emploi, y compris par la création d'activité, que ce soit dans le secteur marchand, dans l'économie sociale et solidaire (ESS) ou le secteur associatif.

Il est indispensable de répondre à ces deux enjeux de manière coordonnée avec les partenaires locaux. Les initiatives permettant un parcours dynamique d'accès à un emploi durable et favorisant l'émancipation des publics seront valorisées et les échanges d'expériences seront incités.

Les enjeux de cet axe mobiliseront en particulier le droit commun municipal et le CCAS, en lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion : l'Etat avec la DDETS, France Travail, le Département, la Région, la Métropole, en lien avec la mission locale, la maison de l'emploi et les partenaires associatifs.

#### **3.2.1 Repérer et accompagner vers l'insertion et l'emploi**

Le taux de chômage est notoirement plus élevé dans les quartiers prioritaires que pour l'ensemble de la population active bordelaise. Ainsi il s'élevait à 9% pour Bordeaux et la France métropolitaine, contre 29% pour Benauges, 28% pour Aubiers-Lac. Seul le quartier de Marne-Capucins dispose du plus faible taux de chômage, à 20%, toutefois de 11 points au-dessus de la moyenne bordelaise.

Cet écart est encore plus important pour les jeunes. Les taux de chômage des jeunes actifs atteignent 42% pour les 15-24 ans sur Grand Parc, 37% pour Bacalan contre 22% pour le territoire bordelais sur les quartiers hors QPV.

Les jeunes des QPV sont moins diplômés que pour le reste des jeunes. Ainsi, « plus d'un quart des jeunes de QPV sortent du système éducatif sans diplôme, soit deux fois plus que l'ensemble de la cohorte » : 26% contre 10% pour la « Génération 2017 » hors QPV et 13% pour l'ensemble des publics (Source : [onpv-cereq-generation2017-avril24.original.pdf](https://onpv-cereq-generation2017-avril24.original.pdf)).

Enfin, il est à noter un certain « effet quartier » ou cumul de fragilités en QPV, constatable dans les différences de taux de chômage à effet égal de diplôme. Ainsi par exemple, sur Aubiers-Lac, le taux de chômage des actifs ayant un niveau de qualification à « Bac+5 » atteint 14% contre 8% pour Bordeaux (source : Observatoire Cité éducative, 2023).

Les freins sociaux, parfois dits périphériques, des habitants des quartiers prioritaires dans leur insertion sont souvent complexes et multidimensionnels. Le taux de chômage des QPV est bien plus élevé que celui de la ville.

Les acteurs de l'emploi doivent intervenir en proximité pour pouvoir repérer au plus tôt les freins et accompagner les parcours. La proximité, mais aussi la cohérence d'intervention de ces acteurs par une coordination renforcée, demeurent une priorité collective.

L'intervention en proximité dans les quartiers prioritaires facilite aussi la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, en particulier pour des publics empêchés et éloignés des institutions. Des événements de proximité sont à organiser régulièrement en s'appuyant sur l'ancrage et l'expérience de partenaires locaux qui ont la connaissance et la confiance des publics.

Les jeunes des quartiers prioritaires sont plus souvent qu'ailleurs confrontés à des parcours d'insertion sociale difficiles, parfois en raison d'une scolarité entravée, d'un manque d'information sur l'orientation, d'un cumul de freins sociaux, et parfois d'un vécu de discrimination. De plus, le manque de réseaux personnels et familiaux peut accroître les inégalités sociales dans l'accès à des opportunités d'emploi. Les collectivités et employeurs publics peuvent jouer un rôle important dans l'accès à l'emploi et la facilitation du parcours d'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes, ceci en intégrant les enjeux d'employabilité des personnes issues de quartiers prioritaires dans leur politique RH.

Si la discrimination à l'embauche est illégale, l'enjeu de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sociaux et économiques à la lutte contre les discriminations territoriales, culturelles et sociales doit demeurer une responsabilité collective. Cela passe aussi par la valorisation de la diversité et de la richesse des apports interculturels dans le monde du travail.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Renforcer la présence des acteurs de l'emploi au cœur des quartiers pour mieux repérer les freins périphériques et accompagner les personnes dans leur parcours professionnel.**
- **Développer les événements autour de l'emploi pour multiplier les rencontres avec les employeurs, l'accès à la formation.**
- **Améliorer l'accès à l'emploi public, en particulier pour les jeunes, mobiliser les collectivités et institutions partenaires dans l'accès aux stages, à l'alternance et à l'emploi.**
- **Mobiliser et impliquer les entreprises dans la réduction des inégalités territoriales et des discriminations.**

### 3.2.2 Accompagner l'entrepreneuriat et notamment des femmes

Les inégalités agissent souvent comme freins dans le parcours des femmes. Cela est objectivé, sociologiquement et statistiquement, par des emplois précaires plus souvent occupés par des femmes, par l'abandon d'un parcours d'insertion au profit d'autres rôles sociaux, notamment familiaux, etc. La valorisation de parcours de femmes entrepreneuses peut participer à la déconstruction de certaines de ces représentations et favoriser l'empowerment.

L'entrepreneuriat peut par ailleurs accélérer la montée en autonomie et l'émancipation des femmes, notamment économique. Il peut être un parcours complexe pour des publics éloignés de l'emploi et cumulant certaines fragilités sociales. Pour répondre à cela, le mentorat peut fournir un accompagnement dont l'intensité peut être variable selon les situations, dans une logique de pair-aidance. Le besoin d'accompagnement en proximité de possibles entrepreneurs doit être une priorité collective au service de la réussite de leur projet et de leur émancipation sociale et économique.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Valoriser le parcours de femmes entrepreneuses et plus largement de femmes inspirantes.**
- **Renforcer le mentorat pour accompagner l'entrepreneuriat.**
- **Renforcer la présence d'acteurs accompagnant les entrepreneurs sur le territoire, notamment via le dispositif Citéslab.**

### 3.2.3 Encourager le développement économique, notamment en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire

Les aides à destination d'acteurs économiques locaux peuvent être nombreuses et parfois peu lisibles. Or, le soutien à ces acteurs économiques, dans une logique de développement social, économique et endogène, doit demeurer une priorité collective.

Plusieurs quartiers peinent à maintenir une vitalité commerçante locale, compromettant l'accès des habitants à une offre de proximité pour des produits de base et de première nécessité. Cet enjeu nécessite d'être travaillé avec les acteurs de l'aménagement et du développement économique, autant qu'avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour faire émerger de nouveaux acteurs vertueux et au service du développement des territoires.

Parmi eux, les associations forment un tissu dynamique au service du développement des quartiers. Leur statut d'employeurs, pour certaines d'entre elles, doit être soutenu pour prévenir les ruptures dans les parcours professionnels et favoriser des modèles de gestion favorables à la pérennité de l'activité et à la qualité du travail des professionnels.

**Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :**

- **Valoriser et coordonner les aides existantes pour le soutien aux acteurs économiques locaux.**
- **Soutenir la structuration des associations employeurs du territoire.**
- **Soutenir l'émergence de commerces locaux sur le modèle de coopératives et d'acteurs de l'ESS.**
- **Soutenir l'émergence de micro-marchés, de lieux de restauration et de cafés associatifs pour favoriser le lien social.**

### **3.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier**

Ce troisième axe vise à travailler en faveur du cadre de vie et du bien-être des habitants dans le logement et dans leur quartier.

Si les quartiers prioritaires souffrent parfois d'une forme de stigmatisation, ils présentent aussi des atouts (parcs urbains, espaces verts...) et font, ou ont fait, pour la majorité d'entre eux, l'objet de démarches de rénovation urbaine : aménagement, diversification résidentielle, réhabilitations... A l'accompagnement de la rénovation urbaine dans les quartiers concernés, et l'optimisation de la gestion urbaine de proximité s'ajoute la nécessaire prise en compte de la transition écologique. Même si Bordeaux dispose de QPV aux formes urbaines variées, les quartiers de grands ensembles, du fait de leur densité et de leurs aménagements sont particulièrement sensibles aux enjeux soulevés par cette transition (ilots de chaleur et confort thermique dans les logements, accès à une alimentation de qualité, gestion des déchets...).

En outre, la cohésion sociale, le bien-vivre ensemble et la tranquillité publique sont également des enjeux forts pour les quartiers et au cœur des missions de la politique de la ville.

Enfin, le confort dans le logement, la bonne gestion et l'entretien des logements et plus largement des immeubles - sociaux ou privés - est également un élément essentiel pour garantir la bonne qualité de vie sur les quartiers. Sans disposer de données à l'échelle des QPV concernant la répartition des locataires entre le parc privé et public, pour la ville de Bordeaux ce sont près de 72% des locataires qui résident dans le parc privé, soulevant le besoin de vigilance sur l'état du parc privé.

A ce titre, la convention territoriale s'appuiera sur les différents dispositifs existants permettant d'œuvrer à la qualité du cadre de vie et des logements : rénovation urbaine, dispositif d'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, etc.

Les enjeux de cet axe mobiliseront les politiques de droit commun de la Ville et de son CCAS en lien avec l'Etat, via la DRAAF, l'ANRU et l'ANCT notamment, la Métropole, Département, le FSL, les bailleurs sociaux, etc.

#### **3.3.1 Favoriser des quartiers respectueux de l'environnement et adaptés à la transition écologique**

Au regard du réchauffement climatique, autant que du besoin d'intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité, les quartiers prioritaires doivent renforcer dans leur projet l'accès à des espaces verts de proximité. Au regard d'un parc de logements disparates et parfois peu adaptés aux pics de chaleur, l'accès à des ilots de verdure demeure une priorité. Quand, pour certains grands ensembles, ils ont été initialement conçus comme de grands parcs, leur aménagement et leur entretien doivent pouvoir faire vivre cette identité, et en faire un lieu qualitatif et ressource pour la ville.

En complément de l'intervention sur les espaces extérieurs collectifs, la ville et ses partenaires s'engagent dans un travail proactif de repérage des difficultés et de suivi d'amélioration de l'habitat. La ville et les institutions compétentes sont engagées avec les bailleurs sociaux dans cet effort collectif.

La sensibilisation des habitants à l'urgence écologique et par conséquent au besoin de faire évoluer les comportements se pose pour tout public. Les plus précaires ne sont pourtant pas les plus pollueurs. Les actions adaptées de mobilisation et de sensibilisation à une responsabilité citoyenne des habitants dans leur quartier et dans leur vie quotidienne seront développées.

Les quartiers prioritaires soulèvent différents enjeux et besoins renforcés en matière d'accès à une alimentation saine, locale et abordable. Mais ils peuvent aussi être les territoires pilotes de nouvelles manières plus vertueuses de produire et de consommer. Les deux projets de fermes urbaines au Grand Parc et à la Benaugue témoignent de la conjonction des enjeux alimentaires et de cohésion sociale.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Aménager davantage d'espaces verts et d'ilots de fraîcheur dans les quartiers, créer des jardins partagés et des jardinières urbaines.**
- **Lutter contre la précarité énergétique dans les logements.**
- **Adapter aux spécificités des quartiers prioritaires les actions de sensibilisation au changement climatique et comportements favorables à l'environnement.**
- **Favoriser des productions alimentaires locales sur les quartiers.**

### *3.3.2 Faire des projets urbains des projets humains, garantir une qualité du logement*

Les projets de renouvellement urbain, autant que les aménagements locaux et ponctuels, se construisent parfois de manière éloignée des habitants. Les habitants eux-mêmes des quartiers prioritaires peuvent être empêchés dans leur participation à la co-construction des projets de leur quartier, en raison de dispositifs de concertation peu adaptés, de la complexité des projets et pilotage des projets, etc. La mise en place de chantiers participatifs visera à rendre les habitants acteurs de leur territoire.

Les chantiers participatifs peuvent aussi être le support d'actions éducatives menées avec des jeunes et les clubs de prévention dans des actions gagnants - gagnants avec des espaces réhabilités, plus respectés et des jeunes qui en échange peuvent bénéficier d'aides à la formation ou aux loisirs.

Conformément à la réglementation, l'engagement maintenu et collectif d'accès à une information de proximité, à des dispositifs de concertation et d'accompagnement, dans le contexte de projets urbains d'ampleur, doit être une priorité adaptée aux

habitants des quartiers prioritaires. La concertation dans les quartiers prioritaires est certes mise en œuvre mais demeure un besoin quotidien de terrain et de longue haleine pour aller vers des publics éloignés des institutions et souvent laissés « sans voix ». Des actions d'aller-vers sont alors indispensables à développer et renouveler régulièrement.

La continuité du parcours pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à des espaces de repos et des bancs, etc. se traduisent parfois par une occupation socialement différenciée de l'espace. L'ensemble des acteurs participant à l'aménagement de l'espace devront intégrer les enjeux d'aménagement inclusif et égalitaire. Ils seront sensibilisés aux biais parfois induits par les aménagements et les équipements. Cela n'est pas propre aux quartiers prioritaires, mais les publics des quartiers prioritaires demeurent plus éloignés des dispositifs de concertation permettant de recueillir leurs besoins.

Afin de favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants, et le lien social, des équipements adaptés sont nécessaires, comme les aires de jeux pour les familles ou les équipements de pratiques sportives de plein air. Les espaces de jeux pour les enfants répondent également à des enjeux de lutte contre la sédentarité en favorisant l'activité physique dès le plus jeune âge.

En complément des aires de jeux, les aires de pratiques sportives en accès libre permettent aux jeunes et aux adultes de se dépenser que ce soit de façon ludique ou dans un esprit plus compétitif. Ces équipements répondent à l'enjeu d'accès à une pratique sportive de proximité et autonome.

En prenant en compte les engagements inclusifs et égalitaires, l'offre d'aires sportives doit permettre des pratiques diversifiées s'adressant à toutes et tous.

Les quartiers prioritaires bordelais présentent de fortes disparités en matière de parc de logement (logements anciens ou plus récents, privés ou publics, etc.). L'enjeu de résorption de la précarité du logement, de la prévention du mal-logement et avec les bailleurs, du suivi de la qualité du logement, demeure donc à décliner au regard de ces disparités territoriales. Une coordination renforcée entre les acteurs de l'habitat pour intervenir de manière prioritaire dans les quartiers doit être un objectif partagé, en particulier dans les territoires où les habitants cumulent souvent un parcours social complexe, un parcours résidentiel subi et de faibles marges de manœuvre budgétaires.

L'accompagnement du parcours résidentiel des personnes âgées en perte d'autonomie doit faire l'objet d'un investissement particulier dans les quartiers prioritaires, pour les personnes handicapées et vieillissantes, ainsi que pour les personnes âgées disposant de faibles revenus, afin de répondre aux besoins liés à leur perte d'autonomie. Le soutien aux proches aidants familiaux doit être intégré dans la construction et l'accompagnement de ce parcours résidentiel.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est un outil pertinent pour travailler avec les habitants à la gestion quotidienne de leur quartier. Les habitants doivent y être associés pour répondre au plus tôt aux enjeux quotidiens de gestion du quartier, à la prévention de dégradations spécifiques et ainsi contribuer au bien-être dans ces quartiers.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Renforcer les chantiers participatifs sur le quartier.**
- **Renforcer l'information, la concertation et l'accompagnement des habitantes et des habitants lors des projets de renouvellement urbain.**
- **Développer un mobilier urbain permettant le bien-être dans l'espace public des habitantes et des habitants (bancs, poubelles, etc.), prendre en compte les enjeux de d'aménagement inclusif et égalitaire.**
- **Aménager et développer des aires de jeux pour les enfants de tout âge.**
- **Aménager des aires de pratiques sportives pour toutes et tous.**
- **Garantir le suivi de la qualité des logements, favoriser la coordination avec les acteurs de l'amélioration de l'habitat, leur réactivité et leur proximité.**
- **Accompagner le parcours résidentiel des seniors en perte d'autonomie.**
- **Associer les habitantes et les habitants à la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité.**

### *3.3.3 Favoriser la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers*

Sur les questions de tranquillité et de cohésion sociale, la ville de Bordeaux porte une approche globale qui s'incarne au travers des 5 axes prioritaires de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance liés à la jeunesse et aux personnes vulnérables, aux phénomènes liés aux drogues, au cadre de vie et à la préservation de la cohésion sociale.

Cette approche permet d'agir autant sur les aspects de sécurité, de prévention, d'aide aux victimes tout en donnant un rôle majeur à la dimension positive des actions favorisant la cohésion sociale.

Parmi les facteurs positifs, une présence permanente et de proximité de professionnels de la médiation dans les quartiers participe à la prévention des situations de délinquance. Cela peut se faire sur le terrain mais également en ligne, sur ce que l'on peut appeler la « rue numérique », en particulier pour le public jeune. La ville est très engagée dans le déploiement de la médiation sociale. En plus de leur rôle de veille sociale et de prévention, les médiateurs jouent un rôle crucial de relais d'information et de facilitateurs de l'accès aux droits.

En complément, la présence des forces de l'ordre doit se travailler dans une logique de réponse aux besoins de tranquillité et de sécurité des habitants, de proximité et de prévention. Les quartiers prioritaires cristallisent souvent les tensions liées à une incompréhension mutuelle. Les difficultés de dialogue entre les forces de l'ordre et

une partie des habitants en situation de rupture sociale évoquent d'autres enjeux sous-jacents comme la médiatisation négative de ces quartiers.

La dimension interculturelle est à prendre en compte dans toutes les actions et interventions auprès de la population résidant dans les quartiers. Des formations sur l'égalité et la lutte contre les discriminations permettront également d'adapter les projets. La multiplication de ces démarches tant au sein des institutions que des associations permettra de fluidifier les approches et les relations, aussi bien entre partenaires qu'avec la population.

Les rapports entre la Police et la population sont plus compliqués dans les QPV. La ville, avec l'Etat, travaille à améliorer le dialogue et à promouvoir des actions positives de rencontres et d'interconnaissance.

Le développement d'animations et événements fédérateurs peuvent contribuer à l'apaisement des quartiers prioritaires. Cela peut se travailler au sein de chaque QPV mais aussi dans des relations, parfois tendues, entre quartiers. Ces événements peuvent être l'occasion de valoriser toute la vitalité et les talents des habitants des quartiers, autant que de faire le lien avec les actions d'initiation aux pratiques sportives et culturelles mentionnées dans le premier axe.

L'animation de la vie sociale dans les quartiers ne doit pas être réduite à de l'événementiel ponctuel, mais doit répondre à un besoin cohérent, global et identifié avec les habitants en matière de lien social et de participation. Les habitants doivent pouvoir être associés à ces événements, et ces événements doivent favoriser une mixité de publics et une ouverture sur leur environnement. Le soutien aux acteurs locaux dans la mise en œuvre de telles démarches intègre cet enjeu. C'est particulièrement vrai pour les associations agréées Centre Social ou Espace de Vie Sociale. Cet agrément leur reconnaît un rôle majeur dans la cohésion sociale des QPV. La dimension intergénérationnelle des quartiers est un levier positif qui est aussi travaillé. C'est une richesse tant dans le lien social que dans les entraides du quotidien qui contribuent à rompre l'isolement des personnes. Les missions de service civique en direction des personnes âgées rencontrent un fort succès auprès des jeunes qui se sentent utiles rapidement dans ces projets.

Pour répondre à ces problématiques, les enjeux identifiés sont :

- **Renforcer la présence de médiateurs dans les quartiers et en ligne, soutenir les actions de prévention de la délinquance.**
- **Renforcer le maillage du territoire des forces de l'ordre et la proximité des agents de sécurité auprès de la population.**
- **Développer les approches interculturelles et lutter contre les discriminations.**
- **Travailler à l'amélioration du lien police population.**
- **Créer des événements inter-quartiers tels que des événements sportifs, renforcer les animations publiques locales mixtes.**

- **Soutenir les initiatives en faveur de l'animation de la vie sociale dans l'espace public au sein des quartiers.**
- **S'appuyer sur une approche intergénérationnelle pour renforcer le lien social.**

### **3.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants sur leur territoire et leur parcours**

Ce quatrième et dernier axe vise à remettre au cœur de la convention territoriale et de manière transversale les habitants comme acteurs de cette démarche, de leur territoire et de leur parcours.

Les freins à l'émancipation comme les discriminations y seront travaillés, ainsi que les dispositifs et espaces permettant aux habitants d'être pleinement acteurs de leur quartier, comme les conseils citoyens. Ceux-ci seront associés à la gouvernance de ce projet partenarial.

Pour leur mise en œuvre, les enjeux de cet axe mobiliseront le droit commun de la Ville et de son CCAS, l'Etat notamment via l'Education nationale, le Département, la Métropole, la CAF...

#### **3.4.1 Lutter contre toutes formes de discriminations, en particulier ethniques et religieuses, et favoriser l'égalité, notamment entre femmes et hommes**

Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité sont les composantes inséparables de l'action municipale.

En effet, le Contrat de ville métropolitain 2024 relève que 77 % des habitants des quartiers déclarent avoir subis des discriminations au cours des 12 derniers mois. A ce constat s'ajoute un sentiment d'injustice et d'exclusion au sein des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, pour ce qui est que la discrimination à l'embauche, selon un rapport de l'Observatoire national de la Politique de la Ville (2019), "les habitants de QPV les plus diplômés sont ceux qui déclarent le plus souvent avoir subi des comportements discriminatoires", liés à leur nom (origine ethnique) et/ou à leur adresse. Cette expérience de la discrimination commence d'ailleurs très tôt pour les jeunes des quartiers populaires : dès la recherche de stage de 3ème.

En QPV plus qu'ailleurs, cela se travaille en prenant en compte les réalités complexes et plurielles vécues ainsi que les discours et représentations sur les quartiers prioritaires.

Le travail sur le sujet devra se faire dans un esprit de dialogue et de communication non violente. Les QPV sont riches d'une grande diversité de cultures et de langues, accueillant depuis toujours des personnes de pays différents dont le français n'est pas forcément la langue natale. L'enjeu de la traduction et de l'approche interculturelle est donc primordial pour assurer une compréhension mutuelle, car même si l'offre de formation de "Français langue étrangère" est présente, elle ne comble pas les besoins massifs de transmission d'informations, notamment institutionnelles.

Parmi les enjeux prioritaires, celui de la formation des services et partenaires à l'égalité est nécessaire car le racisme demeure multidimensionnel, s'exprimant parfois par des propos ou des comportements discrets. La lutte contre les discriminations revêt des dimensions complexes. Elle se joue à la fois à l'encontre des habitants des quartiers prioritaires mais également au sein même des quartiers, parfois entre communautés. Un travail doit être entrepris de visibilisation et de valorisation des différentes communautés, afin de faire évoluer les représentations et mettre en évidence la richesse de l'interculturalité, dans et hors QPV.

Le vécu de discriminations est plus vivace en QPV qu'ailleurs car elles peuvent être multifactorielles et répétées. C'est pourquoi la ville soutiendra avec engagement le développement et la mise en œuvre d'actions luttant contre les discriminations en QPV. Les personnes victimes de violences et de discriminations connaissent souvent des parcours complexes pour faire valoir leur besoin d'accompagnement et de résilience. Le soutien et l'accès à des espaces ressources à destination de ces publics doivent être un enjeu prioritaire dans des quartiers qui cumulent des vulnérabilités et concentrent des publics éloignés des services et institutions.

L'égalité femme homme est aussi un enjeu en QPV. L'espace public notamment peut être très investi par les hommes, plus ou moins jeunes. Parallèlement, les femmes assument seules les charges familiales plus fréquemment en QPV qu'ailleurs. Pour leur offrir un soutien, il est nécessaire de développer ou entretenir des espaces où les femmes peuvent se retrouver et expérimenter une sororité génératrice d'entraide et développant leur pouvoir d'agir. Si les femmes sont présentes dans les actions des associations via le bénévolat, l'engagement à la prise de responsabilité se fait aussi mais dans une moindre mesure et encore moins lorsqu'il s'agit d'assumer une présidence d'association. La ville s'engage auprès des associations qu'elle finance à les accompagner vers une mixité réelle de leur gouvernance.

Afin de travailler sur cette notion d'égalité, en particulier femme-homme, la Ville de Bordeaux s'est dotée d'un nouvel outil : la Budgétisation Sensible au Genre, porté par la Mission Egalité. Son objectif est d'évaluer, à la lecture du budget, si les décisions prises diminuent ou augmentent les inégalités femmes-hommes, et en conséquence de rééquilibrer le budget si besoin, pour une meilleure égalité. Ainsi, par exemple, les associations doivent désormais s'engager, dans leurs dossiers de demande de subvention, à être « égaresponsables », et les agents doivent, de leur côté, suivre des formations sensibilisation afin d'accompagner au mieux les structures concernées, pour plus d'égalité dans les actions mises en place.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Former les services et partenaires à l'égalité et notamment à la lutte contre le racisme, les LGTB phobies et en faveur de la communication non violente.**
- **Développer la traduction, former les professionnels et bénévoles aux approches interculturelles.**

- **Promouvoir une culture de l'égalité et de lutte contre les discriminations en veillant aux quartiers prioritaires.**
- **Soutenir les actions de lutte contre les discriminations, notamment ethniques et religieuses.**
- **Soutenir les femmes, développer des espaces de liens, d'échanges et d'entraide pour les femmes, développer leur pouvoir d'agir.**
- **Promouvoir l'égalité représentation des femmes dans la gouvernance des instances, des partenaires et des associations.**
- **Soutenir les espaces ressources à destination des personnes victimes de violences et de discrimination.**

### *3.4.2 Renforcer la participation des habitantes et des habitants pour en faire des acteurs de leur territoire et de la politique de la ville*

Dans la loi, la politique de la ville doit se construire avec les citoyens et habitants des quartiers prioritaires. Dans les faits, l'inscription des habitants comme acteurs de ces démarches est souvent complexe. Cela nécessite un travail quotidien de terrain et de longue haleine. Les difficultés de mobilisation dans le temps sont difficiles à lever pour des publics au parcours social complexe et parfois en méfiance vis-à-vis de ces dispositifs et des institutions. Il est donc nécessaire d'être vigilant sur la représentativité des publics mobilisés au nom de leurs pairs. Le soutien des conseils citoyens est un projet permanent. Tout en répondant aux obligations légales, il sera nécessaire d'adapter les modalités de participation citoyenne selon la dynamique des quartiers.

Si des dispositifs de concertation propres à la politique de la ville sont mis en lumière, la démocratie permanente est affirmée comme une politique publique de droit commun, quel que soit le territoire considéré. Elle s'adresse à l'ensemble de la ville mais porte une attention particulière aux enjeux des quartiers prioritaires. Au regard des spécificités et parfois aux difficultés de mobilisation des habitants, la formation et l'adaptation de ces dispositifs aux quartiers est un enjeu partagé. La mobilisation du droit commun de la démocratie permanente doit se traduire sur l'ensemble du territoire, mais peut parfois nécessiter des actions ciblées de sensibilisation des services et des acteurs sur les enjeux propres des quartiers prioritaires. Pour animer ces dispositifs, information, consultation, concertation, codécision ou co-construction sont autant de formes de dialogue citoyen et de démocratie permanente qu'il faut bien maîtriser pour les utiliser à bon escient.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Renforcer, soutenir, adapter et renouveler les espaces de pouvoir d'agir et de développement social local, en particulier les conseils citoyens, au côté des services de la ville et des partenaires.**

- **Garantir l'utilisation des outils et dispositifs de droit commun de la démocratie permanente par les habitantes et les habitants des quartiers prioritaires.**
- **Sensibiliser les services et acteurs pour veiller à l'intégration des différentes formes et degrés de participation dans les projets et politiques publiques à destination des quartiers prioritaires.**

### *3.4.3 Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République comme socle du vivre ensemble et de l'émancipation*

L'adhésion aux valeurs de la République peut parfois manquer de lisibilité, mais doit demeurer un levier favorable au vivre-ensemble et à l'émancipation des publics. La notion de laïcité est parfois mal comprise, comme vecteur du dialogue. La lisibilité apportée à cette notion pourra trouver sa concrétisation, auprès des enfants et des familles, en lien avec les partenaires sociaux et éducatifs locaux. Telle que définie par la loi, la laïcité est un cadre dans lequel s'exercent beaucoup de libertés et qui garantit à chacun de croire ou de ne pas croire sans imposer son point de vue à l'autre.

La diversité des communautés religieuses est une des richesses des quartiers prioritaires. La valorisation de cette diversité culturelle, culturelle, les conditions du dialogue et de la rencontre doivent être favorisées. Un point de vigilance demeure sur ces questions pour ne pas essentialiser les quartiers prioritaires et venir en soutien aux acteurs locaux pour favoriser des approches multiculturelles.

Enfin, les QPV étant les quartiers avec un taux d'abstention supérieur à la moyenne, mieux comprendre le rôle et le fonctionnement des institutions doit permettre une approche renouvelée. Un des enjeux est de sensibiliser à l'exercice de la citoyenneté, étant considéré comme le fait d'être acteur dans un collectif social favorisant une responsabilité d'intérêt général. Les démarches de la démocratie permanente amènent un autre rapport aux politiques publiques et sensibilisent les habitants au fait politique.

Pour l'ensemble de ces sujets, les enjeux prioritaires définis sont :

- **Travailler des actions permettant de rendre plus lisible la laïcité, notamment auprès des enfants et des familles.**
- **Renforcer la coordination entre les services et partenaires autour des enjeux d'interculturalité et promouvoir la laïcité comme espace de liberté et outil de vivre ensemble.**
- **Renforcer le dialogue entre les associations culturelles et culturelles.**
- **Sensibiliser à la citoyenneté, à la vie politique et au droit de vote.**

## **4 Les objectifs et enjeux à l'échelle des quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux**

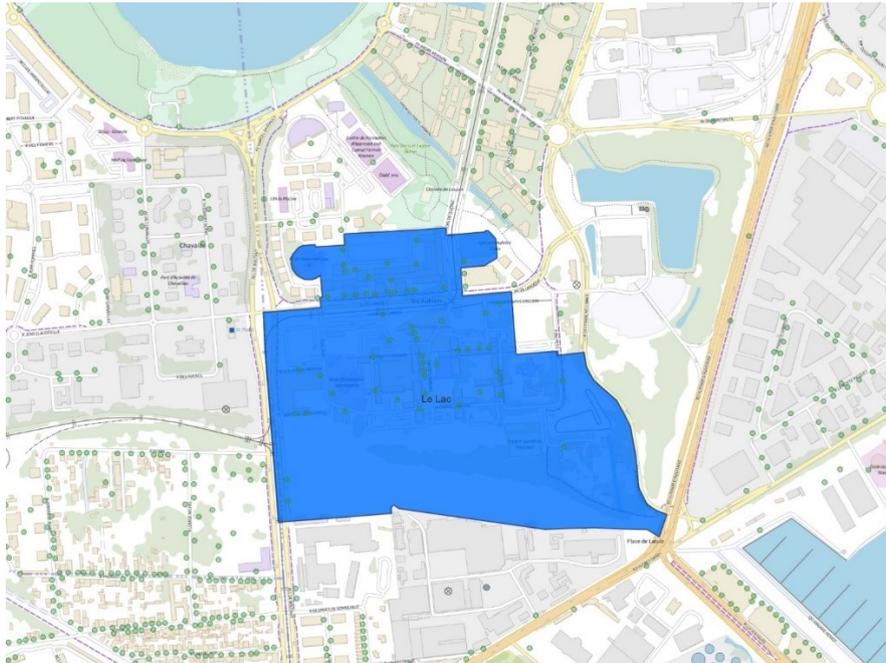
La convention territoriale structure les axes prioritaires d'intervention auprès de l'ensemble des quartiers. Néanmoins, la convention est elle-même nourrie et trouve un sens par sa déclinaison dans les quartiers de manière différenciée à l'aune de leurs disparités sociales et territoriales.

Les parties relatives aux quartiers prioritaires bordelais de la convention territoriale sont structurées de la manière suivante :

- Quelques indicateurs rendant compte du contexte socio-territorial. Les notes de présentation des quartiers rédigées par les référents de la Direction du Développement Social Urbain permettent d'approfondir la présentation des quartiers.
- Les enjeux prioritaires reprenant les actions à entreprendre à l'échelle de la ville et affinés en fonction des spécificités de certains quartiers (ces chantiers ne peuvent s'avérer exhaustifs dans la mesure où les objectifs de droit commun concernent également de fait l'ensemble des quartiers sauf mention du contraire et que ce plan devra se nourrir d'une concertation plus fine au niveau des quartiers).

## 4.1 Les Aubiers - Le lac

### 4.1.1 Portrait de quartier



**3 309 habitants**

en 2020 pour 261 804 à l'échelle  
de Bordeaux



**51% de pauvreté**

en 2020 contre 17% à l'échelle de  
Bordeaux

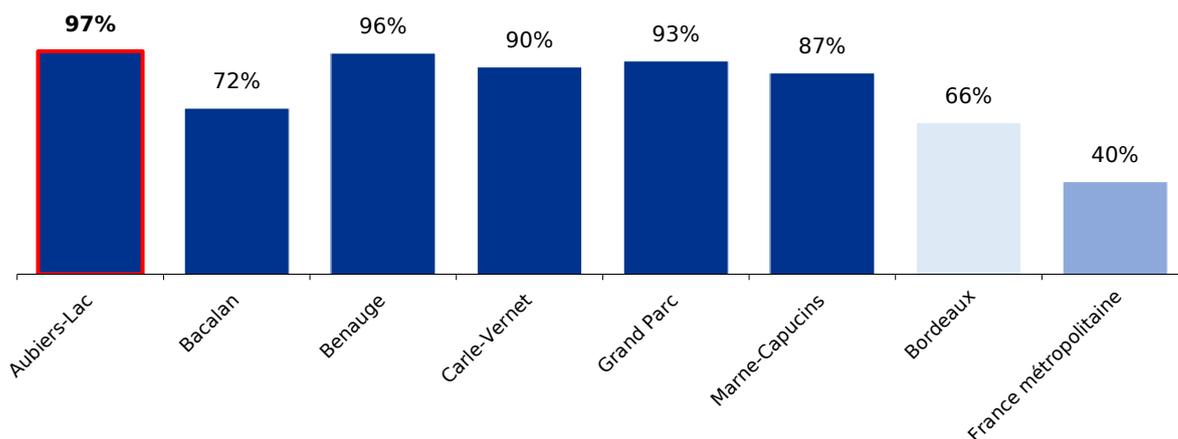
**27,6% de chômage**

en 2020 contre 9,1% à l'échelle  
de Bordeaux

- **Historique et morphologie urbaine :** Quartier social des années 1960-1970, historiquement isolé à l'extrémité de la ville, le quartier des Aubiers - Lac revêt aujourd'hui une importance stratégique forte à l'échelle de la ville de Bordeaux et, plus largement, de la métropole. Il fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain dont un des objectifs principaux est de désenclaver le quartier pour le connecter à la mutation urbaine forte l'environnant. En effet, le QPV est constitué de 1 300 logements et de 3 309 habitants sur 40 hectares. Le quartier est aujourd'hui au centre de nombreuses opérations urbaines (Bassins à flots, Ginko...) concentrant près de 10 000 logements au total.

- **Logements** : Ce quartier dispose de la proportion la plus importante de ménages locataires des quartiers prioritaires. Deux bailleurs sont présents sur ce quartier : Aquitanis (735 logements) et Domofrance (627 logements).

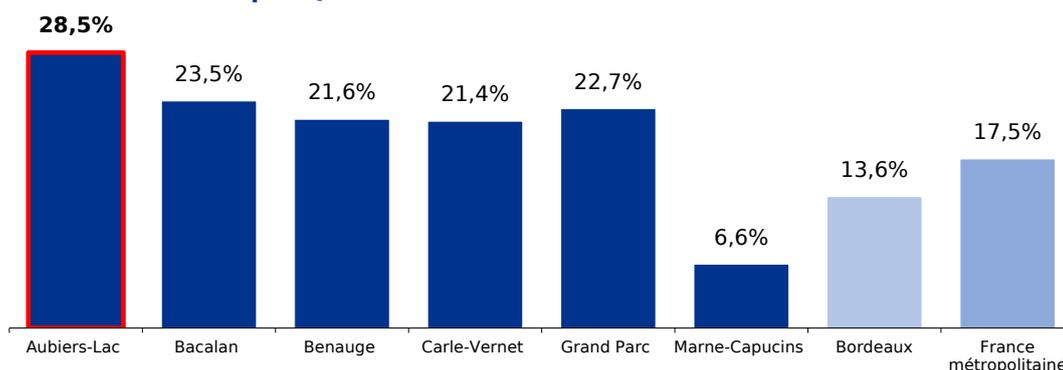
#### Part des ménages locataires en 2020



- **Jeunesse** : Le quartier des Aubiers - Le Lac est le plus jeune de l'ensemble des QPV de Bordeaux, marqué par une part importante d'enfants âgés entre 0 et 14 ans (28,5%) et de moins de 25 ans (43,4%). L'indice de jeunesse du quartier était le plus important de l'ensemble des QPV en 2020 : 3.

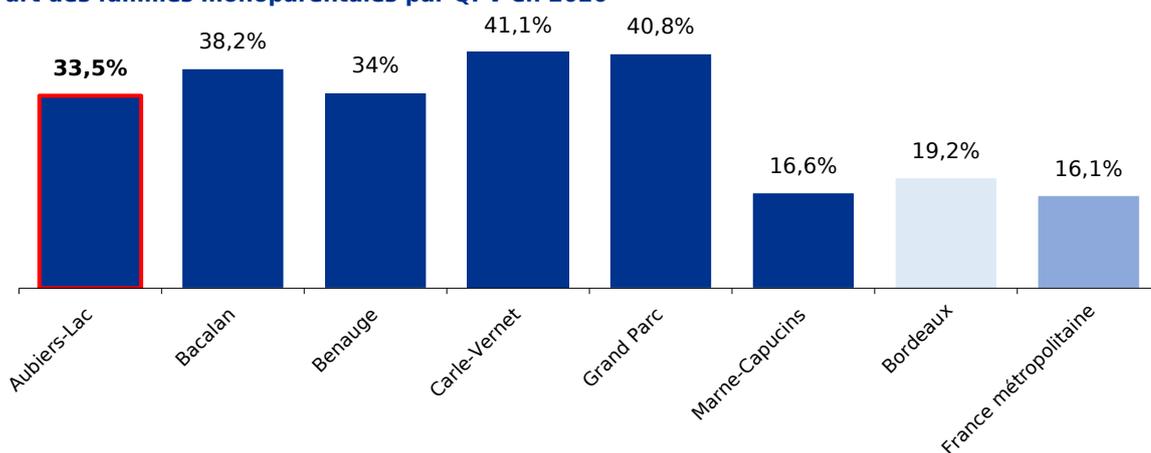
Indice de jeunesse : rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans, si supérieur à 1, il atteste d'une prédominance de jeunes.

#### Part des 0-14 ans par QPV



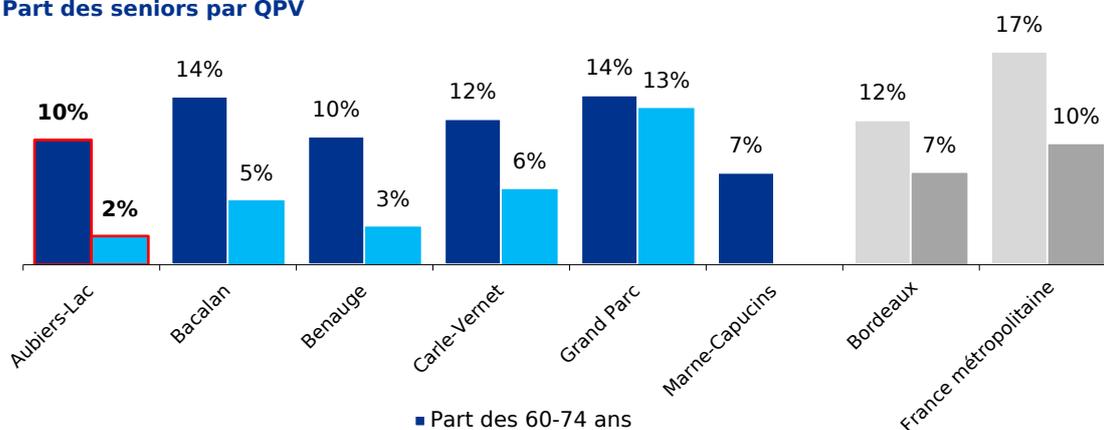
- **Familles** : Le quartier est marqué par une augmentation de la part des familles monoparentales depuis 2018 (de 31,9% en 2018 à 33,5% en 2020)

**Part des familles monoparentales par QPV en 2020**



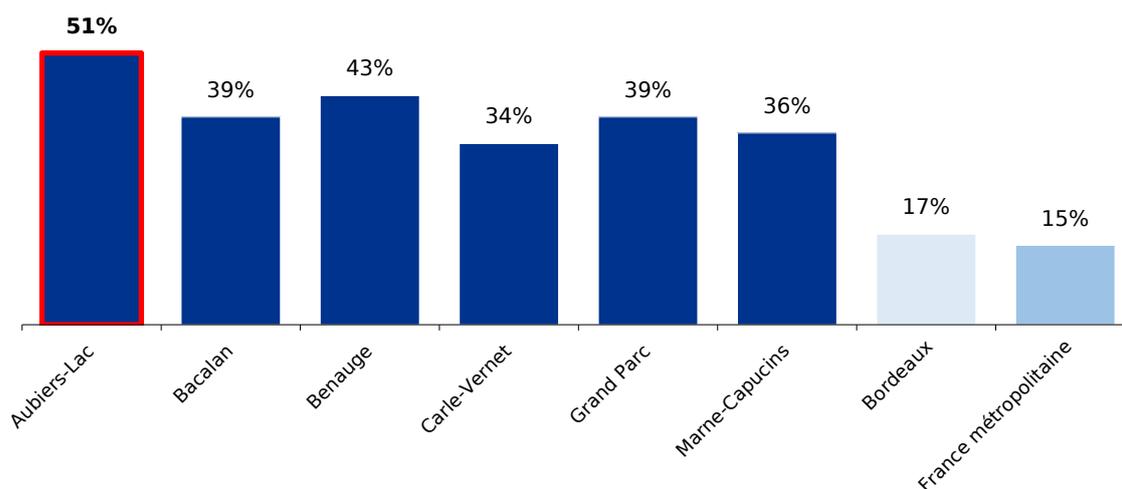
- **Séniors** : Ce quartier est celui de Bordeaux accueillant le moins de personnes âgées de 75 ans et plus sur l'ensemble des QPV de la ville : 10% de 60-74 ans (contre 11,6% sur Bordeaux en 2021) et 2,3% de 75 ans et plus en 2020 (contre 7,4% sur Bordeaux en 2021).

**Part des seniors par QPV**



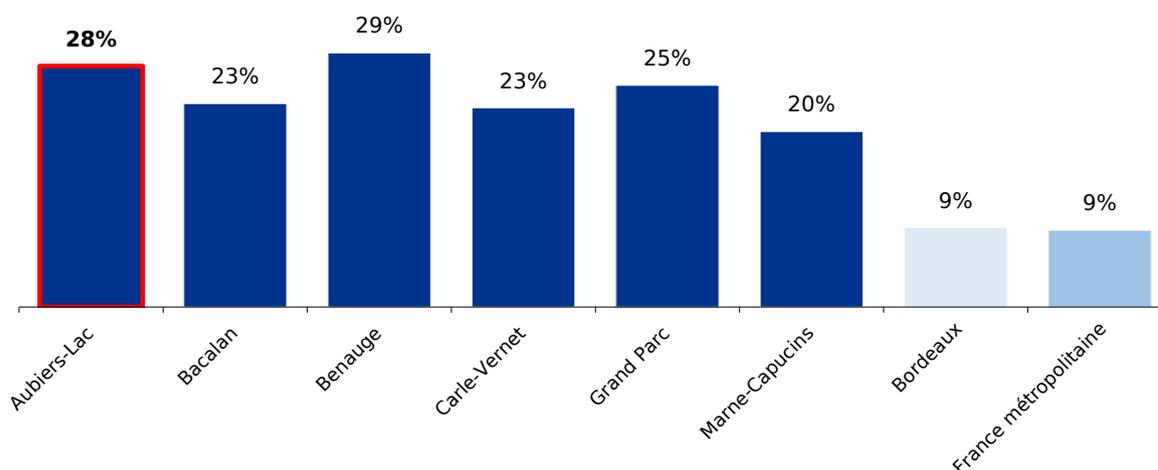
- **Pauvreté** : Le quartier concentre le plus fort taux de pauvreté de l'ensemble des QPV, le seul dépassant très largement les 40% de taux de pauvreté en 2020 (au seuil considéré de 60% du revenu médian).

#### Taux de pauvreté par QPV en 2020

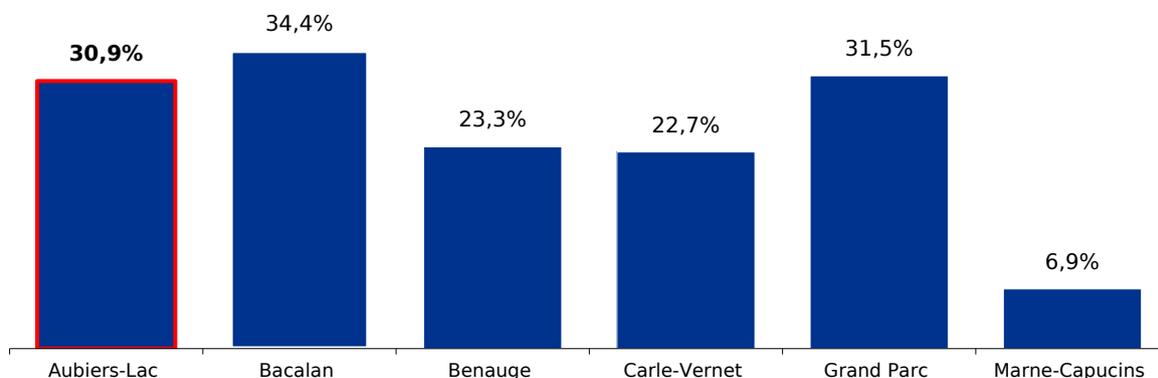


- **Chômage** : Le quartier est marqué par un taux de chômage en progression (25,1% en 2018) mais par un nombre de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en diminution (33% en 2018 contre 31% en 2020)

#### Taux de chômage par QPV en 2020



### Part des 16-25 ans sans emploi ni formation par QPV en 2020



Sources : SIG Ville, QPV 2024, recensement 2020 ; INSEE recensement

### Projet de renouvellement urbain

Le PRU des Aubiers-Le Lac a été conventionné en avril 2020 entre la ville, Bordeaux Métropole, les bailleurs sociaux et l'ANRU.

Il s'articule autour de 5 objectifs :

- Désenclaver le quartier et l'intégrer dans le système plus large des projets urbains (Ginko, Bassins à flots...) : création de nouvelles voies, réorganisation du stationnement, requalification de l'ensemble des voies existantes et des espaces publics associés.
- Rendre le quartier attractif par ses équipements : intervention lourde sur les équipements scolaires, culturels, sportifs et sociaux-culturels.
- Habiter des logements de qualité et diversifier l'offre d'habitat : résidentialisation et réhabilitation lourde des logements par les bailleurs, construction de logements neufs en locatif libre ou en accession à la propriété.
- Conforter et développer les activités économiques : requalification lourde des pieds d'immeubles pour conforter l'offre commerciale et créer des locaux d'activités.
- Aménager le quartier dans un esprit nature : requalification des espaces publics paysagers (grande prairie), augmentation de l'offre de jardinage, etc.

Le coût global du projet, tout maître d'ouvrage confondu, s'élève à plus de 166 millions d'euros (hors opération de logement privé).

Il est entré en phase opérationnelle en 2021 et déjà plusieurs opérations ont été livrées : Gymnase Aubiers-Ginko, chaufferie biomasse qui alimente l'ensemble du quartier, salle multisport, rue des genêts, groupe scolaire Louise Michel.

Début 2023, le projet porté par Aquitanis a été réinterrogé par l'ensemble des partenaires au regard notamment des enjeux de sécurité. Cela a permis d'aboutir à une amplification du projet de près de 35 millions d'euros validée et soutenue par la ville, Bordeaux Métropole, Aquitanis et l'ANRU en janvier 2024. Ce nouveau plan guide prévoit notamment une opération ambitieuse de restructuration de la barre des

G visant à créer des unités résidentielles plus réduites : démolition de la rotule 3, création de nouveaux halls. Il prévoit aussi la démolition de la dalle de stationnement au profit d'un espace paysager et un ensemble de requalification sur tout le patrimoine d'Aquitanis.

Les opérations de requalification du patrimoine Domofrance, dont la destruction de dalle, ont démarré plus tôt et devraient se finaliser côté lac comme Aubiers courant 2025.

En plus des opérations des deux bailleurs, les opérations suivantes sont en cours ou vont démarrer :

- Construction de 118 logements avenue Laroque par Kauffman et Broad.
- Construction du siège de la CPAM.
- Requalification de la grande Prairie et de ses abords.
- Implantation de l'école de Cirque de Bordeaux.

#### 4.1.2 Enjeux prioritaires du quartier

##### 4.1.2.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants

L'enjeu prégnant pour cet Axe 1 sur les Aubiers est celui du renforcement de l'accompagnement éducatif global avec notamment un soutien à la parentalité.

Les familles monoparentales et les jeunes sont très présents sur le quartier mais l'offre de loisirs et d'accompagnement n'est pas toujours adaptée aux besoins.

L'enjeu commun est donc de se mobiliser dans une logique de parcours de l'enfant et de l'adolescent, en lien avec les parents, en apportant du suivi et de la cohérence entre temps scolaires et temps extra-scolaires.

Le renfort de l'offre de loisirs, pour les jeunes, en particulier pour les jeunes femmes, est une des priorités et la ville mobilise des moyens dédiés, au-delà de la cité éducative. La coopération de tous les acteurs jeunesse est renforcée et le groupe travaille à une diversification de l'offre notamment en soirée.

Concernant l'accès aux droits, l'ouverture d'une maison France Service et les renforts de permanences MDS / CCAS renforcées d'intervention d'écrivains publics ont amélioré les choses mais le non-recours et l'accompagnement de situations complexes demeurent une priorité pour le QPV le plus pauvre de Bordeaux.

Du fait du contexte décroissant de l'offre médicale libérale sur le quartier, conjugué à des besoins en hausse, l'enjeu du maintien d'une offre de soins suffisante est particulièrement prioritaire, en cours de travail.

Il est complété en proximité par le renfort et le développement d'actions de dépistage/prévention santé.

A cela s'ajoute l'émergence d'un projet de quartier autour de l'alimentation qui conjugue les élan nés de la ferme pédagogique du centre social, qui l'inscrit dans son projet d'agrément, et des travaux de prospective menés tout 2024. La préfiguration d'une structure type « épicerie sociale » est à l'étude.

D'un point de vue Culture, la bibliothèque joue un rôle central et participe activement à l'offre culturelle en proximité. A cela s'ajoute un effort important d'accompagnement des pratiques culturelles notamment musicales et à un investissement collectif sur une programmation d'événements notamment dans l'espace public.

L'enjeu de l'arrivée de l'école du cirque dans le quartier est déjà en travail : cela permettra d'envisager des propositions d'ateliers, des formations et un accès aux spectacles de façon pérenne.

Pour l'aspect sportif, le quartier est bien doté en équipements de proximité. Il bénéficie d'une offre diversifiée rare avec le Golf, le mur d'escalade, le centre de voile, la piste de BMX et tous les terrains des antennes du lac. Si les équipements sont présents, la ville se mobilise avec les partenaires pour que les habitants des Aubiers puissent bénéficier d'un accompagnement et de médiation afin qu'ils découvrent ces pratiques sportives en proximité.

Enfin, profitant des infrastructures du quartier et de la dynamique municipale, un projet d'insertion par le sport est en cours d'étude pour se déployer sur le quartier.

#### 4.1.2.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants

Parmi les enjeux d'accès à l'emploi, le renforcement de la présence des acteurs de l'emploi au cœur des quartiers est une priorité locale pour mieux repérer les freins périphériques et accompagner les personnes dans leur parcours professionnel.

Sur le quartier, la rencontre directe entre demandeurs d'emploi et employeurs / organismes de formation est à développer et renforcer. La multiplication de « jobs datings » est une des pistes à travailler.

Pour mieux travailler sur les freins à l'emploi, une offre de formation sur le quartier devra être renforcée sur les point suivants : FLE, compétences psycho-sociales, aides à la mobilité, etc.

Le développement d'innovations pour des cours de FLE adaptés est à expérimenter.

Avec un fort taux de familles monoparentales, la question des modes d'accueil des jeunes enfants et enfants joue un rôle important dans l'inscription et le maintien dans les parcours d'insertion. C'est une priorité déjà travaillée sur le quartier. La Cité Educative se saisit aussi du sujet et explore les modes d'accueils les plus adaptés aux besoins des familles du quartier.

En amont des parcours d'insertion, la Cité Educative et le Programme de Réussite Educative seront mobilisés pour faciliter et accompagner les jeunes du quartier vers des formations diplômantes infra ou post baccalauréat.

Enfin, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, un travail de marketing territorial et la mise en place de politiques incitatives sont à développer afin d'attirer des nouveaux acteurs économiques au sein du quartier.

#### 4.1.2.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier

Le projet de renouvellement urbain entre dans une phase d'accélération des travaux. Des deux côtés du cours des Aubiers, la disparition des dalles et la reconnexion des immeubles avec les rez-de-chaussée entraînent une série de réaménagement des immeubles en eux-mêmes et la production de nouveaux locaux abritant potentiellement des activités variées.

Ce travail porte aussi une double action d'ensemble sur les espaces extérieurs et les équipements du quartier qui engagent des évolutions d'usages et de circulation.

L'accompagnement du projet de renouvellement urbain est au cœur des enjeux pour les habitants du quartier.

Dans ce cadre, la priorité réaffirmée est l'intensification de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Cette dynamique renforcée est à l'œuvre et produit déjà des résultats mais la période de travaux nous oblige tous à maintenir cette mobilisation.

Une attention particulière est portée sur la gestion des déchets et l'ensemble des partenaires travaille avec la ville sur l'expérimentation d'une nouvelle solution commune pour améliorer la propreté du quartier.

Pour anticiper les nouveaux usages et occuper positivement les espaces extérieurs, la ville s'attachera à multiplier et appuyer les événements partagés sur l'espace public.

Le quartier ayant été fortement marqué par des faits de violences ces dernières années, la ville, au travers de sa STSPD, mobilise l'ensemble des partenaires de prévention et de sécurité pour améliorer son action globale sur le quartier.

Une attention particulière est apportée sur la prévention et la lutte contre les rixes inter-quartiers.

Une action forte de prévention jeunesse, avec la multiplication des actions de prévention primaire et secondaire à destination des jeunes, est déjà en cours de déploiement. La question de la prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics est une priorité affirmée pour les années à venir.

Dans ce cadre général, l'enjeu de l'amélioration des relations police-population est également un sujet à travailler.

#### 4.1.2.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours

Fort de plus de 70 nationalités présentes et pâtissant d'une image dégradée, le quartier des Aubiers est un des QPV les plus concernés par l'enjeu de la lutte contre les discriminations.

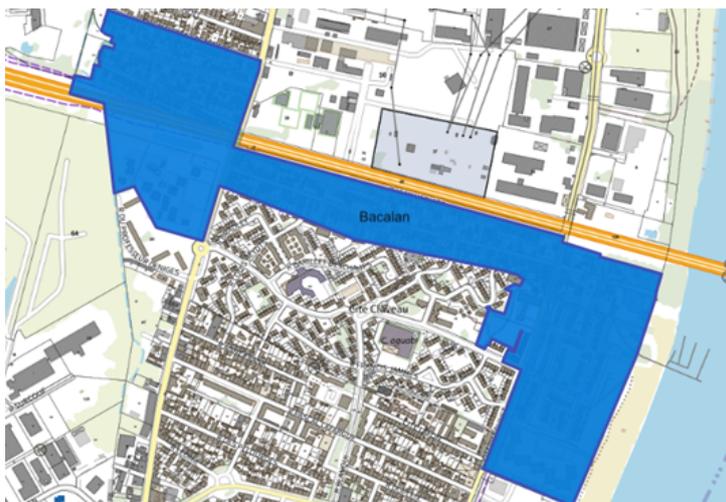
Le renforcement et la multiplication des actions interculturelles sera particulièrement travaillé.

La participation des habitants est un enjeu majeur, via la mobilisation du conseil citoyen mais aussi de toutes les personnes désireuses d'échanger ou de s'investir dans la vie du quartier.

Le contexte du renouvellement urbain et de la phase de travaux qui durera des années renforce le besoin de dialogue avec les habitants.

## 4.2 Bacalan

### 4.2.1 Portrait de quartier



**1 601 habitants**

en 2020 pour **261 804** à l'échelle  
de Bordeaux



**39% de pauvreté**

en 2020 contre **17%** à l'échelle de  
Bordeaux

**23,3% de chômage**

en 2020 contre **9,1%** à l'échelle  
de Bordeaux

#### Caractérisation du quartier en quelques mots :

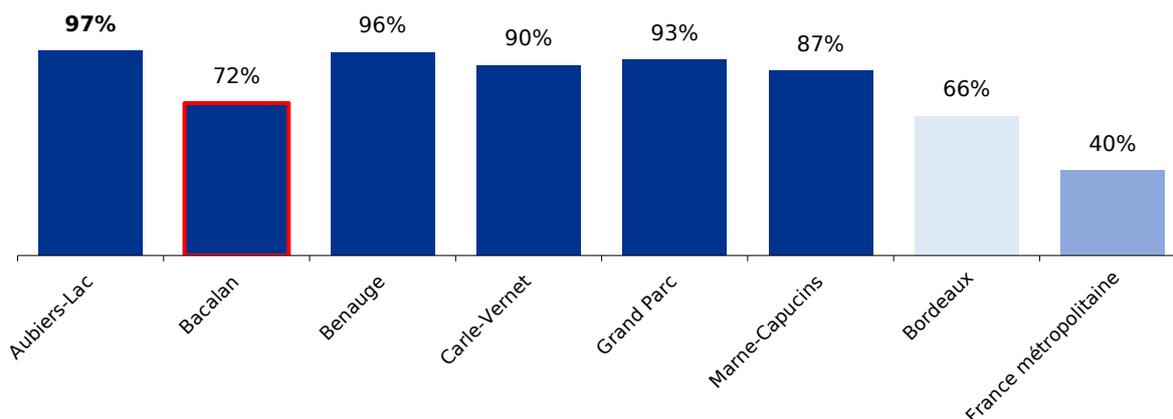
- **Historique et morphologie urbaine** : Caractérisé par la prépondérance de maisons, le quartier prioritaire se situe dans un quartier de Bacalan plus vaste, historiquement ouvrier et industriel, qui accueillait de très nombreuses activités et présentait une diversité industrielle remarquable jusqu'à la fin des années 80.

Aujourd'hui, marqué par une plus grande mixité que les autres QPV, le périmètre prioritaire Bacalan est un quartier vieillissant et resserré de 1 601 habitants à l'intérieur d'un vaste quartier qui est passé de 8000 habitants en 2007 (année de mise en service du tramway) à plus de 18 000 habitants, avec la livraison du nouveau quartier des Bassins à Flots.

Une attention particulière est à avoir pour ne pas laisser de côté les populations issues des communautés du voyage (sédentaires, squats et stationnements « sauvages ») qui sont plus difficilement accessibles et moins en lien avec les structures locales mais dont les besoins d'accompagnement sont tout autant importants.

- **Logement** : Bacalan accueille la plus faible proportion de ménages locataires, même si cette proportion reste supérieure aux échelons de comparaison. Deux bailleurs sont présents sur ce quartier : Aquitanis (98 logements) et Mésolia (360 logements).

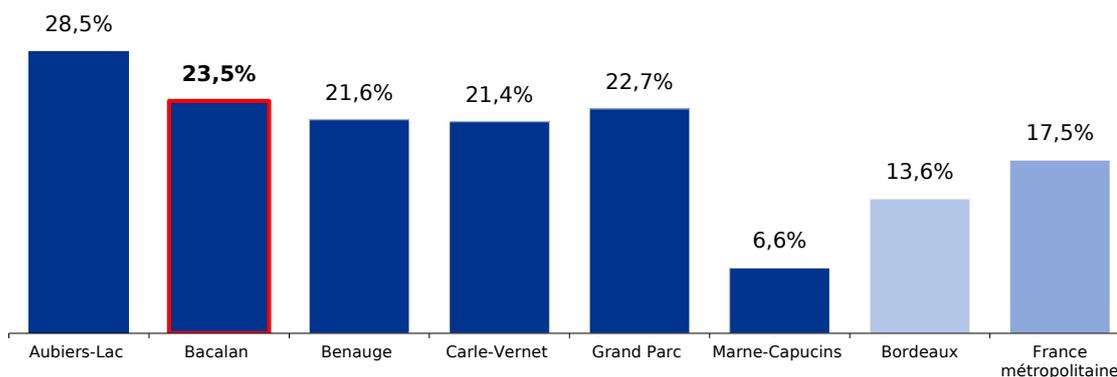
#### Part des ménages locataires en 2020



- **Jeunesse** : Le quartier est plutôt jeune, à l'instar des QPV de Bordeaux, accueillant une large part d'enfants et de jeunes adolescents (23,5% de 0-14 ans et 36,9% de moins de 25 ans en 2020) malgré un indice de jeunesse à 1,8, un peu en-dessous de la moyenne de l'ensemble des QPV, située à 2.

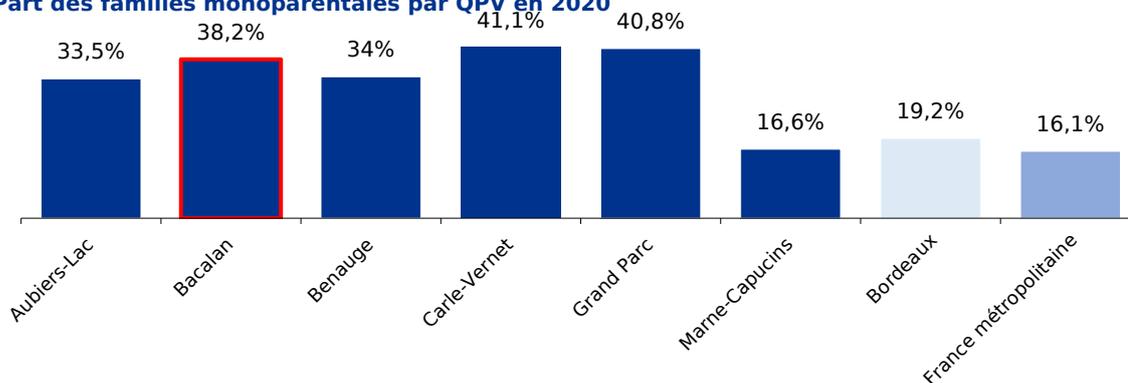
*Indice de jeunesse : rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans, si supérieur à 1, il atteste d'une prédominance de jeunes.*

#### Part des 0-14 ans par QPV en 2020



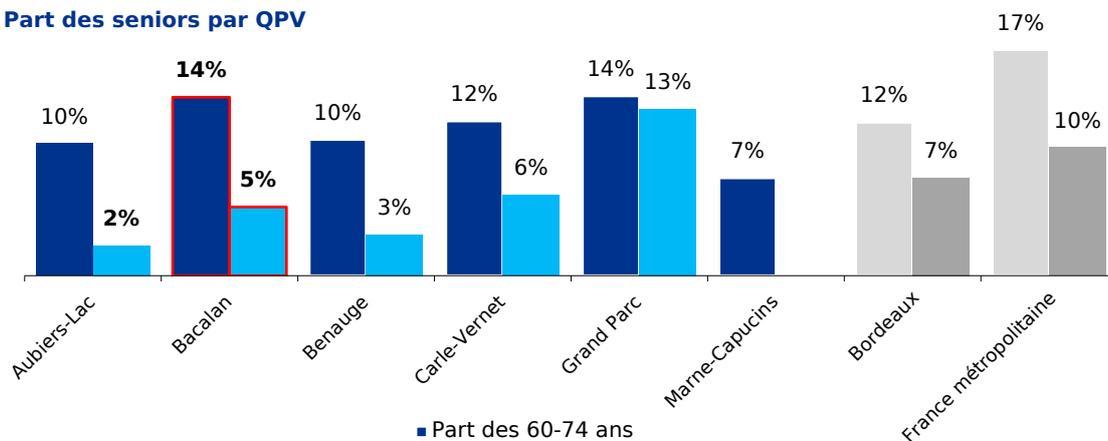
- **Familles** : Le quartier est marqué par une augmentation de la part des familles monoparentales en 2020 (36,6% en 2018).

**Part des familles monoparentales par QPV en 2020**



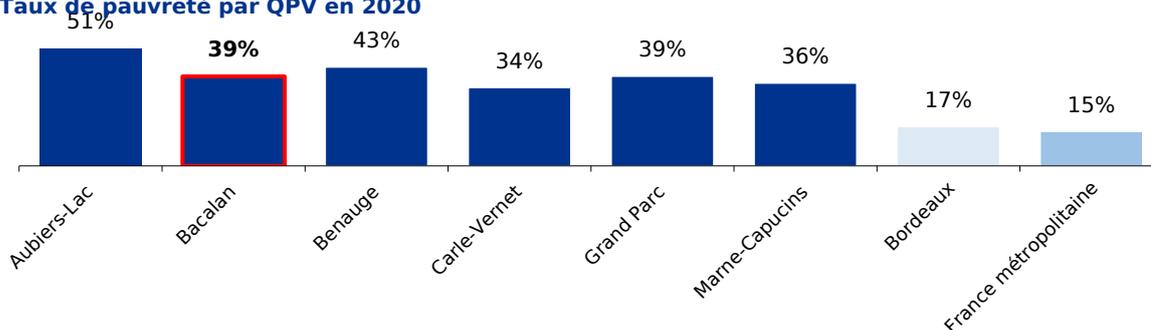
- **Séniors** : Bacalan est le deuxième QPV de la ville accueillant la plus grande proportion de personnes âgées entre 60 et 74 ans : 13,5% de 60-74 ans (contre 11,6% sur Bordeaux en 2021). Le quartier accueillait 5,2% de 75 ans et plus dans la population en 2020 (contre 7,4% sur Bordeaux en 2021).

**Part des seniors par QPV**



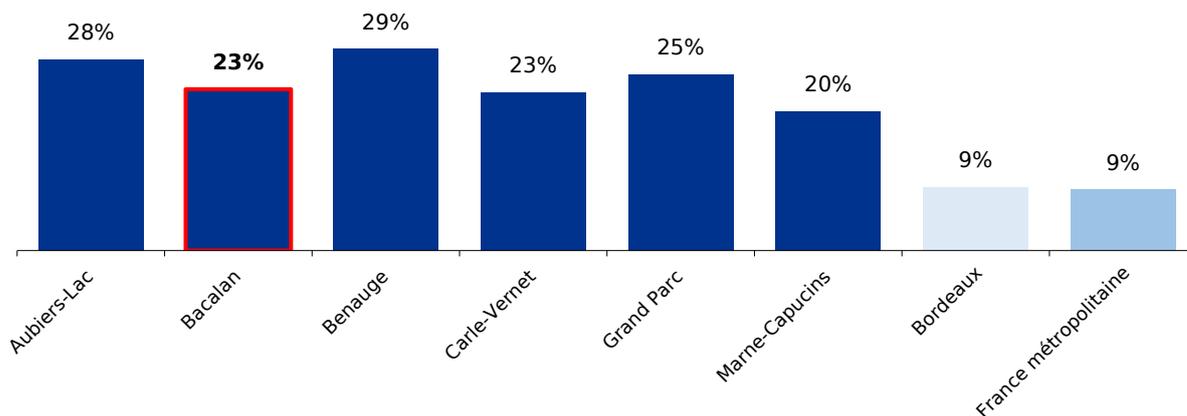
- **Pauvreté** : Bien que le taux de pauvreté de Bacalan soit comparable aux autres quartiers prioritaires, le quartier s'est appauvri depuis 2018 (38,4% de pauvreté en 2018 contre 39% en 2020)

**Taux de pauvreté par QPV en 2020**

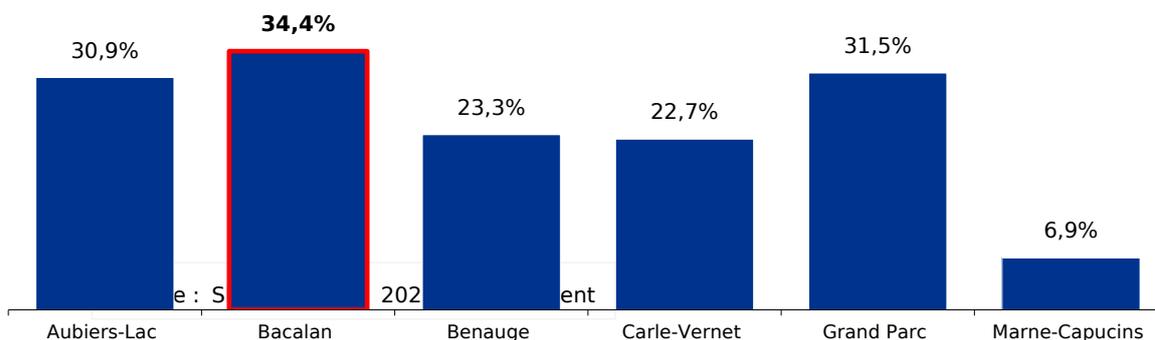


- **Chômage** Le QPV recense la plus forte proportion de jeunes âgés entre 16 et 25 ans sans emploi ni formation : 34,4% de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi 2020.

Taux de chômage par QPV en 2020



Part des 16-25 ans sans emploi ni formation par QPV en 2020



#### 4.2.2 Enjeux prioritaires du quartier

##### 4.2.2.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants

Le quartier prioritaire de Bacalan est caractérisé par la présence de différentes communautés dont une importante de Gens du voyage sédentarisés. Cette diversité des publics nécessite une approche interculturelle et des médiations adaptées.

Parmi les enjeux caractéristiques du quartier, la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme est au cœur des parcours de réussite éducative. La dynamique « école ouverte » permet dès le plus jeune âge de travailler le lien famille / école, de proposer des ateliers adaptés aux décrocheurs, d'accompagner les parents par une médiation dédiée...

En complément, une stratégie jeunesse adaptée est à renforcer.

La valorisation du plurilinguisme comme une richesse est un des leviers des approches interculturelles pour mobiliser les habitants et fluidifier les relations avec le réseau associatif et les institutions.

Concernant l'accès aux droits, les enjeux pour le quartier sont :

- Optimiser/Articuler et rendre complémentaire les permanences d'accès aux droits/accompagnements administratifs entre les différents opérateurs (associatifs et institutionnels) ;
- Travailler l'approche interculturelle et lever les freins liés à la langue (traductions/ outils...) ;
- Accompagner et soutenir les opérateurs associatifs sur la question de l'accompagnement des publics issus des communautés du Voyage (comment les mobiliser, question des traductions, aide numérique...).

L'offre culturelle locale étant déjà vivace, l'enjeu se situe dans sa communication, ainsi que dans la médiation et la mobilisation des publics les plus éloignés.

#### 4.2.2.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants

Parmi les enjeux prioritaires pour Bacalan, le renforcement des acteurs de l'emploi au cœur des quartiers et l'interconnaissance avec le réseau associatif dense du quartier est un levier à travailler.

Les acteurs concertés ont souligné la nécessité de travailler les freins périphériques à l'emploi comme la mobilité, la maîtrise du français adaptée au milieu professionnel. Autre enjeu identifié : le développement des événements autour de l'emploi pour multiplier les rencontres avec les employeurs, l'accès à la formation.

Sur le soutien à l'entrepreneuriat, le réseau local souhaite s'appuyer sur la dynamique née autour de la Cité Bleue pour y initier des rencontres et des accompagnements de porteurs de projets, notamment des femmes.

#### 4.2.2.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier

Bacalan est un des quartiers ayant une dynamique autour des projets alimentaires les plus forte : jardins partagés, familiaux, expérimentation de cultures dans les anciens blockhaus, jardin pédagogique, épicerie, courses et cantine solidaires. Cela foisonne et rayonne au-delà du quartier. L'enjeu sera de maintenir cette dynamique et d'essaimer les bonnes pratiques.

Il n'y a pas de projet de renouvellement urbain en cours mais l'enjeu local est la relance d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité avec une attention particulière sur les questions de propriété.

Les aménagements de rives de Garonne constituent aussi un enjeu pour en faire un lieu de vie et de mixité.

D'un point de vue tranquillité et prévention, les enjeux locaux se concentrent sur la réduction du sentiment d'insécurité, le renfort de la médiation et des actions de prévention de la délinquance.

#### 4.2.2.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours

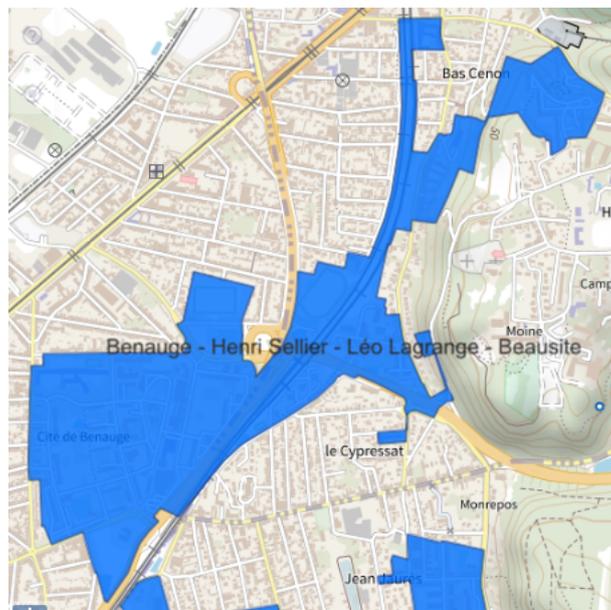
Les enjeux d'approche interculturelle, de traduction et de lutte contre les discriminations sont localement prioritaires.

L'égalité femme - homme est également un enjeu qui est ressorti des concertations avec des propositions de travailler les stéréotypes de genre sur les métiers ou le partage des tâches au sein de la famille.

La dynamique de démocratie permanente est bien ancrée dans le quartier, l'enjeu sera de diversifier les personnes qui se mobilisent sur ces outils et instances.

## 4.3 La Benauge

### 4.3.1 Portrait de quartier



**3 856 pour la Benauge**  
**4 397 habitants pour le**  
**QPV intercommunal**  
en 2020 pour **261 804** à l'échelle

**43% de pauvreté**  
en 2020 contre 17% à l'échelle de  
Bordeaux

**29,1% de chômage**  
en 2020 contre 9,1% à l'échelle  
de Bordeaux

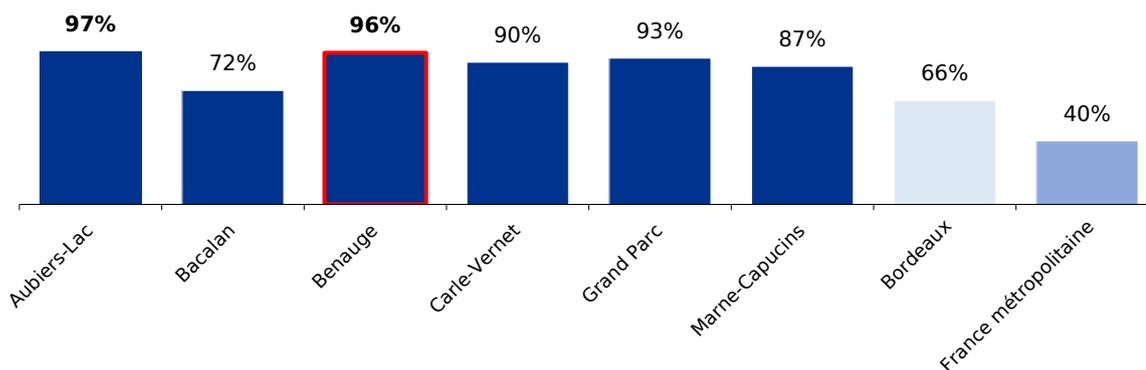
*NB : Les indicateurs issus du SIG Ville 2024 sont pour l'ensemble du quartier dans sa dimension intercommunale (Bordeaux et Cenon).*

- **Historique et morphologie urbaine** : Quartier prioritaire intercommunal s'étendant sur trois communes, Bordeaux, Cenon et Floirac, le quartier de La Benauge était qualifié, en 1960 de « Manhattan-sur-Garonne »<sup>1</sup>. Aujourd'hui, l'évolution récente est marquée par des logements neufs et un nombre de nouveaux ménages élevé.

<sup>1</sup> Expression employée le 26 mars 1960 par Jacques Chaban-Delmas lors de la présentation du programme développé sur le quartier

- **Logements** : Le parc de logements compte au moins 20% de logements ayant moins de 20 ans. Ce quartier accueille, après Les Aubiers-Lac, la plus forte proportion de locataires. Deux bailleurs sont présents dans ce quartier : Aquitanis (586 logements) et CDC Habitat (453 logements).

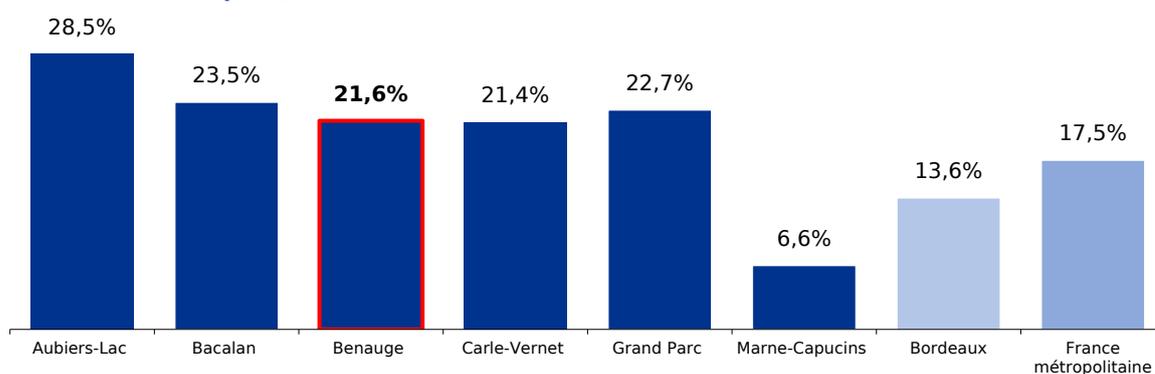
#### Part des ménages locataires en 2020



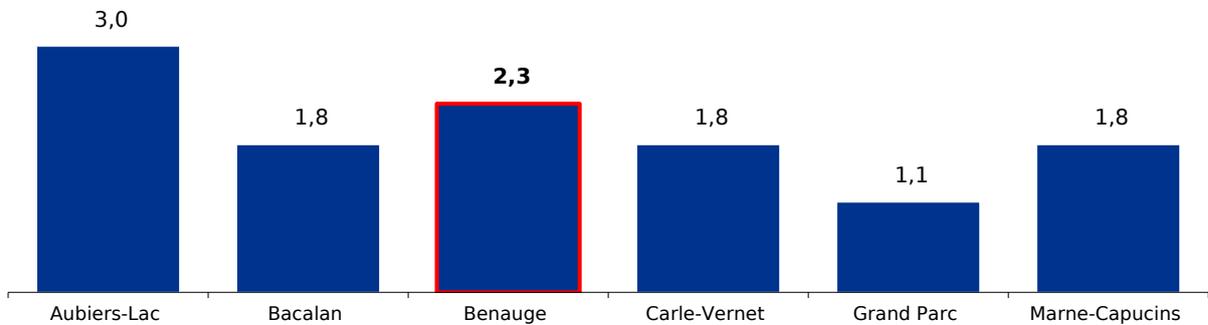
- **Jeunesse** : Il s'agit d'un des QPV les plus jeunes de Bordeaux : 21,6% de 0-14 ans, 16,5% de 15-24 ans soit 38,1% de moins de 25 ans. Le quartier présente le deuxième indice de jeunesse le plus élevé de l'ensemble des QPV en 2020, au-dessus de la moyenne des QPV (2,3 contre 2).

*Indice de jeunesse : rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans, si supérieur à 1, il atteste d'une prédominance de jeunes.*

#### Part des 0-14 ans par QPV

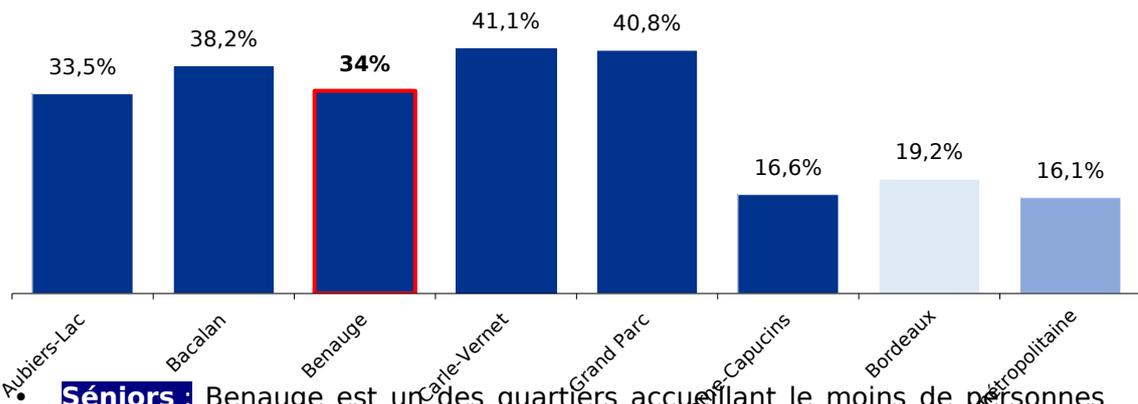


### Indice de jeunesse des QPV en 2020



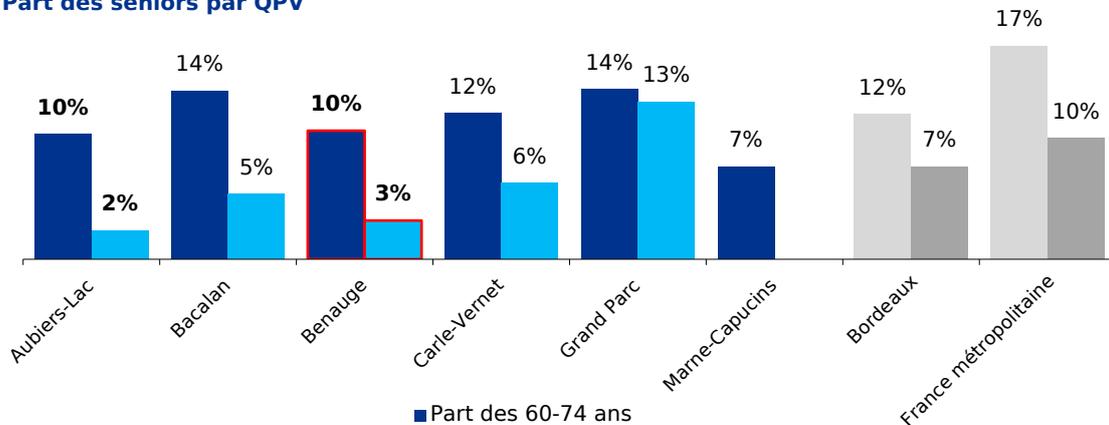
- Familles :** Le quartier est marqué par une augmentation importante des familles monoparentales (30,8% en 2018 contre 34% en 2020).

### Part des familles monoparentales par QPV en 2020



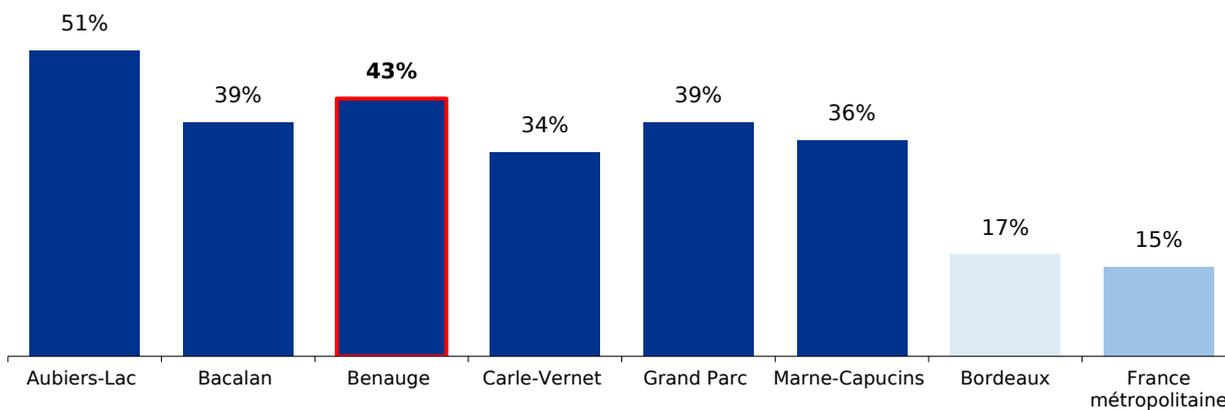
- Séniors :** Benauges est un des quartiers accueillant le moins de personnes âgées de plus de 60 ans sur l'ensemble des QPV : 10,3% de 60-74 ans (contre 11,6% sur Bordeaux en 2021) et 3,1% de 75 ans et plus en 2020 (contre 7,4% sur Bordeaux en 2021).

### Part des seniors par QPV



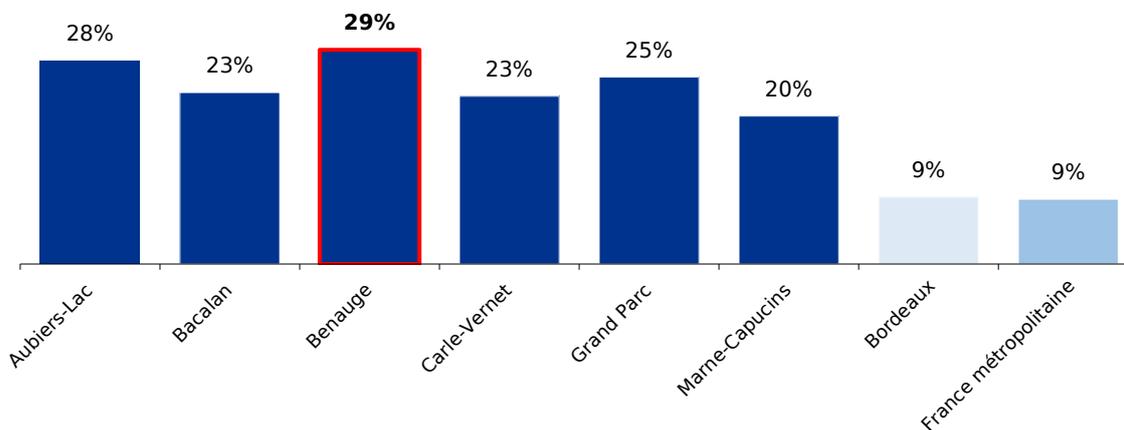
- **Pauvreté** : Le quartier est marqué par un taux de pauvreté en augmentation, le plaçant parmi les QPV les plus pauvres de Bordeaux (40,8% en 2018).

Taux de pauvreté par QPV en 2020

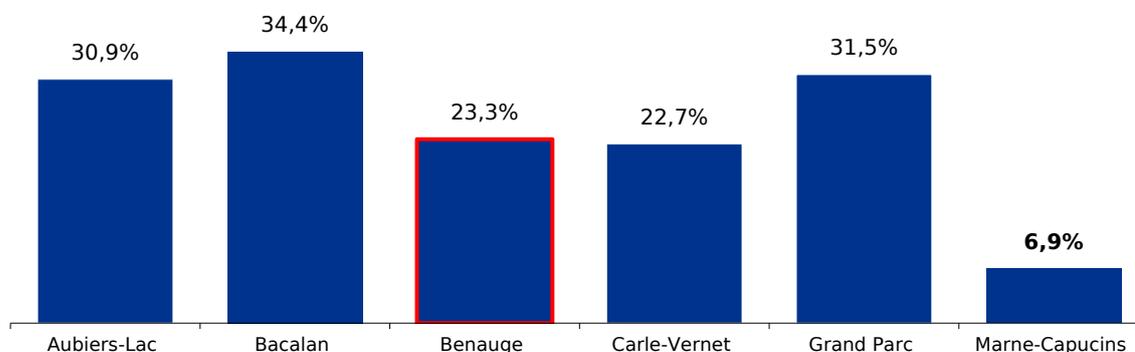


- **Chômage** : Le quartier est marqué par un taux de chômage en augmentation (27,4% en 2018 contre 29,1% en 2020) et une proportion de 23,3% de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2020.

Taux de chômage par QPV en 2020



### Part des 16-25 ans sans emploi ni formation par QPV en 2020



### Le Projet de renouvellement urbain

La Benauges se trouve au centre de 4 projets urbains de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) qui transforment la grande pleine de la rive droite de Bordeaux : lancement en 2000 de la ZAC Cœur de Bastide, puis en cours et à venir le projet de l'éco-quartier Bastide-Niel, la ZAC Garonne-Eiffel (avec le programme Euratlantique), et la ZAC quai de Brazza. Ainsi le quartier prioritaire Benauges doit s'appréhender au regard de ces mutations urbaines (+ 25 000 habitants d'ici la fin des programmes en 2030).

Ce quartier de la Benauges comporte déjà de nombreux atouts : des espaces paysagers de qualité, une diversité d'équipements (sportifs, culturels et éducatifs), des commerces actifs et un réseau associatif engagé.

Malgré ce fort potentiel, le quartier de la Benauges fait face à des difficultés : vieillissement des espaces publics et de certains logements, manque d'attractivité du centre commercial, proximité à des infrastructures lourdes tels que les boulevards et la voie ferrée.

Des aménagements forts viendront faciliter les connexions et ouvrir le quartier sur le reste du territoire (tel que le réaménagement des boulevards Joliot-Curie et Entre-deux-Mers). Le potentiel de la Benauges reste donc à valoriser, afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, et de participer au développement général de la rive droite.

Ainsi l'année 2020 a marqué la signature de la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain entre la ville, Bordeaux métropole, les bailleurs sociaux et l'ANRU pour le PRU Joliot Curie (qui comprend les 2 QPV de part et d'autre du boulevard J. Curie à savoir le QPV de la Benauges (Bordeaux), Henri Sellier et Léo Lagrange (Cenon) et le QPV Jean Jaurès (Floirac).

Ainsi le QPV de la Benauges fait partie du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) au titre des quartiers d'intérêt nationaux.

**A ce titre 6 principaux objectifs ont été définis dans le programme de renouvellement urbain à savoir :**

1. Engager la réhabilitation des bâtiments et améliorer le confort des logements ;
2. Construire de nouveaux logements et accueillir de nouveaux habitants ;
3. Valoriser le parc de la cité Pinçon et de la cité Blanche, et préserver l'ensemble du patrimoine arboré du quartier ;
4. Rénover les voiries dégradées et conforter la place des piétons et cyclistes ;
5. Réaménager le centre commercial de la Benauge afin d'améliorer son attractivité ;
6. Réhabiliter et créer de nouveaux équipements publics sportifs, éducatifs et culturels, pour répondre aux besoins du quartier.

Pour rappel, le quartier a fait l'objet en 2007, d'une étude préalable au lancement de l'opération de renouvellement urbain. Cette étude a fait émerger le constat que ce territoire est associé à une image intérieure et extérieure globale dévalorisée, celle d'un grand ensemble vieillissant. De l'intérieur, deux entités se détachent sur lesquelles il fallait accentuer les interventions : « deux cités », « deux vécus », « deux bailleurs » :

- **La Cité Pinçon** (avec le patrimoine du bailleur d'Aquitanis) profite d'une image positive avec un parc entièrement réaménagé et d'un fort désir de réappropriation de la part des habitants malgré des problèmes liés au stationnement et à l'éclairage, une partie du parc de logement nécessite une intervention technique. Un programme de réhabilitation est en cours dans le cadre du NPNRU.

Le bailleur Aquitanis devrait débiter en 2025 la requalification en site occupé de 4 bâtiments B, D, E et H ; au total 104 log / allants du T3 au T5.

- **La Cité Blanche** (avec le patrimoine du bailleur CDC Habitat) quant à elle, cumule les problèmes techniques, urbains et sociaux avec à l'époque une image négative et un sentiment de rejet de la part des habitants. Les réhabilitations d'une grande partie du parc de logements de CDC Habitat porte ses fruits avec la livraison de la Tour 2 (70 logements) au 2<sup>nd</sup> semestre 2025 et le début des travaux de la Tour 1 en 2026. Ces réhabilitations en site non occupé (*nécessaire par la nature de travaux engagés comme : la création de balcons, l'agrandissements des logements, changements de disposition des sanitaires respectant les normes de standing actuel, etc.*) marquent une étape importante de la requalification de ce secteur. Des anciens habitants relogés et des nouveaux sont attendus.

S'ajoute à cette intervention sur le logement une intervention soutenue sur la requalification complète des espaces verts.

Ainsi sur la période 2025 à 2030, **le PRU poursuivra ses différents programmes opérationnels** (aménagement des équipements publics, habitat, circulation, espaces publics dont végétalisation) allant des études techniques vers 1<sup>er</sup> travaux pour les plus avancés.

Ci-dessous les projets structurants en cours et à venir :

- Le déménagement de la bibliothèque, la Maison France Services et la Maison du projet urbain J.Curie dans la partie nord de l'ancien collègue J.Ellul (fin 2025).
- Déconstruction de la partie sud de l'ancien collège J.Ellul (en 2025) et cession du foncier à un opérateur pour un programme de logement.
- De nouveaux logements à construire à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque.
- La réhabilitation du parc de la Cité Blanche (12 hectares) avec notamment un projet de ferme urbaine (2026).
- Finalisation des études et lancement des travaux d'aménagement des boulevards Joliot Curie et Entre Deux mers (2026-2027) qui visera à apaiser le trafic routier, améliorer les circulations piétonnes et cyclables, amener de la végétalisation, et à offrir un réseau de transports en commun.
- Les études sur la réhabilitation du centre commercial (2025-2026).
- La poursuite des études de faisabilité d'un nouveau pôle culturel accueillant une médiathèque, une antenne du conservatoire de musique et une salle polyvalente. (2025-2026).
- Finalisation du nouveau plan de circulation du quartier.

#### 4.3.2 *Enjeux prioritaires du quartier*

##### 4.3.2.1 *Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants*

L'enjeu de soutien à la parentalité dès le plus jeune âge est une priorité et la Benauge est couverte par l'expérimentation menée par la Ville sur le territoire de La Bastide au titre des 1000 premiers jours de la vie.

Le réseau partenarial de la Benauge, déjà très mobilisé sur le Programme de Réussite Educative, bénéficie de la Cité Educative depuis 2024. Ce dispositif sera mobilisé pour les actions petite enfance, parentalité et actions enfance jeunesse.

Face aux enjeux locaux de la jeunesse du quartier, l'expérimentation d'une nouvelle offre d'accueil et d'accompagnement des jeunes sera lancée.

Les enjeux du vieillissement sont aussi présents sur le quartier et les actions se concentreront sur la lutte contre l'isolement, le soutien aux démarches et l'accès aux droits des personnes âgées.

L'accès aux droits ne concernant pas que les seniors, l'ouverture en 2025 d'une Maison France Service portée par le CCAS apporte une ressource majeure pour tous les habitants.

Fort d'une dynamique bien installée grâce à la démarche « Atelier Santé Ville » le quartier de La Benaugue est mobilisée sur les enjeux de santé. Pour cette convention, une attention particulière sera portée sur les questions de la santé mentale.

L'accès à une alimentation saine et de proximité est également porté localement par l'expérimentation du « LIA » (le Laboratoire des Initiatives Alimentaires). Le LIA développera le projet de Quartier du Goût (QG) - ferme urbaine au sein du parc de la Cité Blanche.

#### 4.3.2.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants

Le Quartier de la Bastide, dont fait partie la Benaugue, est en pleine évolution démographique, portée par des aménagements massifs qui feront tripler la population du quartier d'ici 2030.

Dans ce contexte, l'un des enjeux est de rapprocher les bassins de vie et d'emploi notamment en accentuant le sourcing du public demandeurs d'emploi du QPV de la Benaugue pour lui faire bénéficier du développement commercial à l'échelle du grand quartier de la Bastide et des offres et opportunités d'emploi.

A ce titre, l'expérimentation « Click Taff », dont l'objectif est l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle via la création d'un réseau social « Jeunes », doit se poursuivre. La priorité demeure de travailler l'accompagnement global des jeunes en insertion et de lever les freins périphériques à la recherche d'emploi ou de formation.

Pour l'entrepreneuriat, l'enjeu est de renforcer l'information et la promotion des dispositifs existants.

#### 4.3.2.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier

Dans le cadre du projet urbain de la Benaugue les enjeux locaux sont :

- Assurer et renforcer l'animation de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) sur les volets : technique, économique, social, bien-être/vivre ensemble, prévention-sécurité.

- Accentuer la concertation et l'information des habitants sur le projet urbain grâce notamment à la Maison du projet urbain J.Curie : mobiliser et accompagner les habitants dans les concertations relatives aux équipements publics (comme le réemploi provisoire de l'ancien collège J. Ellul, le futur projet de création d'un Pôle culturel à la Benaugue), mais aussi sur le projet de QG du goût - ferme urbaine, l'aménagement du parc de la Cité blanche, les projets de réhabilitation des logements, la transformation des espaces publics etc.).

- Se réapproprier les espaces publics du quartier (notamment autour des 2 parcs publics).

- L'enjeu tranquillité / prévention du quartier se consacre à la fédération des acteurs et partenaires autour de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Le but est de renforcer la coordination notamment sur les questions de jeunesse pour :

- Réduire le sentiment d'insécurité et améliorer la répression et la dissuasion ;
- Mettre en place une dynamique autour de la prévention routière et l'insécurité que cela génère ;
- Lutter contre le trafic et le deal de rue.

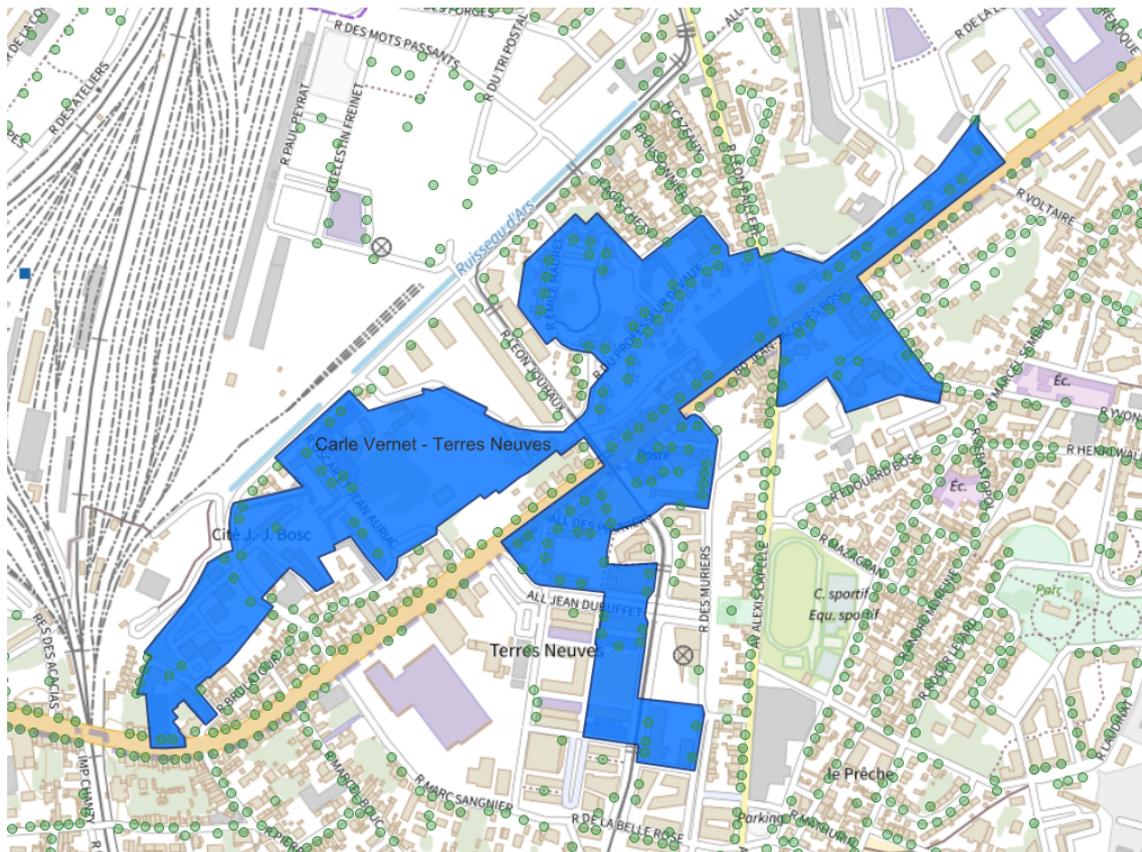
#### 4.3.2.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours

L'enjeu de l'égalité et de lutte contre les discriminations est une des priorités des partenaires. Parmi les propositions retenues on peut citer :

- Sensibiliser les publics sur l'égalité Femme/Homme dans les domaines les plus prioritaires touchant à leur préoccupation à savoir : la formation / l'emploi, l'appropriation des espaces publics, les violences sexistes.

## 4.4 Carle Vernet

### 4.4.1 Portrait de quartier



**1 830 habitants pour Carle Vernet**  
**2 350 habitants pour tout le QPV intercommunal**  
en 2020 pour **261 804** à l'échelle de Bordeaux

**34% de pauvreté**  
en 2020 contre 17% à l'échelle de Bordeaux

**22,8% de chômage**  
en 2020 contre 9,1% à l'échelle de Bordeaux



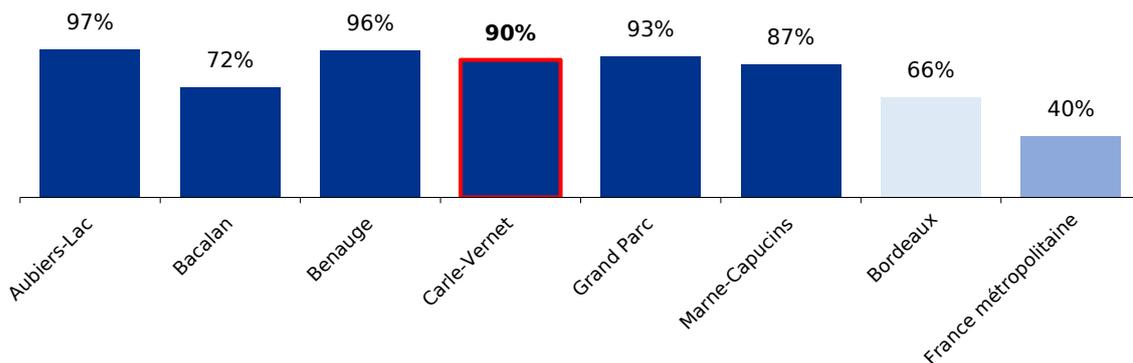
Quartier prioritaire intercommunal Carle Vernet - Terres Neuves composé de la partie bordelaise Carle Vernet et de la partie béglaise Terres Neuves. Les indicateurs issus du SIG Ville 2024 correspondant à l'ensemble du quartier prioritaire intercommunal.

- **Historique et morphologie urbaine :**

Quartier intercommunal, le quartier prioritaire Carle Vernet se compose de 3 ensembles résidentiels : la résidence ICF Habitat boulevard Jean-Jacques Bosc, la résidence Carle Vernet d'Aquitanis et les résidences Treuil et Renard de Clairisienne rue Brascassat. Ce territoire est fortement impacté par l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique, qui entraîne une densification importante de l'habitat aux marges du QPV et des modifications de circulation. Le Parc Brascassat, espace vert central du quartier régulièrement investi par les associations, fera lui aussi prochainement l'objet d'une rénovation d'ampleur.

- **Logements :** Le quartier accueille un parc de logements récent essentiellement côté béglais avec au moins 20% des logements ayant moins de 20 ans. La proportion de locataires est importante mais comparable aux autres quartiers prioritaires. Trois bailleurs sont présents dans ce quartier : Aquitanis (206 logements), Clairisienne (259 logements) et ICF Habitat (170 logements).

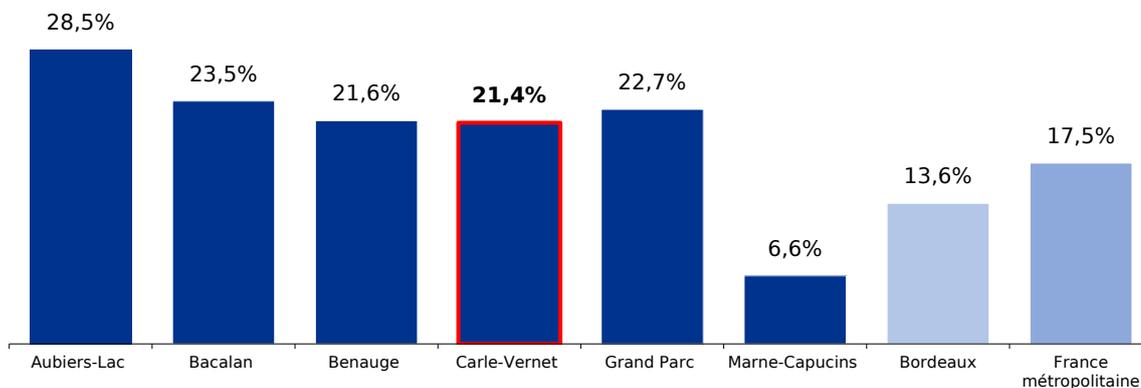
**Part des ménages locataires en 2020**



- **Jeunesse :** Le quartier voit une augmentation du nombre de jeunes, attesté par une augmentation de l'indice de jeunesse (un indice de jeunesse à 1,1 en 2019 contre 1,8 en 2020). Le quartier se place en deuxième position des QPV accueillant le plus de jeunes de moins de 25 ans (39,6%).

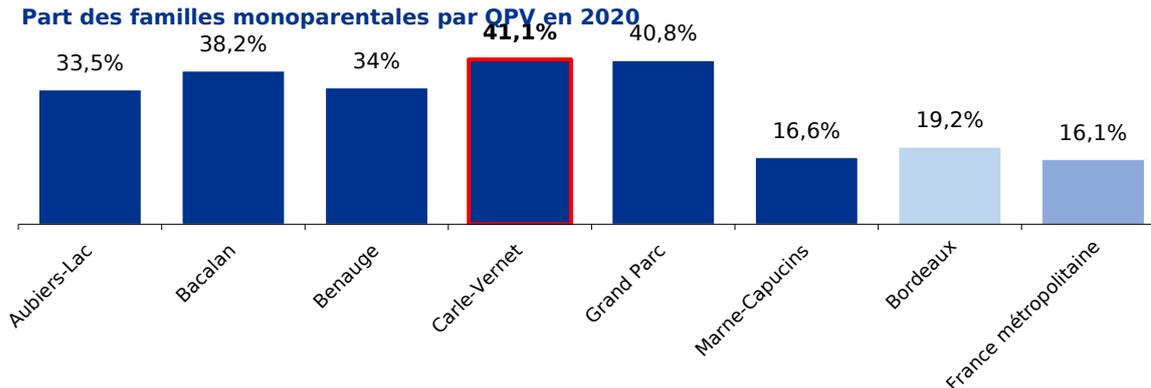
*Indice de jeunesse : rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans, si supérieur à 1, il atteste d'une prédominance de jeunes.*

**Part des 0-14 ans par QPV**



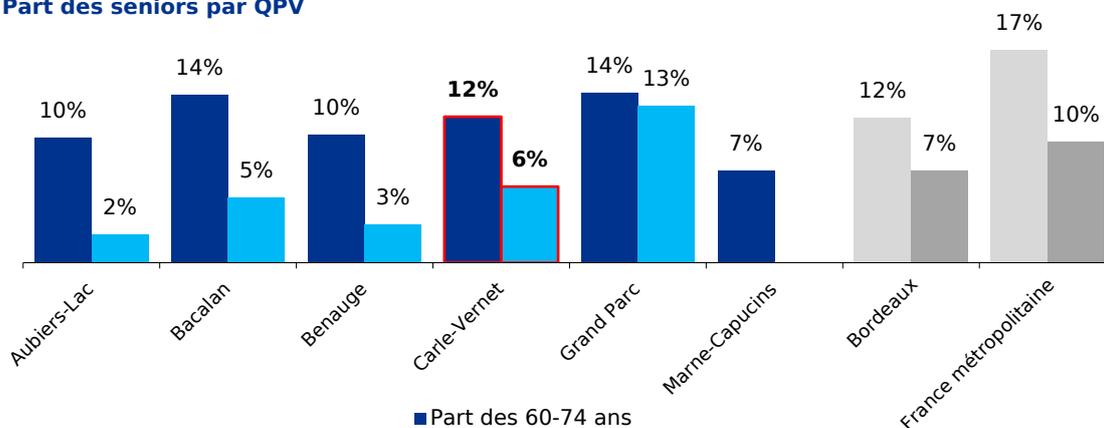
- **Familles** : Le quartier accueille davantage de familles monoparentales que l'ensemble des autres QPV de Bordeaux : 41,1% en 2020.

Part des familles monoparentales par QPV en 2020



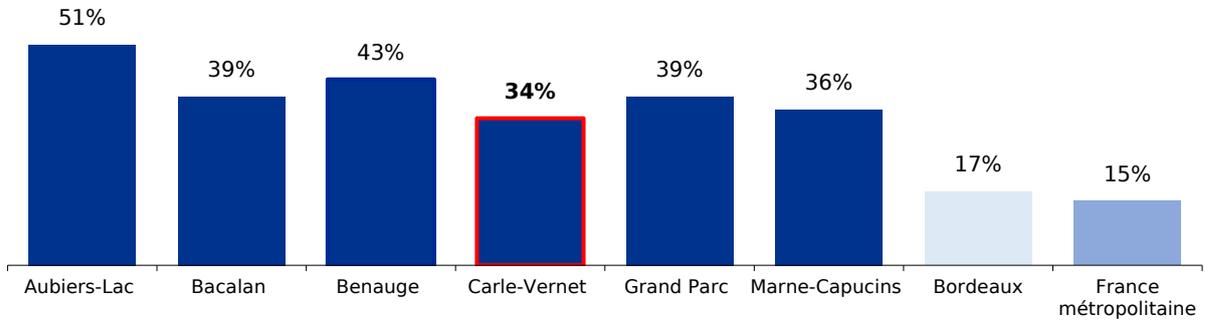
- **Séniors** : Le quartier est marqué par une population âgée et très âgée (75 ans et plus) parmi les plus importantes de l'ensemble des QPV : 11,7% de 60-74 ans et 6,1% de 75 ans et plus en 2020

Part des seniors par QPV

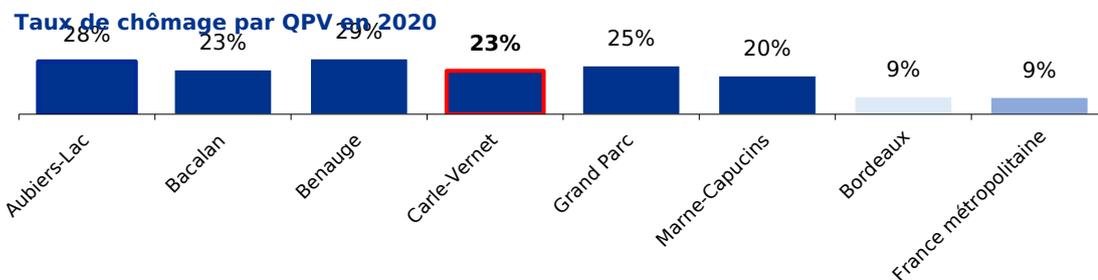


- **Pauvreté** : Le taux de pauvreté connaît une légère baisse, et est comparable à la moyenne des QPV de la ville (34,9% en 2018)

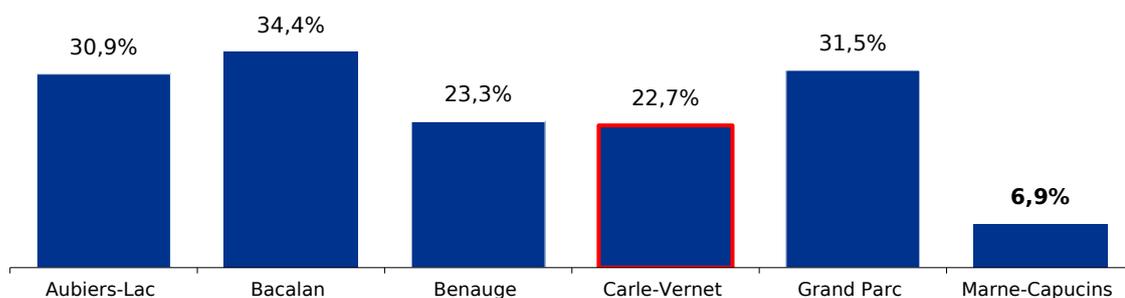
**Taux de pauvreté par QPV en 2020**



- **Chômage :** Le QPV figure parmi les moins touchés par le chômage en 2020 : 22,8% de chômage (contre 9,1% à l'échelle de Bordeaux en 2021) et 22,7% de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2020



**Part des 16-25 ans sans emploi ni formation par QPV en 2020**



### Le projet d'évolution urbaine

Le quartier prioritaire est situé dans le périmètre de 738 hectares de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique dont la délimitation, arrêtée en 2010 par décret ministériel, correspond à la zone d'influence démographique et économique induite par l'arrivée de la LGV (ligne à grande vitesse).

L'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique a pour ambition de conduire le renouvellement urbain des deux rives de la Garonne sur une douzaine de quartiers et d'accompagner le développement de la métropole en limitant l'étalement urbain.

L'OIN ne développe pas encore toutefois d'intervention à l'intérieur du quartier prioritaire. Le traitement des espaces publics en jonction ancien/nouveaux quartiers doit faire l'objet d'une vigilance particulière, de même que l'arrivée des nouveaux quartiers et équipements en lisière doit être une opportunité d'ouverture et de désenclavement du quartier prioritaire et non renforcer la ségrégation spatiale. La cohésion entre les quartiers et le traitement des inégalités sont des enjeux importants.

#### 4.4.2 Enjeux prioritaires du quartier

Le quartier Carle Vernet est la partie bordelaise du quartier prioritaire Carle Vernet - Terres Neuves : elle représente plus de 77% du QPV soit environ 1830 habitants.

Si chacune des deux villes déploie sa convention et sa stratégie municipale, Bordeaux et Bègles interagissent depuis des années. Ainsi, les deux villes s'entendent sur le principe d'élaborer une stratégie partagée qui appréhende la globalité du QPV.

En cohérence avec de la convention territoriale de Bègles (orientation stratégique n°5), la Ville de Bordeaux propose de décliner une stratégie partagée selon les modalités suivantes :

- Un partage régulier des diagnostics de territoires :
  - o Echanger documents et informations ;
  - o Mener ensemble des diagnostics « en marchant » techniques ;
  - o Articuler nos priorités d'actions respectives.
- S'appuyer sur les initiatives existantes des acteurs, les accompagner et les renforcer :
  - o Dans une logique de cohérence, de complémentarité et d'économie de moyens ;
  - o Selon un principe de valorisation de l'expertise des acteurs locaux ;
  - o Comme le groupe de travail inter associatif animé par le Centre d'animation Bordeaux sud qui vise à partager et coordonner les initiatives et projets d'animation de la vie sociale.
- Développer une ingénierie intercommunale spécifique :
  - o Visant à faire émerger des actions appropriées au territoire et à ses interactions et mouvements de part et d'autre du boulevard ;
  - o S'appuyant sur l'existant afin de ne pas sur-solliciter les acteurs ;
  - o Tout en s'autorisant à créer des groupes de travail éphémères si nécessaire ;
  - o Intégrant nos partenaires institutionnels, comme nos Délégués du préfet respectifs ;
  - o Concevoir ensemble des temps de pilotage en présence des élues à déployer tout au long du contrat de ville.
- Conforter le travail technique préexistant :
  - o Une cellule intercommunale de veille et de prévention de la délinquance ;
  - o La mise en œuvre d'une formation à la communication non violente et à la gestion de conflits devant déboucher à la constitution d'un réseau pluridisciplinaire d'acteurs et d'actions de terrain concertées ;
  - o Des rencontres de travail régulières entre les Chargés de mission Prévention de la délinquance et les Chefs de projet politique de la ville des deux Ville.
  - o

##### 4.4.2.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants

Un des enjeux prioritaires identifiés pour le quartier est l'accompagnement et le soutien à la parentalité aux différents âges de l'enfant avec un renfort particulier sur la période de l'adolescence, surtout pour des familles monoparentales.

Autre enjeu prioritaire, l'accompagnement des enfants et parents allophones dans le parcours de réussite éducative et le renforcement du lien familles / établissements scolaires.

Un renfort des actions jeunesse est à travailler aussi avec des actions d'aller-vers les jeunes, et ce de façon intercommunale entre Bègles et Bordeaux.

Parallèlement, une action en direction des seniors du quartier est déjà en cours et continuera de se déployer pour répondre aux besoins à venir.

Les solidarités alimentaires aussi pourront être travaillées en intercommunal grâce aux ressources et dynamiques déjà présentes des deux côtés du boulevard.

L'accès à l'alimentation saine et abordable, en proximité, est aussi un enjeu à travailler pour le quartier.

D'un point de vue culture, le quartier bénéficiera à terme de la rénovation de la Manufacture CDCN. En attendant, l'enjeu de la programmation culturelle se travaille essentiellement en espace public et le lien avec le pôle des arts du cirque béglais est déjà à l'œuvre.

#### 4.4.2.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants

Le quartier Carle Vernet est bordé par le grand projet d'aménagement urbain de l'OIN qui draine une nouvelle population mais aussi de nouvelles entreprises. Cela permet doit permettre de développer des actions d'insertion et d'entrepreneuriat en résonance avec ce contexte.

Ainsi, parmi les enjeux d'insertion on peut noter :

- ☒ Renforcer les actions de rencontres-emploi au sein du quartier,
- ☒ Promouvoir les métiers en tension notamment liés aux travaux et aux nouvelles installations d'activité en proximité.

Pour le lien avec le monde de l'entreprise, un des enjeux proposés sur le quartier est de mobiliser la RSE des entreprises de l'OIN pour la mobiliser en soutien des initiatives locales. Le mécénat de compétence, par exemple, pourrait être utile à des initiatives associatives.

#### 4.4.2.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier

Parmi les enjeux du quartier, il apparaît primordial de travailler à la préservation et à l'augmentation des espaces verts, ombragés. Il est souhaité le développement d'espaces de mixité et de lieux de rencontres informels, de partage de biens communs.

Le quartier étant segmenté et bordé de multiples chantiers, dont l'OIN Euratlantique, les enjeux de cohésion spatiale et de cadre de vie doivent être travaillés par la mise en place d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Le sujet de la propreté et de la lutte contre les dépôts sauvages est également un enjeu fort, tout comme

celui de la sécurisation et le développement des mobilités douces intra et inter quartier.

Même si le quartier n'est pas labélisé « Programme de renouvellement urbain, les bailleurs travaillent à l'amélioration de leur parc et du cadre de vie.

L'enjeu de tranquillité publique est un sujet partagé des deux côtés du boulevard et sera travaillé en intercommunal. La prévention de la délinquance et particulièrement la question de l'entrée dans les trafics sont au cœur des préoccupations ainsi que la prostitution présente aux abords du quartier.

Parmi les outils de prévention partagés par les deux villes, la médiation de proximité est développée côté Begles comme côté Bordeaux et permet d'assurer une veille sociale, de prévenir les conflits. La médiation joue aussi un rôle central dans la facilitation du quotidien en informant et en orientant les habitants selon leurs besoins.

#### 4.4.2.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours

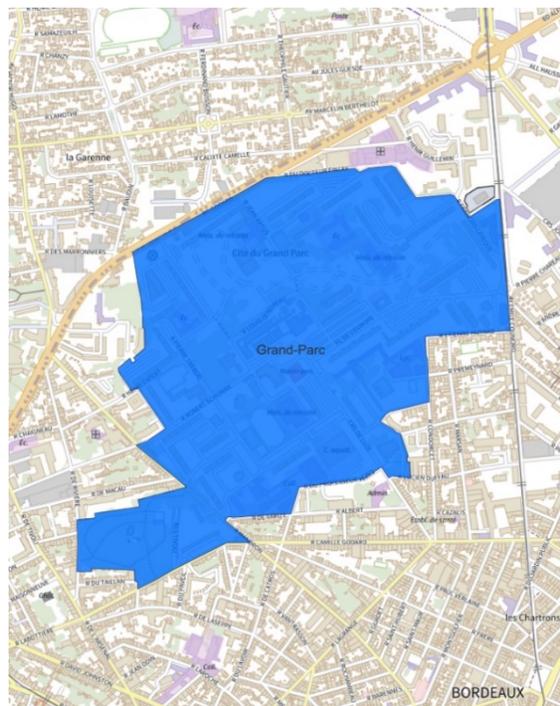
La lutte contre toute forme de discrimination mobilise les acteurs de quartier. Les actions de promotion de l'égalité, les approches interculturelles seront développées en prévention.

En complément, la ville et ses partenaires organiseront des formations de sensibilisation à l'égalité et la lutte contre les discriminations. Le but est de former les professionnels mais aussi les bénévoles pour développer des repères communs et des échanges de pratiques.

Grâce notamment au conseil citoyen et aux initiatives locales, la participation citoyenne est vivace à Carle Vernet. Il s'agira d'entretenir et de mobiliser en suscitant et en accompagnant les initiatives citoyennes locales.

## 4.5 Grand Parc

### 4.5.1 Portrait de quartier



**9 197 habitants**  
en 2020 pour **261 804** à l'échelle  
de Bordeaux



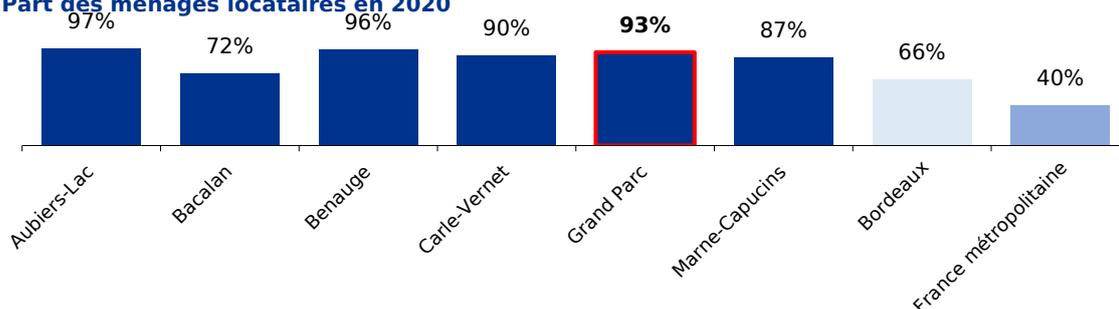
**39% de pauvreté**  
en 2020 contre **17%** à l'échelle de  
Bordeaux

**25,4% de chômage**  
en 2020 contre **9,1%** à l'échelle  
de Bordeaux

- **Historique et morphologie urbaine :** Construit dans les années 60 et étendu sur 60 hectares, le quartier du Grand Parc, qui compte de nombreux équipements publics (piscine, salle des fêtes, bibliothèque, gymnases, équipements sportifs extérieurs, mairie de quartier, centre d'animation, centre social, crèches, écoles, collège, lycée, ...) et un espace vert central de plus de dix hectares, fait partie du périmètre classé au patrimoine mondial par l'Unesco. Accueillant aujourd'hui 9 197 habitants, les réhabilitations qu'il connaît pourraient faire croître sa population jusqu'à 15 000 habitants. Aujourd'hui, le quartier est notamment caractérisé par la présence de familles mais aussi par une population vieillissante : le QPV du Grand Parc est le plus âgé de Bordeaux.

- **Logements** : Le parc de logements est quasi exclusivement collectif et la proportion de locataires est comparable aux autres quartiers prioritaires. Plusieurs bailleurs sont présents dans ce quartier : Aquitanis (2078 logements), CDC Habitat (195 logements), Vilogia (202 logements), Incité (1118 logements) et Gironde Habitat (49 logements).

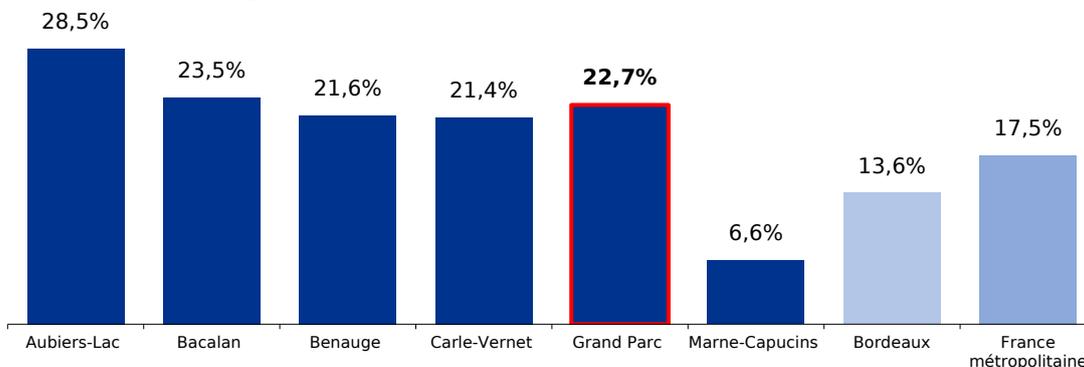
#### Part des ménages locataires en 2020



- **Jeunesse** : Le QPV est marqué par une part de jeunes de moins de 14 ans plus importante que pour l'ensemble des autres quartiers de la ville à l'exception des Aubiers-Lac et par l'indice de jeunesse le moins élevé (1,1).

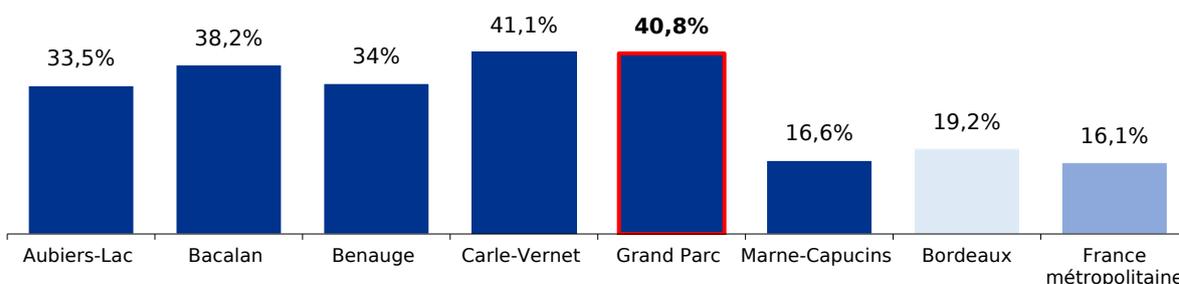
Indice de jeunesse : rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans, si supérieur à 1, il atteste d'une prédominance de jeunes.

#### Part des 0-14 ans par QPV



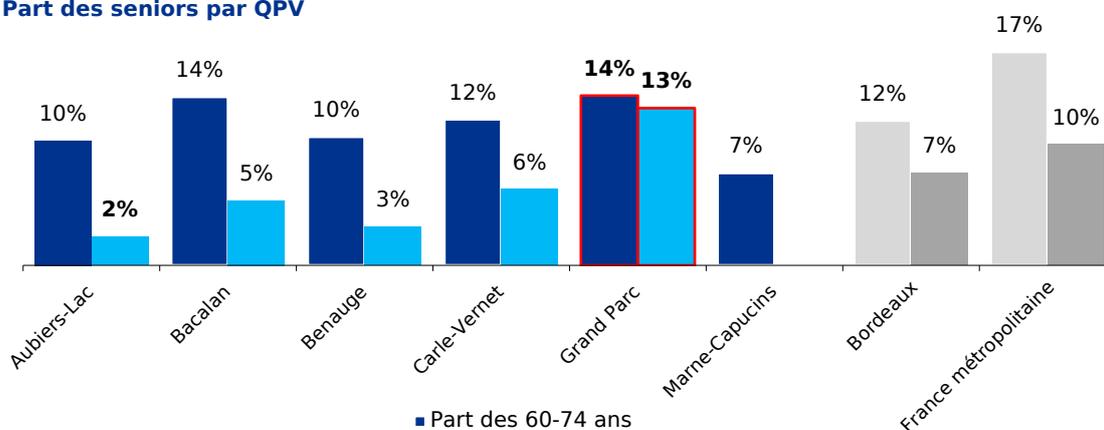
- **Familles** : Grand Parc compte une forte proportion de familles monoparentales et cette caractéristique se renforce puisque la part de familles monoparentales est passée de 37,6% à 40,8% entre 2018 et 2020.

#### Part des familles monoparentales par QPV en 2020



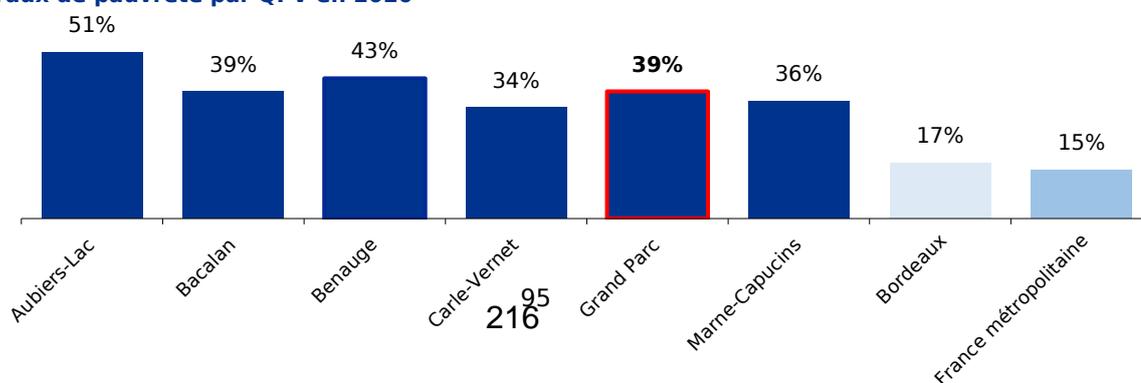
- **Séniors** : Grand Parc compte un grand nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans, mais surtout un très grand nombre de plus de 75 ans, presque deux fois plus que la moyenne de la ville.

#### Part des seniors par QPV



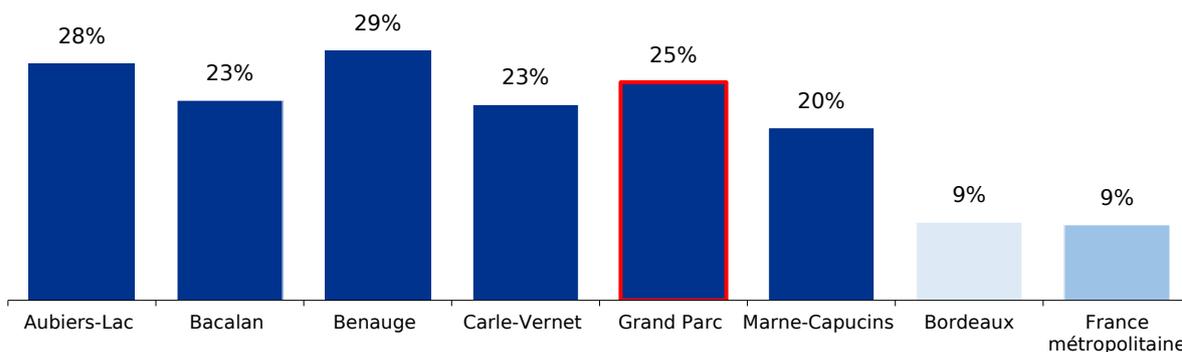
- **Pauvreté** : Le quartier connaît une légère augmentation de la pauvreté (39% en 2020 contre 38,2% en 2018) Mais les chiffres 2018 concernaient l'ancien périmètre équivalent à la moitié du périmètre actuel. Cette extension du périmètre témoigne de la précarisation du quartier.

#### Taux de pauvreté par QPV en 2020

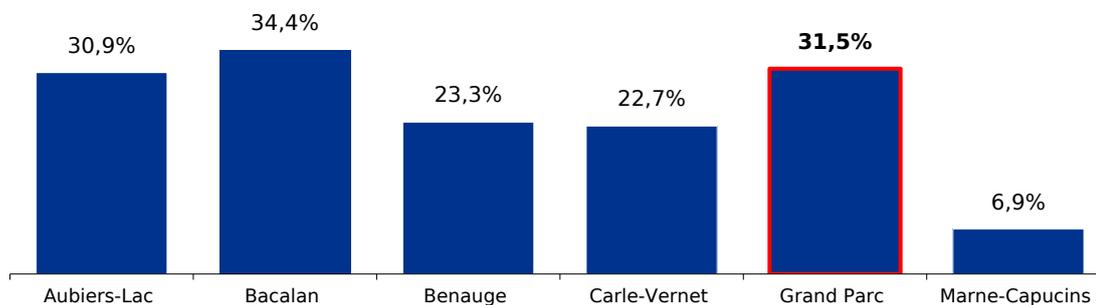


- **Chômage :** Grand Parc est marqué par un taux de chômage dans la moyenne des QPV de Bordeaux mais par un taux de jeunes sans formation ni emploi assez important (31,5%).

#### Taux de chômage par QPV en 2020



#### Part des 16-25 ans sans emploi ni formation par QPV en 2020



### Le Projet de renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain du Grand Parc est formalisé par un plan guide validé en mars 2014 et actualisé à plusieurs reprises en juin 2016, 2018 et mai 2022 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires (Bordeaux Métropole, Aquitanis, InCité, CDC Habitat, Vilogia et la Polyclinique Bordeaux Bord Aquitaine).

Il fait l'objet d'une convention signée le 19 février 2025.

Le projet urbain s'articule autour de quatre axes :

- Renforcer la lisibilité des espaces publics et faciliter les déplacements actifs par un nouveau réseau d'allées piétonnes permettant de relier les équipements du quartier avec les transports et les quartiers périphériques.
- Renforcer l'attractivité des équipements autour d'espaces publics majeurs comme la place de l'Europe avec la création d'une nouvelle place de marché et les espaces publics autour de la piscine et de la salle des fêtes.

- Réinventer le grand parc du quartier pour tous les publics par la création de prairies, de jeux, de jardins partagés, de plateaux sportifs.
- Réhabiliter les logements et introduire de façon mesurée une nouvelle offre de logements.

Certaines opérations sont achevées et concrétisent déjà la transformation du quartier :

- Les nouvelles crèches municipales Grand Parc 1 (60 places), Grand Parc 2 (30 places) et la crèche familiale Grand Parc Bordeaux Nord.
- L'espace d'accueil et de loisirs Simone Noailles.
- La Salle des Fêtes du Grand Parc et ses aménagements extérieurs.
- L'extension du groupe scolaire Schweitzer.
- La place de l'Europe.
- Les espaces extérieurs du Gymnase GP3.
- L'aménagement du parvis Finlay.
- La réhabilitation de la piscine municipale.

En 2025-2026, plusieurs opérations sont à venir :

- Le démarrage des travaux du QG Quartier du goût - ferme urbaine.
- La réhabilitation du bâtiment l'Escargot qui accueille le Centre d'animation du Grand Parc.
- Les travaux sur les trois gymnases du Grand Parc.
- La poursuite des travaux de requalification du parc (phase 2 puis phase 3).
- La poursuite des travaux réhabilitation des bâtiments S par Aquitanis.
- La poursuite des travaux de réhabilitation de la barre D par C.D.C Habitat.
- Le démarrage des travaux de réhabilitation des tours Ravel et Saint Saëns par Vilogia.
- La démolition de l'annexe A.
- La poursuite des travaux du réseau de chaleur.
- La construction d'une chaufferie biomasse.

Au-delà de 2026, d'autres opérations suivront (liste non exhaustive) :

- La réhabilitation du Centre social GP Inten6t.
- Le départ de la CPAM et la requalification de sa tour avec des usages nouveaux.
- La requalification du centre commercial Europe.

- L'aménagement du parvis de la bibliothèque et de l'Escargot ainsi que celui du collège Casimir Fidèle dans le cadre de la requalification de la partie sud de la rue Trébod.

#### 4.5.2 Enjeux prioritaires du quartier

##### 4.5.2.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes q et habitants

Quartier prioritaire le plus important démographiquement, le Grand Parc est à la fois un quartier jeune, avec beaucoup de familles monoparentales, d'enfants et de jeunes et un quartier à la population senior importante et en augmentation.

Face à cette équation, les acteurs du quartier sont mobilisés sur les actions de soutien à la parentalité dès le plus jeune âge.

Les actions autour de la petite enfance déjà en place seront renforcées, notamment dans le cadre de la Cité Educative.

Une attention particulière pour le public senior est aussi bien ancrée dans le quartier. Les actions de lien intergénérationnel et de lutte contre l'isolement seront amplifiées.

Entre les deux, l'adolescence est une priorité sous différents aspects :

- Enjeux de soutien à la réussite éducative (soutien scolaire et lutte contre le décrochage scolaire, soutien à l'orientation, participation des parents...).
- Enjeux d'accès aux loisirs, à la culture et aux sports, dans le quartier et au-delà grâce aux sorties et aux séjours.
- Enjeux d'accueil des adolescents, d'évolution des pratiques professionnelles, d'expérimentation, notamment sur des modalités ou des temps non couverts actuellement (soirées, weekends, mois d'août...).
- Enjeux d'implication et de participation des jeunes en tant que ressource dans la construction d'événements comme *Quartier sports* ou le Festival *Un été au Grand Parc* afin de développer leur pouvoir d'agir.
- Enjeux de mixité et d'égalité fille-garçon.

Quelle que soit la génération concernée, les enjeux de santé ressortent aussi prioritairement. Les indicateurs de la santé scolaire soulignent l'impératif de renforcement de l'accès aux soins dès le plus jeune âge en renforçant les diagnostics et la prise en charge au plus tôt. Une attention particulière sera apportée sur les enjeux de santé mentale.

Parmi les actions de prévention, agissant sur les déterminants de santé, l'accès à une alimentation saine et abordable est au cœur des enjeux du quartier. A ce titre le Grand Parc bénéficie d'un écosystème rare avec les jardins partagés et familiaux, l'épicerie sociale participative « Local Attitude » et sa parcelle de production et enfin

le projet de Quartier du Goût - ferme urbaine portée par l'entreprise à but d'emploi (EBE) « La fourmilière ».

Autre enjeu porté aussi par l'EBE et tout l'ensemble du partenariat, l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, qui sont une des grandes préoccupations des habitants.

#### 4.5.2.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants

Le quartier du Grand Parc bénéficie d'une concentration rare de partenaires et de projet d'insertion : la mission locale, la maison de l'emploi ont leur siège ou une antenne dans le quartier. L'enjeu est ainsi de veiller à l'animation de ce réseau d'acteurs pour faciliter l'interconnaissance et la communication auprès des publics. L'objectif est que les habitants du quartier puissent bénéficier au maximum de ces services d'accompagnement

A cela s'ajoute l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée » qui a été lancée en 2024 pour 5 ans minimum.

Cette action emblématique, dont le périmètre est celui de la géographie prioritaire, mobilise l'ensemble des partenaires et s'adresse à toutes les personnes privées durablement d'emploi. Elle développe ses propres emplois grâce aux Entreprises à But d'Emploi (EBE) mais elle permet surtout d'activer l'ensemble des solutions et des accompagnements de droit commun.

Avant de traiter les situations de chômage longue durée, l'enjeu du quartier est d'agir rapidement notamment auprès de jeunes décrocheurs ni en scolarité, ni en formation et ni en emploi.

Concernant le développement économique, le Grand Parc a un enjeu majeur avec la remise à plat du projet de rénovation du centre commercial. En 2025 le projet doit se redéfinir et il ouvre un nouveau chapitre qui doit permettre d'accueillir et développer de nouvelles activités économiques au sein du quartier.

#### 4.5.2.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier

Le projet de renouvellement urbain du quartier porte l'ambition d'améliorer la qualité de vie des habitants. En plus des opérations de rénovation engagées ou à venir, les aménagements en cours contribuent à valoriser le parc et à y diversifier les usages.

Parmi les aménagements récents et à venir, l'aménagement du Quartier du Goût - ferme urbaine va développer une dimension « nourricière » dans le parc.

Au croisement de la rénovation urbaine et des actions de mobilisation des habitants, la ville et ses partenaires vont renforcer les chantiers participatifs sur le quartier, notamment en lien avec les chantiers d'aménagements du centre commercial Europe.

Dans l'objectif de mieux gérer au long cours cette phase de travaux, une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est lancée en 2025 avec l'ambition d'y associer les habitants.

L'enjeu reste également d'assurer une information en continu sur le projet de renouvellement urbain et de mobiliser et accompagner les habitants dans les démarches de concertation proposées sur les différentes opérations, en s'appuyant notamment sur la Maison du projet présente sur le quartier.

En termes de prévention un des enjeux majeurs sera le renforcement des actions de médiation sur le quartier dont une partie dédiée à la jeunesse avec la médiation à l'école. Concernant les enjeux de tranquillité et de sécurité, la ville se mobilise particulièrement sur la question des trafics de stupéfiants ainsi que l'occupation de l'espace public.

#### 4.5.2.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours

Parmi tous les enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations, le quartier du Grand Parc est fortement mobilisé sur l'égalité femme - homme.

Seront ainsi développées des initiatives en soutien aux femmes comme :

- ☐ Valoriser les exemples de réussite de femmes du quartier ;
- ☐ Travailler la parentalité avec les pères et la question de la place de l'homme dans la famille ;
- ☐ Renforcer l'éducation à la sexualité et à la vie affective, au genre, dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires et associations de quartier ;
- ☐ Développer différents modes d'accueil d'enfants pour permettre aux femmes de développer leur projet professionnel.

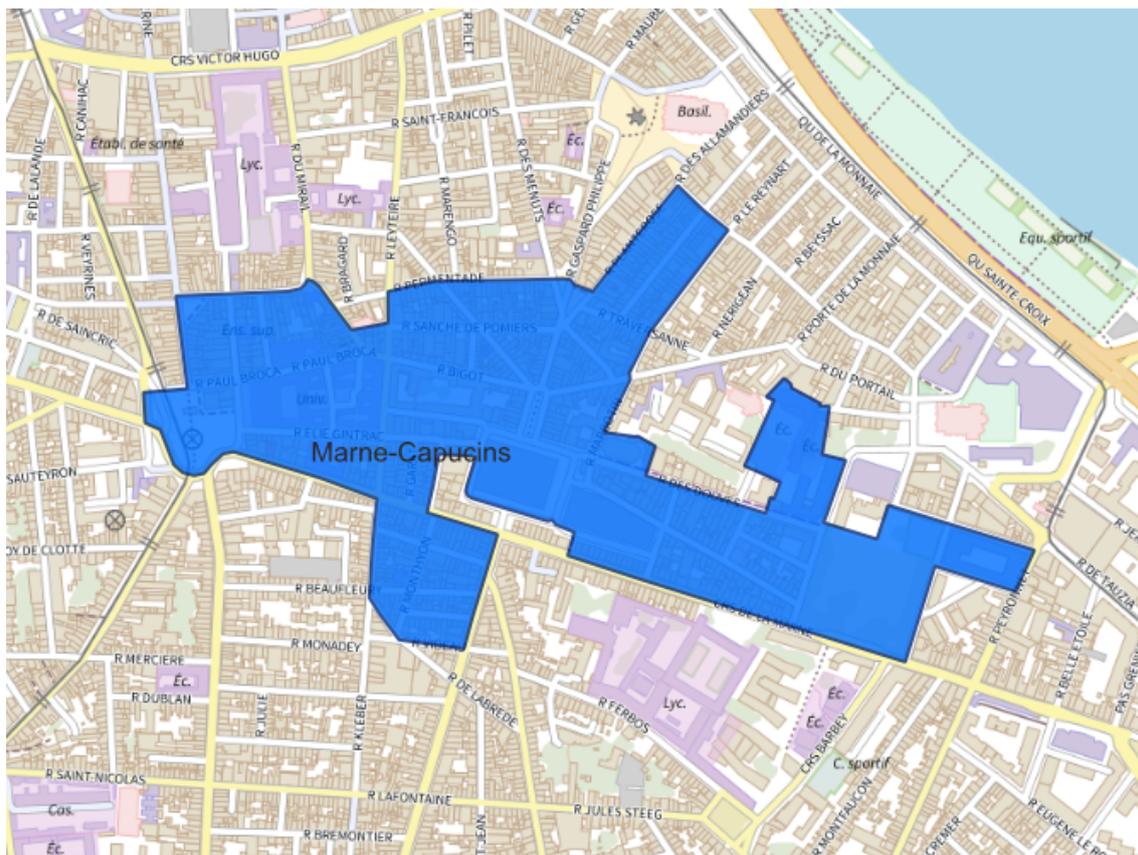
Sur la participation citoyenne, le quartier du Grand Parc dispose d'une culture participative qui se retrouve dans les projets ou les associations emblématiques du quartier. La marge de progrès sera de mettre en place une ou plusieurs instances participatives pour et par les jeunes du quartier.

Enfin, l'enjeu d'un dialogue entre associations laïques et culturelle est très présent au sein du quartier qui est un des rares QPV à avoir une église et une salle de prière musulmane en son sein.

La question de la laïcité comme espace de dialogue et de préservation des libertés est un enjeu déjà travaillé et cela va perdurer.

## 4.6 Marne-Capucins

### 4.6.1 Portrait de quartier



**3 612 habitants**

en 2020 pour **261 804** à l'échelle de  
Bordeaux



**36% de pauvreté**

en 2020 contre **17%** à l'échelle de  
Bordeaux

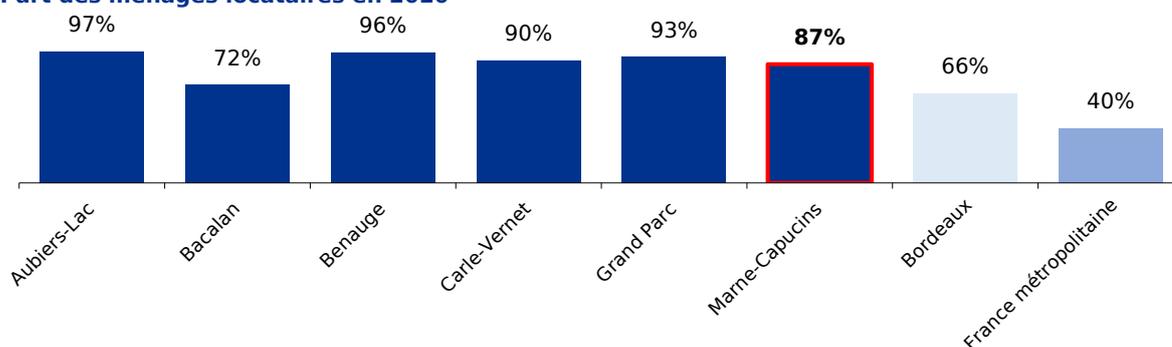
**20,1% de chômage**

en 2020 contre **9,1%** à l'échelle de  
Bordeaux

- **Historique et morphologie urbaine :** Le quartier Marne-Capucins est un quartier historique, faubourg de la centralité bordelaise organisé autour de la basilique Saint-Michel, dont le parc de logements est à 41% construit avant 1919.
- **Logements :** Le quartier accueille dans du bâti ancien des logements de petite taille (un tiers n'ont qu'une pièce). La proportion de locataires est légèrement plus faible que pour les autres quartiers prioritaires. Plusieurs

baillleurs sont présents sur ce quartier : Aquitanis (28 logements), Domofrance (33 logements), Gironde Habitat (113 logements) et Mésolia (40 logements).

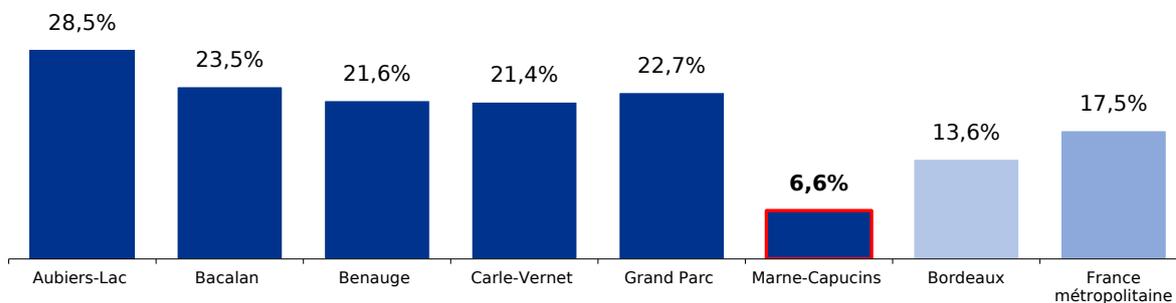
#### Part des ménages locataires en 2020



- **Jeunesse** : Le quartier est marqué par une proportion de 0-14 ans bien en-dessous de l'ensemble des QPV de la ville (6,6%). L'indice de jeunesse du quartier se situe à 1,8.

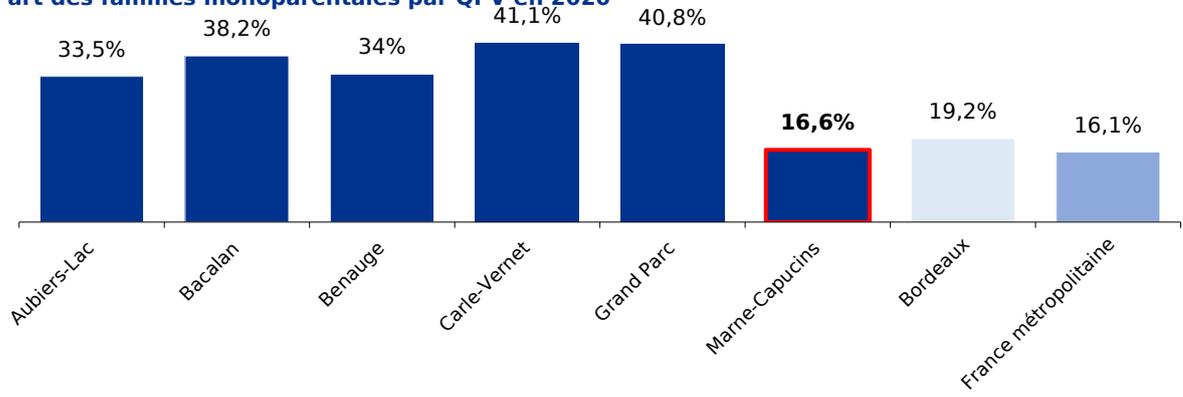
*Indice de jeunesse : rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et de personnes de plus de 60 ans, si supérieur à 1, il atteste d'une prédominance de jeunes.*

#### Part des 0-14 ans par QPV en 2020



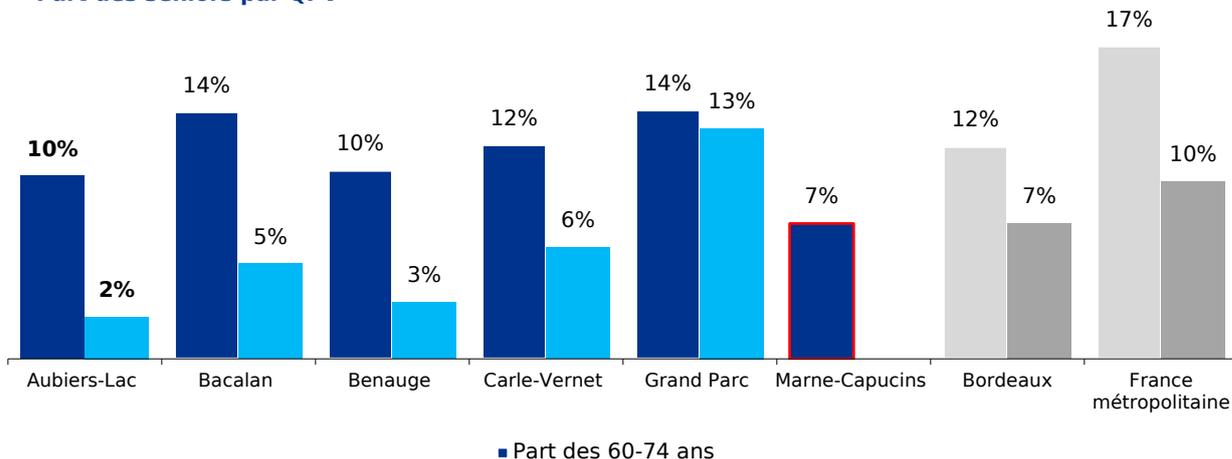
**Familles** : Le quartier accueille nettement moins de familles monoparentales que les autres QPV de la ville mais comptabilise davantage de personnes vivant seules (69,7% des ménages).

Part des familles monoparentales par QPV en 2020



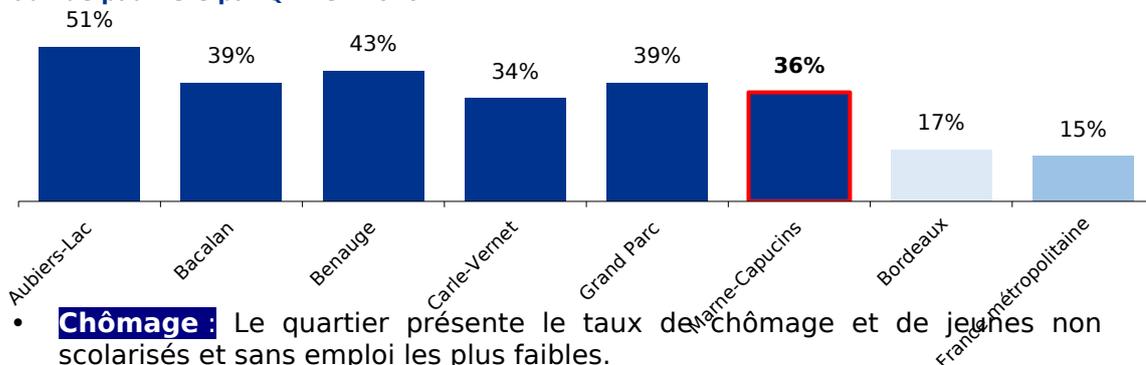
- **Séniors** : Marne-Capucins est le seul QPV de Bordeaux recensant moins de 10% de personnes âgées entre 60 et 74 ans (7,4%).

#### Part des seniors par QPV



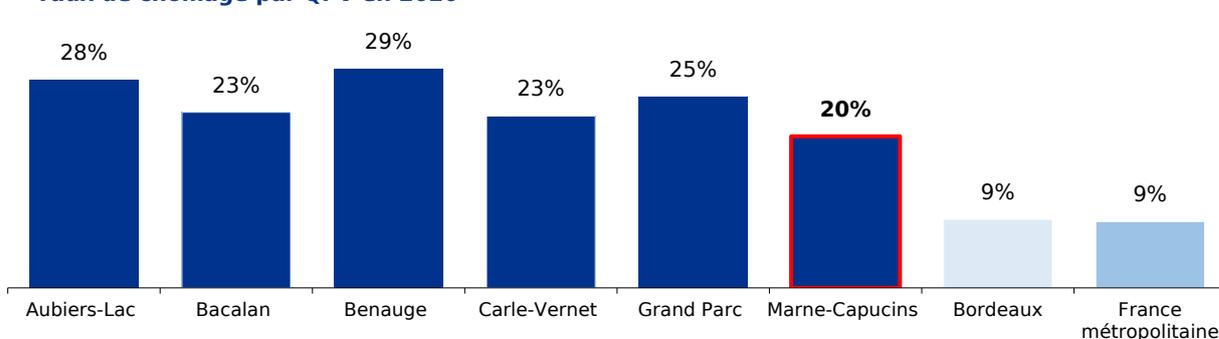
- **Pauvreté** : Ce quartier est avec Carle-Vernet, le quartier ayant le plus faible taux de pauvreté des quartiers prioritaires bordelais.

#### Taux de pauvreté par QPV en 2020

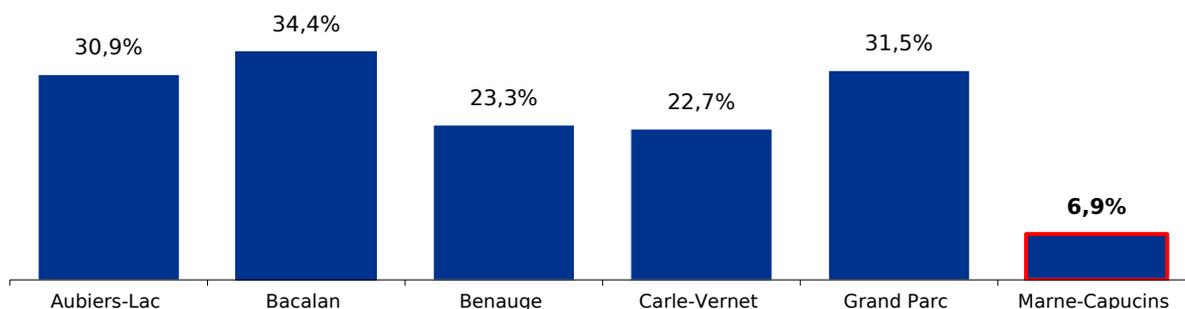


- **Chômage** : Le quartier présente le taux de chômage et de jeunes non scolarisés et sans emploi les plus faibles.

#### Taux de chômage par QPV en 2020



### Part des 16-25 ans sans emploi ni formation par QPV en 2020



### Le projet Centre Ancien

Le QPV Marne-Capucins se situe au cœur du vaste périmètre du projet de renouvellement urbain du Centre Ancien.

Après une phase 1 de diagnostic, le projet est à sa phase 2 de définition d'un Plan Guide, avant les phases 3 « programme d'actions », phase 4 « projet définitif » et phase 5 « mise en œuvre ».

L'opération a 6 grands objectifs :

- 1/ Créer les conditions de l'adaptation du centre-ville au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- 2/ Développer un habitat de qualité et lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement.
- 3/ Favoriser le maintien et le développement d'un centre-ville mixte, accessible, inclusif et adapté aux différentes situations telles que le handicap.
- 4/ Améliorer et renouveler le cadre de vie.
- 5/ Favoriser le développement des mobilités douces.
- 6/ Favoriser le maintien et le développement des activités économiques et/ou associatives.

Pour répondre à ces objectifs, le Plan Guide se décline en 4 invariants :

1. Habiter mieux
2. Economies vivantes
3. Paysage climatique
4. Espaces publics inclusifs et apaisés :

Le projet, en cours définition, cible plusieurs secteurs « à enjeux prioritaires et croisés Habitat / Economie ».

Le secteur « Capucins-Elie Gintrac » se superpose en grande partie avec le QPV Marne Capucins, il se caractérise par les éléments suivants qui sont autant d'enjeux spécifiés des 4 invariants :

- Habitat :

Concentration de situations potentielles d'habitat indigne, témoignant de l'existence d'arrêtés pris au titre des pouvoirs de police du maire (arrêté de périls), situations de vacances longue durée et signalements.

Les études sont en cours sur différents secteurs.

- Economie :

Enjeu de maintien de la diversité de l'offre existante et de cohérence des devantures.

Enjeu de diversification de l'offre de proximité.

Secteur identifié pour le développement de l'artisanat et l'ESS.

- Espaces publics :

Projet prioritaire sur la place des Capucins.

Axes prioritaires à requalifier.

- Cœurs d'îlots :

Ilots des remparts en question.

#### 4.6.2 Enjeux prioritaires du quartier

##### 4.6.2.1 Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants

Dans un quartier où les écarts de richesse sont les plus forts entre le premier et le dernier décile de la population classée par revenus, les enjeux d'inégalités se vivent de façon plus forte et quotidienne : inégalité entre le QPV et le reste de la ville, mais aussi inégalités très fortes à l'intérieur même du périmètre du quartier prioritaire. Cette caractéristique doit inciter les partenaires à travailler sur la lutte contre les inégalités au sein du quartier et sur la cohésion entre les habitants socialement et économiquement différents.

Ainsi, sur le premier axe de la convention les sujets majeurs qui mobilisent les partenaires sont :

- ☐ Favoriser la réussite éducative des élèves avec la mobilisation du Programme de Réussite Educative pour les situations individuelles et la Cité Educative pour les actions collectives.
- ☐ Améliorer le lien parents-écoles et les approches interculturelles auprès de publics primo-arrivants.
- ☐ Renforcer et mieux coordonner toutes les initiatives de solidarité alimentaire du quartier.
- ☐ Mieux faire connaître, mieux orienter et renforcer les projets et les structures d'accès aux droits et aides aux démarches administratives et numériques.
- ☐ Lutter contre l'isolement et soutenir les actions favorisant le lien social.

Le quartier est bien maillé avec le Pimms Médiation, Emmaüs connect, le centre social saint Michel, Sésame, Promofemmes...mais les besoins sont nombreux et sans cesse renouvelés.

En termes d'inégalités de santé, le quartier étant dans le centre ancien, la question de l'offre médicale de proximité ne se pose pas. Cependant les actions de prévention et de sensibilisation restent nécessaires pour lutter contre le non-recours.

Une attention particulière est portée sur la question de la santé mentale, notamment pour les personnes à la rue, nombreuses dans ce quartier, comparé aux autres QPV. A ce titre, la multiplication des actions de formations aux premiers secours en santé mentale est un objectif du quartier.

Quartier au réseau culturel et associatif dense, Marne-Capucins bénéficie de temps forts emblématiques dans l'espace public comme le festival Chahuts ou Relâche.

L'enjeu est donc de maintenir les dynamiques à l'œuvre et de les coordonner au mieux pour faciliter les complémentarités

#### 4.6.2.2 Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants

Les enjeux prioritairement travaillés sur l'accès à l'emploi concernent la levée des freins périphériques :

- ☐ Travailler la mobilité ;
- ☐ Faciliter l'accès à un logement abordable ;
- ☐ Permettre l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant et permettre aux mères isolées d'accéder à un emploi ou une formation ;
- ☐ Développer une offre de formation de français adaptée aux exigences du monde du travail.

D'autres enjeux locaux ont été identifiés :

- ☐ Mieux travailler avec le tissu local d'employeur pour mieux rapprocher l'offre d'emploi et la demande des habitants ;
- ☐ Promouvoir les modèles et les acteurs de l'ESS qui sont au cœur du quartier ou en proximité.

#### 4.6.2.3 Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier

Quartier de centre ancien dégradé, le quartier de Marne-Capucins fait l'objet d'une opération de réhabilitation adaptée à son contexte. Cette opération intervient dans un quartier d'habitat diffus et historique. L'essentiel du parc de logement étant privé, cela complexifie les moyens d'interventions et ne permet pas de bénéficier du partenariat avec les bailleurs sociaux comme sur les autres QPV.

Un des enjeux fort est la végétalisation du quartier et l'accès à des espaces verts en proximité.

Adossé à ce travail, la mise en place d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité permettra de traiter des questions de propreté et d'une gestion améliorée des espaces publics.

A ce titre la présence et l'action des médiateurs de quartier est un axe fort d'intervention.

Les questions de tranquillité dans le quartier sont nourries de conflit d'occupation de l'espace public avec des mésusages et des points de deal identifiés et sur lesquels la ville et ses partenaires sont mobilisés.

#### 4.6.2.4 Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants sur leur territoire et leur parcours

Quartier cosmopolite historique de Bordeaux, Marne-Capucins est fortement mobilisé sur la lutte contre les discriminations.

Le développement et le renfort des approches interculturelles avec un recours à la traduction est une constante du quartier, que ce soit dans l'accompagnement des publics ou dans la gestion de conflits, notamment d'usages de l'espace public.

Dans ce quartier particulièrement, l'enjeu interculturel se double de l'objectif d'œuvrer pour le développement du pouvoir d'agir des femmes habitantes des QPV.

Enfin, concernant la démocratie permanente, Marne-Capucins est un des QPV de Bordeaux où la culture d'éducation populaire de mobilisation citoyenne est des plus vivante. Le conseil citoyen est actif et participe à la diffusion et la saisine des outils de démocratie permanente proposés par la ville.

L'enjeu est donc de garantir l'utilisation de ces outils et dispositifs de droit commun de la démocratie permanente par les habitants du quartier.